This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

CS
587
.M78

A 808,225

Henry Drummond,

Albury Park, SURREY.

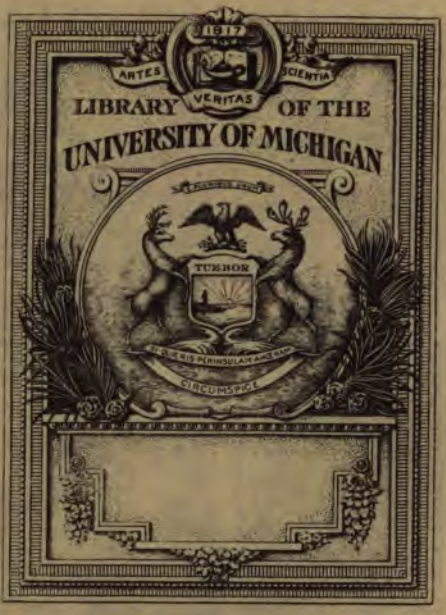
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

20/3 Z 3/10

Montfaut, Raymond de

RECHERCHE

DE MONTFAUT,

CONTENANT LES NOMS

DE CEUX QU'IL TROUVA NOBLES

ET

DE CEUX QU'IL IMPOSA A LA TAILLE,

QUOIQU'ILS SE PRÉTENDISSENT NOBLES;

EN L'ANNÉE 1465.

SECONDE ÉDITION,

CORRIGÉE SUR PLUSIEURS MANUSCRITS

Et enrichie de Discours préliminaires, de Notes et de Tables,

PAR MESSIRE P.-É.-M. LABBEY DE LA ROQUE,

Chevalier, ancien Officier au Régiment d'infanterie du Roi, Chevalier de St-Louis, Député du Calvados à la session de 1815, Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

A CAEN,

De l'Imprimerie de F. POISSON, rue Froide.

1818.

CS
587
.M78

AVIS.

L'ÉDITEUR corrigera, en 1820, dans un *Errata*, les fautes qu'il aura découvertes, ou qui lui seront indiquées. Ces avis seront reçus avec reconnaissance, mais on n'en fera usage qu'autant qu'on les jugera bien fondés. Cet *Errata* sera donné par l'Imprimeur, à quiconque représentera son exemplaire de l'ouvrage. Ils seront tous signés par l'Editeur.

Son adresse est: à M. DE LA ROQUE, rue de l'Engannerie, n°. 9, à Caen.

693273 -129

DISCOURS

SERVANT DE PRÉFACE

A LA RECHERCHE DE MONTFAUT.

La Normandie, sous la domination des anglais, depuis 1417 jusqu'en 1450, qu'on acheva de les en expulser, fut le théâtre de guerres presque continuelles, plus ou moins ruineuses pour la noblesse du pays. D'abord on ne confisqua les terres que des gentilshommes qui refusaient l'hommage à l'usurpateur ou qui combattaient avec les français; mais comme d'autres les vendaient eux-mêmes, pour aller s'établir ailleurs, on finit par déclarer rebelle et par dépouiller de ses biens quiconque était absent du pays. Si ces mesures et d'autres tendantes au même but, ruinèrent un grand nombre de familles, elles en élevèrent aussi de nouvelles, qui, déjà riches par le commerce, ou par le maniement des deniers publics, profitèrent des circonstances pour acheter des terres à bas prix, soit des vrais propriétaires, soit des donataires des biens confisqués. Ces dernières acquisitions devenaient quelquefois

légitimes par des traités avec les anciens possesseurs. De toutes ces causes il résulta, que jamais il n'y avait eu en Normandie autant de roturiers possesseurs de fiefs, que lorsque les anglais en furent chassés en 1450. La plupart vivaient noblement et se donnaient pour nobles : ce qui excitait la jalousie des vrais nobles auxquels ils prétendaient s'égaler, et celle du tiers-état dont ils ne voulaient plus partager les charges. Louis XI, dès le commencement de son règne, travailla à détruire cet abus. D'abord, par son édit du 19 novembre 1462, les généraux des aides, établis à Rouen par son père vers 1450, furent érigés en cour souveraine, pour décider en dernier ressort les questions relatives aux aides et aux tailles, jugées en première instance par les élus, dans toute la province. Ensuite, le 1er. janvier 146$\frac{3}{4}$, il adressa à Raymond Montfaoucq, général des monnaies en Normandie, une commission pour y rechercher les usurpateurs de la noblesse. Son ouvrage, ou ce qui nous en reste, commence à Lisieux et finit à Valognes, où il était le 13 février 146$\frac{4}{5}$. Cette liste, si célèbre sous le nom de Recherche de Montfaut, excita d'abord tant de réclamations et de plaintes, que le Roi révoqua sa commission, déclara nul le rôle par lui dressé, et défendit de s'en prévaloir pour ou con-

tre ceux qui y étaient compris. De là vient qu'il n'est jamais cité, ni dans les sentences des élus, ni dans les arrêts des généraux des aides à Rouen sur des questions de noblesse, rendus en grand nombre à la fin du 15e. siècle et au commencement du 16e., ni dans les recherches des usurpateurs de noblesse, faites par les élus dans leurs élections, en 1523 et 1540. Cependant comme le rôle de Montfaut comprend environ mille nobles et seulement 300 non-nobles, et qu'ainsi le nombre de ceux qui trouvaient leur compte à le vanter était triple du nombre des personnes intéressées à le décrier, il reprit bientôt faveur dans l'opinion publique, et sa réputation d'équité était depuis long-temps bien établie, lorsque, en 1598, Roissy fit, dans la généralité de Caen, sa Recherche des nobles et des usurpateurs, où il appuie souvent ses décisions sur celles de Montfaut. Montfaut jouissait sans doute encore de toute sa gloire en 1662, puisque Gilles-André de la Roque, écrivant alors l'Histoire de la Maison de Harcourt, y dit, t. 2, p. 1050 : « Que toute » la Normandie jettait les yeux sur le rôle de » ce célèbre commissaire comme sur une règle » de vérité ; » passage où il énonce avec complaisance l'opinion dominante, l'exagérant encore par l'emphase de l'expression, parce qu'elle

favorisait son plan, en donnant plus de valeur à une des preuves de la noblesse des Harcourt, dont il faisait l'histoire. Mais dans son Traité de la Noblesse, composé 13 ans après, en 1675, mieux instruit, ou n'ayant plus d'intérêt à dissimuler ses propres sentimens, son langage est tout différent. Voici ses propres paroles, chapitre 32, page 143, de l'édition de Rouen de 1710 : « Ce fut là fameuse Recherche des nobles » et des usurpateurs de la noblesse qui donna » lieu aux anoblissemens fondés sur la charte » générale de 1470. Néanmoins je ne puis m'empêcher de dire que cette fameuse Recherche » est un ouvrage imparfait, sans preuves, et » construit de manière que ceux-là seuls qui se » connaissent bien aux affaires de la noblesse, le » peuvent déchiffrer et interpréter. — Il comprend les bâtards (des anciens nobles), selon » l'usage de ce temps. Il marque les gradués et » avocats par le titre de maître. — Il fait mention » des dérogeans qu'il appelle marchands; des » douteux, ou de ceux dont la qualité était incertaine et débattue; des nouveaux anoblis, » et semble ignorer le principe de la noblesse de » ceux qui la devaient à des anoblissemens plus » anciens. Il favorise quelques personnes, et en » traite quelques autres trop rigoureusement »

» sans en rendre aucune raison. Il finit par les » usurpateurs, dont les descendans ont détesté » sa mémoire par plusieurs calomnies. Mais son » ouvrage était comme celui de Pénélope ; car » il faisait et défaisait, étant juge de la noblesse » en 1464, et receveur des taxes des francs-fiefs » en 1471, 72 et 73, avec Jean Bazire et autres » comptables. Ainsi on le croit auteur du réta- » blissement de ceux qu'il avait dégradés juste- » ment ou injustement. Quant à la grande répu- » tation qu'il a eue, elle vient de ce qu'il a été » estimé sévère, et que d'ordinaire en fait de » priviléges, on applaudit plutôt à la rigueur » qu'à l'indulgence. »

A ce jugement de l'homme le plus en état d'apprécier le travail de Montfaut, personne n'ayant aussi bien connu que lui la plupart des familles qui y sont mentionnées, nous ajouterons les remarques suivantes :

1°. On ne trouve point dans Montfaut plusieurs familles, qui certainement jouissaient de la noblesse en 1464, telles que les le Vicomte, sieurs de Campagnolles et de Villy, dans les sergenteries du Pont-Farcy et de Villers en Bocage; les d'Aigneaux, Bacon, de Vouilly, de Tourniéres, dans l'élection de Bayeux ; les d'Astin, Pellevé, Sillans, Brazart et autres. Lui auraient-

elles été inconnues ? Les aurait-il oubliées ? Je crois qu'elles ne manquent dans son rôle que parce qu'elles n'auront eu alors que des sujets en bas-âge, ou absens du pays, et qu'il n'y voulait comprendre ni les veuves ni les enfans, mais seulement les hommes majeurs et domiciliés, qui seuls, suivant les ordonnances, étaient imposables à la taille.

2°. Je crois qu'il a aussi volontairement omis les frères non mariés du sujet ou des sujets qu'il nommait, surtout quand ils demeuraient ensemble. Autrement les suites de 3, 4 et 5 frères seraient beaucoup moins rares.

3°. Sur 738 noms compris dans le rôle de Montfaut, 64 appartiennent en même temps aux nobles et aux non-nobles ; et de ces 64, vingt-six fournissent aux deux classes dans la même élection. Quelques personnes méritaient sans doute la place qu'elles occupent ; mais le nombre des familles ainsi partagées est si grand, qu'il faut nécessairement supposer que plusieurs sujets, quoique vraiment nobles, ne purent pas d'abord le prouver. Voyez la table des noms par ordre alphabétique.

4°. Sur les rôles des personnes taxées aux francs-fiefs en 1470, et années suivantes, se rencontrent plusieurs sujets trouvés nobles par

Montfaut. Cela vient de ce qu'alors les commissaires taxèrent non-seulement les roturiers pour tous leurs fiefs, mais encore les nobles pour ceux qu'ils possédaient par nouvelle acquisition. La Roque l'a bien remarqué; et il cite à ce sujet l'exemple des Suhard, au chapitre 23 de son Traité de la Noblesse. Cette taxe ne porta donc aucune atteinte à la qualité des anciens nobles qu'elle frappa; mais quelques-uns d'entr'eux ne se bornèrent pas à la payer; ils s'en prévalurent pour obtenir des chartes d'anoblissement ou de confirmation de leur noblesse, ne prévoyant pas que cela même la rendrait douteuse, et que leur postérité détesterait cette malheureuse précaution par laquelle ils comptaient obtenir sa reconnaissance. Le nombre de ces nobles taxés aux francs-fiefs fut considérable, comme on en jugera par la table 11, où nous n'avons mis à contribution que quelques vicomtés. Les autres en auraient tous aussi fourni plus ou moins d'exemples. Voyez la Roque, Histoire de la Maison de Harcourt, t. 2, p. 1829, et Traité de la Noblesse, chap. 21, 23, 32.

Telles sont les principales questions auxquelles peut donner lieu la Recherche de Montfaut. Naturellement sévère, il cherchait néanmoins la vérité et voulait être juste, mais il opérait trop

vite pour ne pas tomber dans beaucoup d'erreurs, qui doivent moins lui être imputées qu'à ceux au témoignage desquels il devait presque nécessairement déférer. Ses décisions favorables obtinrent, à l'exception d'un très-petit nombre, l'assentiment général. Le public n'a pas eu la même confiance dans les autres : et lui-même paraît les avoir plutôt regardées comme provisoires que comme infaillibles ou irréformables, puisque, dans le préambule de son procès-verbal, et en commençant la liste des renvoyés dans les élections de Carentan et de Valognes, il dit, que ceux qu'il impose à la taille y sont imposés modérément, seulement pour l'année, et qu'ils ont le temps de vérifier leur noblesse. Comme son ouvrage, à peine fini, fut aussitôt annulé, la plupart des condamnés continuèrent de jouir comme auparavant, et ceux qu'on inquiéta obtinrent presque tous des arrêts favorables, dont nous citons un assez grand nombre dans les notes. Mais il faut observer que ces arrêts, lorsqu'ils ont été rendus pour le fils ou le petit-fils du condamné par Montfaut, ne sont pas une preuve certaine que ce commissaire avait mal jugé. En effet, pour être jugé noble par les tribunaux, il suffisait alors de prouver, par titres ou par témoins, que, depuis 4 générations, y compris le bisaïeul, on

avait joui de la noblesse ou vécu noblement, faisant profession des armes, et sans dérogeance. C'est pourquoi, si ce descendant d'un condamné n'avait fait que la preuve rigoureusement nécessaire des 4 degrés, cette preuve, qui n'atteignait que le père ou aïeul du contemporain de Montfaut, ne prouvait point que Montfaut aurait dû le juger noble. Voyez la Roque, Hist. de la Maison de Harcourt, t. 2, p. 1555 et 1556.

On voit assez par ce que nous venons de dire, que la Recherche de Montfaut, malgré les reproches qu'on peut lui faire, sera toujours un monument précieux et des plus utiles pour connaître l'ancienne noblesse du pays. Aussi espérons-nous qu'elle nous saura gré de la lui offrir, sinon dans sa pureté, ce qui est aujourd'hui moralement impossible, au moins beaucoup plus correcte que dans les meilleurs exemplaires de notre province. Les noms des sergenteries et des paroisses sont exempts de fautes, et celles que l'on n'a pu corriger ne tombent guères que sur des noms de familles éteintes ou rentrées dans l'obscurité dès le 16e. siècle, et qui par conséquent excitent aujourd'hui moins d'intérêt.

Les notes éclaircissent le texte, justifient nos corrections, indiquent les passages qu'on n'a pu rétablir. Elles ne contiennent en général rien

que d'avantageux aux familles dont elles parlent.

L'édition de cette Recherche, donnée par Varoquier dans son Tableau généalogique, historique, etc., de la Noblesse, Paris, Nyon, 1787, in-18, est loin de réunir les mêmes qualités que la nôtre, étant plus corrompue, plus défectueuse, qu'aucune des copies manuscrites que j'aie vues. Sa page est de 27 lignes, et j'ai compté dans plusieurs jusqu'à 17 fautes; mais chaque page, l'une portant l'autre, en contient de 7 à 10. Plusieurs sujets sont mal placés, soit entre les nobles, soit entre les non-nobles. Quelques-uns sont répétés dans les deux classes. Il y en a d'omis, d'autres ne sont que transposés. Bref cette misérable édition réunit des fautes et des erreurs de tout genre. On ne pouvait rien faire de plus mauvais.

La pièce suivante paraît ici du consentement de son auteur, Charles-Gaspard, vicomte DE TOUSTAIN-RICHEBOURG, gentilhomme distingué par ses connaissances dans les genres qu'il a cultivés, et dont les sages et savans écrits portent tous l'empreinte de son aimable et noble caractère.

ÉCLAIRCISSEMENS SUR LA RECHERCHE DE MONTFAUT.

On ignore, ou l'on a perdu les Recherches antérieures à celle que Raymond de Monfaoucq ou Montfaut, d'ailleurs général des monnaies en Normandie eut commission de faire. Elle passe pour la première Recherche générale faite en cette province, les précédentes n'ayant concerné qu'un nombre fort limité de particuliers, dont les uns furent maintenus nobles et les autres déclarés usurpateurs.

Sans parler de ce que le désir ou le besoin d'argent porta Louis XI à faire ailleurs pour augmenter les tailles, ce prince crut trouver une nouvelle ressource dans les moyens de faire payer, ou l'amende des usurpations, ou le droit de franc-fief aux bourgeois enrichis qui voulaient

s'agréger furtivement à l'ordre de la noblesse, et se dispenser de cette redevance sur les fiefs dont leurs acquisitions journalières le dépouillaient continuellement.

Montfaut exerça sa commission dans la Haute et la Basse-Normandie, à la seule exception, suivant les apparences, du duché d'Alençon, alors tenu en espèce de souveraineté par un prince du sang royal. Les registres de ce commissaire pour la Haute-Normandie furent déposés chez le bailly de Caux, qui les perdit, en sorte qu'il ne reste plus que la Recherche des neuf élections de la Basse, Lisieux, Falaise, Caen, Bayeux, Vire, Avranches, Coutances, Carentan, Valognes. Encore faut-il considérer que ces élections étaient plus étendues au 15°. siècle que dans les siècles suivans, vu les parties qu'on a démembrées pour former d'autres élections; par exemple, celles de St-Lo, Pont-l'Evêque, Honfleur, etc.

Montfaut avait divisé sa besogne en deux chapitres, le premier des Nobles, et le second des Renvoyés. Mais, comme l'observe M. de Cantel, ou l'auteur anonime d'un manuscrit utile et curieux pour la noblesse normande, (manuscrit dont mon père avait fait tirer une belle copie en deux volumes in-folio, qui, donnés par moi à ma sœur aînée, ont péri dans les tempêtes de la

révolution), l'original de sa Recherche n'était pas entièrement semblable aux copies qu'on voit aujourd'hui. Car, bien que d'abord on eût mis dans un même chapitre tous les nobles certifiés ou maintenus, et dans l'autre les renvoyés ou déboutés, Montfaut lui-même, depuis ce temps-là, et sans doute après nouvel examen ou nouvelle production, reporta quelques noms du chapitre second au premier. C'est pourquoi dans les copies faites sur l'original par ordre du président du Bosc d'Emendreville, commissaire d'une Recherche ou réformation de noblesse en 1560, et dans celles dont se sont servis, pour la généralité de Caen, de Mêmes de Roissi, en 1598, et Chamillart en 1666, ceux qui, depuis février 146$\frac{1}{4}$, avaient vérifié leur noblesse, furent transférés du chapitre des renvoyés dans celui des nobles, avec ces initiales, R. et d. a. v., signifiant: renvoyé, et depuis a vérifié.

Montfaut demandait une preuve de quatre degrés à ceux qui ne voulaient pas être marqués comme anoblis ou fils d'anoblis; mais presque toujours il se contentait de marquer sur son registre le bisaïeul, ou tout au plus le trisaïeul du produisant, sans aucun détail, ni relaté sur les têtes intermédiaires.

La minorité d'âge de beaucoup de gentils-

hommes que la seule notoriété publique dispensait du paiement des tailles que Louis XI voulait augmenter, et l'emploi de beaucoup d'autres au service militaire et hors de la province, paraissent les seules causes des omissions remarquées dans les catalogues de Montfaut. Ces sortes de lacunes furent quelquefois remplies ou suppléées par des substitutions de noms provenues de semblables causes, et dont il suffit de citer cet exemple. La maison de Mauny possédait la baronnie de Torigny, et beaucoup de personnes s'étonnent de voir dans les copies de Montfaut, à la place de cet illustre nom, celui de Jean de Mauhugeon. Cela vient de ce que Marguerite de Mauny, dernière héritière de son nom et de la terre de Torigny, veuve de Jean Goyon, Sire de Matignon, chambellan du duc de Bretagne, qu'elle avait épousé en 1421, s'était, à 60 ans, en 1450, remariée à ce Jean de Mauhugeon, qui à ce titre tenait cette baronnie, laquelle, après sa mort, passa à son fils du premier lit, ancêtre des Goyon-Matignon, devenus héritiers des Grimaldi, princes de Monaco. Voyez l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, par le père Anselme, in-folio, tome 5, page 382.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur les différends survenus entre Montfaut et plusieurs familles,

milles, dont les unes avaient tort, les autres raison. C'est l'affaire de chaque race de prouver ce qu'elle était ou devait être à cette époque ; et toujours pleins du désir d'obliger conformément à la justice et à la vérité, nous n'avons pas plus la compétence de rechercher les familles, que nous ne sommes d'humeur de flatter ni d'affliger qui que ce soit. Il nous suffit donc ici d'observer, que des races renvoyées ou condamnées par Montfaut, quelques-unes furent réhabilitées postérieurement par lui-même ; que d'autres justifièrent régulièrement et malgré lui leur noblesse ; que beaucoup se firent anoblir en vertu de l'édit des francs-fiefs de 1470 ; et que le plus petit nombre resta dans l'état où ce commissaire les avait laissées. C'est ainsi qu'en Bretagne, province qu'on peut citer en fait de noblesse, les commissaires des réformations de 1427 à 1449 déclarèrent douteuses et même quelquefois roturières certaines familles, dont les unes, par recouvrement de titres ou de preuves, les autres, par emplois, services, et quelquefois par anoblissement, reparurent avec plus d'avantage et de succès aux recherches de 1513 à 1536.

Ayant ailleurs traité suffisamment des francs-fiefs, depuis 1275 jusques vers 1600, et ne voulant pas donner à ces éclaircissemens l'étendue

d'une dissertation, nous les finirons par deux observations importantes.

1°. Beaucoup de gentilshommes mal en règle du côté des titres, trouvèrent plus économique et plus simple, de se faire anoblir, en payant la modique taxe de francs-fiefs, imposée depuis 1470 jusqu'en 1492, que de se faire maintenir au prix de recherches qui leur auraient emporté beaucoup de temps, de soins et d'argent. C'est ainsi que de nos jours on a remarqué plusieurs circonstances, où il en coûtait plus à l'ancienne noblesse pour se prouver, qu'à la nouvelle pour s'acheter. Et c'est, pour éteindre un abus, tantôt ruineux, tantôt humiliant, quelquefois l'un et l'autre, pour beaucoup d'estimables rejetons de cette vieille et vénérable noblesse, que nous avons, dans quelques écrits, proposé le plan d'un tribunal, ou d'une chambre héraldique, dont les procès-verbaux éviteraient, sur les degrés qu'ils auraient constatés, la nécessité d'une reproduction quelconque, dans les différentes conjonctures, localités et corporations, où l'on aurait des preuves à faire en France. Cette chevalerie de Louis XI et de Charles VIII, aussi brave et moins instruite que celle de nos derniers Rois, manquait des lumières et de la prévoyance qui lui auraient fait pressentir le préjudice ou la peine, que son

insouciance ou son erreur héraldique occasionnerait à sa postérité.

2°. La taxe imposée sur les roturiers possesseurs de fiefs, ou plutôt sur les fiefs possédés par des roturiers, se fit ou se leva de-manière, qu'il arriva souvent, que le gentilhomme, acquéreur d'un fief que lui vendait un roturier, fut contraint de payer le droit de franc-fief, à cause de l'espèce de tache, que les idées de ce temps provenues des anciennes lois de la monarchie, imprimaient aux fiefs tombés en mains roturières. Voyez en un exemple remarquable dans la Roque, Histoire de la Maison de Harcourt, tom. 2, liv. 13, chap. 12, p. 1829.

SUR LE TEXTE DE MONTFAUT.

Le premier nom de chaque article est le nom propre ou nom de baptême;

Le second est le surnom, ou nom de famille;

Le troisième est le nom de la paroisse où le sujet demeurait. On n'a point répété ce nom de paroisse, lorsqu'il était le même que pour le sujet précédent.

L'étoile indique une note, et cette note est désignée par le nombre qui suit l'étoile.

Explication des abréviations qui se rencontrent dans le texte de MONTFAUT.

An, signifie : anobli.
Bât. — bâtard.
Ch^er^. — chevalier qui a reçu l'ordre de chevalerie.
M^e^. — maître, titre des gradués en droit.
M^re^. — messire, titre des chevaliers.
De l'ord. — de l'ordonnance; c'est-à-dire, ordonné par le Roi, pour garder une forteresse, par exemple, celle du Mont-St-Michel.
R. et d. a. v., ou, plus brièvement encore, R., etc., signifie renvoyé (comme non-noble) et depuis a vérifié (sa noblesse.)
S^r^. — sieur.

EN ce present papier sont escripts les personnes qui ont esté certiffiez estre nobles et extraicts de noble lignée, et certifiez estre tels par les éleus et officiers des Aydes, et mesmement par aultres personnes du pays; et, pour cette cause, n'ont point esté assis à taille. Et sont cy enregistrées les sergenteries et paroisses où ils sont demeurants, ainsy que l'éxamen en a esté faict; affin que le roy en ayt la vraye cognoissance.

Item, aussy sont cy enregistrez les aultres personnes, qui se disoient estre nobles, tant à cause de leurs femmes, meres, et nobles fiefs qu'ils ont acquis, et aultrement, lesquels ont esté assis modérément, selon leur puissance à taille, et ont eub temps de vériffier de leurs noblesses.

Icelle assiette faicte pour l'an commençant le premier jour de janvier mil quatre cents soixante et trois, par Remon Monfaoucq, par vertu des lettres de commission du roy nostre dict sire; et y ont esté appelez les dits officiers du Roi des Aydes, comme il appert par leurs certifications.

86. Labbey de la Roque

En l'élection de Lysieux, ensuivent les personnes qui ont esté, par le rapport des Eleus, trouvés gents nobles et extraicts de noble lignée, et non assis à la taille, et par le rapport d'aultres, à leurs ames et consciences.

NOBLES PERSONNES.

Sergenterie d'Orbec.

1. Robert de Liée, Tonnancourt.
2. Jean Amyot, Ocainville.
3. Pierre de la Lande, Serqueux.
4. André de Saint-Ouen, Tordouet.
5. Jean de Haultemer, Fervacques.
6. Jean le Rouyl, les Loges.
7. Guillaume de Neufville,
8. Pierre du Mesnil,
9. Jean Amyot, Orbec.
10. Jean du Vieu, R. et d. a v.
11. Jean Cuillier, R. et d. a v.
12. Thomas Eustache, St-Paul de Courtonne.
13. Jean de Belleau, Cheffreville.

* 14. Guillaume Fouquet, la Vespière.

* 15. Ancelot de Neufville, Courson.

16. Jean d'Orbec, Bienfaite.

* 17. Colin le Sec, la Cressonnière.

18. Jean Amyot, Cheffreville.
19. Cardin le Forestier, Sernay.

Sergenterie de Moyaux.

20. Jean Borel, Norolles.
21. Guillaume Bonnechose, Notre-Dame-de-Villers.
22. Jean le Muet, St-Philbert-des Champs.
23. Jean de Fourneaux,
24. M^e. Jean de Fourneaux,
25. M^re. Jean de Montenay, ch^er, Fauguernon.
26. Jean de Bienfaite, l'aîné, Moyaux.
27. Jean de Bienfaite, le jeune,
28. Jean d'Anézy, le Pin.
29. Jean Brevedent, le Faoucq.
30. Richard Brevedent,
31. Geoffroi de Bienfaite, Moyaux.
32. Jean de Lombellon,
33. Guillaume Bonnechose,
34. Guerrodin de Franqueville, Glos-sur-Lisieux.
35. Cardin d'Auge, St-Martin-de-la-Lieue.
36. Philippes de Bigards, Piencourt.
37. Pierre de Bailleul,
38. Richard Baudry,
39. Renaud de Grandouet, Blangy.
40. Robin de Grandouet, son frère.

* 41. Robert de Loys, Blangy.
42. Guillaume de Rupierre, Courtonne.
43. M^re^. Jean de Bouquetot, ch^er^., le Breuil.
44. Jean du Quesney, Prestreville.
45. Henri de Querville,
46. Richard de Querville,
47. Jean de Farcy, Bonneville-la-Louvet.
48. Pierre d'Asnières, St-Léger-la-Louvet.
49. Jean de Longchamp, Fumichon.
50. Jean de Bellemare,
* 51. Philippes de Bellemare, Firfol.

Sergenterie de Chambrais.

52. Colinet de la Ferrière, Notre-Dame-du-Hamel.
53. Laurent de Bonneville, Chamblac.
54. Raulin de Louvigny, Chambrais.
* 55. Jean de Bosquencey, St-Jean-de-Tanney.
56. Richard Ruffault, les Jonquerets.
* 57. Jean de Mailloc, Notre-Dame-des-Chapelles.
* 58. Henri de Morteaux, R. et d. a v., St-Quentin-des-Isles.
* 59. Guillaume d'Aureville, R. et d. a v., Mélicourt.
* 60. Jean le Roy, dit Montaillard, St-Vincent de la Rivière.

Sergenterie

Sergenterie du Mesnil.

61. Jean le Grand, Quetteville.
* 62. Jacques Haye, St-Pierre-du-Châtel.
63. Louis Osmond, Ablon.
64. Durand de Thieuville, Crémanville.
65. Jean de Bailleul,
* 66. Robert de Survie,
67 Mre. Guillaume de Gaillon, cher., N. D. du Val.
68. Guillaume de Quetteville, R. et d. à v., St-Pierre du Châtel.
69. Jean de Quetteville, R. et d. a v.,
70. Rogier, Vitard, R. et d. à v., Genneville.

Sergenterie de Cambremer.

71. Richard Carbonnel, les Autieux-sur-Corbon.
72. Pierre de Tournebu, Livet le Baudouin.
73. Pierre Borel, Manerbe.
74. Robert Boissey,
75. Marin de la Planque, Estrées-en-Auge.
76. Robert de la Rivière, le Prédauge.
* 77. Raoul de Beufville, Monstereuil.
78. Jean de Heudreville, le Mesnil-Eude.
* 79. Jean de Beufville, Cambremer.
80. Jean Guérin, la Houblonière.

* 81. Rogier de Mery, la Caude.
82. Guy de Pontfol, Cambremer.
* 83. Guillaume de Beufville,
84. Jean d'Anézy, Grand-Camp.
* 85. Jean de la Ceaule, R. et d. a v., Mesnil-Simon.
86. Guillot Collet, R. et d. a v.,
* 87. Martin Brin, R. et d. a v., Manerbe.
* 88. Thoumin Quief de Caux, Cambremer.
89. Henry Maunourry, Monteille.
90. Pierre Baignart, la Roque.

Sergenterie de Honnefleu.

91. Guillaume Féron, Gonneville.
* 92. Pierre le Cerf, Esquemauville.
93. Guillaume Poil-Villain, St-Gratian.
94. Richard Poil-Villain,
95. Jean Pouchin (ou Poussin), Penne de Pie.

Sergenterie de Rives.

96. M^re^. Jean Trihan, ch^er^., Bourgeauville.
97. M^re^. Guillaume Vipart, ch^er^., Brucourt.
98. Richard de la Rivière,
99. Jean Grente, St-Pierre-Azifs.
100. M^e^. Robert Grente,
101. Jean d'Auge,
102. Drouet de Recusson, Tourgéville.

103. Colin de Graterville, Tourgéville.
104. Mre. Guillaume Vipart, le jeune, cher., Beaumont.
105. Mre. Robert d'Angerville, cher.,
*106. Jean d'Emery, Villers-sur-Mer.

Sergenterie du Pont-l'Evêque.

107. Guillaume de la Rivière, Brocottes.
108. Philippes Goulafre, Rumesnil.
109. Sevestre du Couldray, St-Jovin.
*110. Gilles de Silly, Desuley.
111. Mre. Jacques de Harcourt, cher., Beuvron.
112. Jean Ryoult, d'Auvillers.
113. Jean d'Annebaud, Bonnebosq.
*114. Jean de Vaudorey,
115. Jean de Betteville, du Pont-l'Evêque.
116. Guillaume de Betteville,
117. Gueffin du Mont,

Sergenterie de Préaux.

118. Guillaume Malortie, St-Paul-sur-Risle.
119. Geoffroi de St-Aubin, Préaux.
120. Guillaume Gueroult, St-Siméon.

Sergenterie du Sap.

121. Robert du Val, Boquensey.
122. Jean Baratte, Touquette.

123. Guillaume de Claire, St-Evroul de Montfort.
124. Guillaume du Douet, St-Pierre du Sap.
125. Etienne de Bouquetot, Samesle.

Sergenterie de Touques.

126. Robert du Mesnil, Manneville la Pipart.
127. Richard Nollent, St-Benoît de Hébertot.
128. Louis de Ségrie, du Mesnil sur Blangy.
129. Guillaume Carrel,
130. Jean Carrel, son neveu, St-Pierre de Touques.
131. Robin de St-Pierre, bâtard de la maison de Blosset, St-Pierre-de-Touques.
132. Jean du Mesnil, du Couldray,
133. Robert de St-Pierre, de St-Julien.
*134. Jean de la Porte, Manneville-la-Pipart.

Sergenterie de Bernay-Montfort.

135. Jean de Boschenry, de Drocourt.
*136. Guillaume de Mainbeville, de la Chapelle-Béquet.
137. Jean de la Mare, d'Epagne.
*138. Antoine Néel, Plainville.
139. Jean de Bellemare, Duranville.
*140. Jean de la Cordelle, St-Martin le Vieux.
141. Jean le Compte, Surville le Vieilbourg.

*142. Jean Mire, St-Jean de la Léqueraye.
143. Guillaume Poisson, St-Christophe.
144. Robert Campion, St-Philbert-sur-Risle.

Sergenterie de Lisieux.

145. Jean Vipart, Lisieux.
146. Louis Osmont,
147. Louis Bazin,
148. Thomas Bazin,
*149. Guillaume Tostain, St-Désir de Lisieux.

Sergenterie de Folleville.

150. Richard de Martinville, Folleville.
151. Olivier de Clinchamp, Bazoque.
152. Geffroi de Bailleul, Bailleul.
153. M^re^. Nicolas Gosset, ch^er^., Lieurrey.
154. Jean Gosset,
*155. Pierre du Chesne,
*156. Archambaud, le Maisonnet,
157. Jean de Barville, d'Epreville en Lieuvin.
158. Richard Mahiel, St-Aubin de Cellon.
159. Jean Mire, St-Georges du Mesnil.
160. Pierre le Doyen, d'Epreville en Lieuvin.
*161. Somme des personnes nobles en l'élection de Lisieux, VIII^XX^.

En ladite élection de Lisieux, ceulx qui n'ont point été trouvez nobles, assis à taille, par les rapports des officiers et autres.

Sergenterie d'Orbec.

1. Bertrand de la Haye, Orbec.
* 2. Jean de la Haye, son frère;
* 3. Gautier Dandel; en difficulté,
* 4. Pierre de la Parque,
5. Jean Anquetin,

Sergenterie de Moyaux.

* 6. Jean le Roy, Cordebugle.
* 7. Colin Bottey, Notre-Dame de Villers.
8. Germain Cappelle, Marrolle.
* 9. Jacques Labbey, St-Jean de Livet.
10. Pierre Bertout, Glos sur Lisieux.
*11. Jean Louis, Giverville.

Sergenterie de Chambrais.

*12. Robert Tiesse, St-Denis d'Augeron.
*13. Jean Tiesse,
14. Robin Vallée, St-Laurent de Tansement.
15. Robin le Cerf, de Chamblac.
*16. M^e^. Bertrand Basley, St-Quentin-des-Isles.

Sergenterie du Mesnil.

* 17. Jean Callaye, Manneville la Raoul.
18. Colin Droulin,
19. Robert du Bosq, Beuzeville.
* 20. Philippes de Berteville, Foullebec.
21. Guillaume du Mesnil, Martinville.
22. Robinet de Fontenelle, ou Fontenille, Escainville.
23. Pierre Ruaut,
* 24. Jean Houel, Berville-sur-Mer.
* 25. Pierre de Beaumouchel, Beuzeville.

Sergenterie de Cambremer.

26. Jean le Gouez, Cambremer.
27. Michaut de Coursery, du Quesne.
28. Thomas Harel, Grandouet.
29. Laurent Bardou, Livet.

Sergenterie de Dives.

* 30. Richard Genaut, d'Angerville en Auge.
* 31. Guillaume Felix, Danestal.
32. Raoul Hardi, Goustranville.
33. Guillaume le Cerf, Beaumont.

Sergenterie du Pont-l'Evêque.

* 34. Jean Fossey, Pierrefitte.
35. Jean le Clavier, St-Jovin, ou Jouin.

17. Jean de Bailleul, d'Ouville-la-Bien-Tournée.
18. Richard de Carrouge, de Magny.

Sergenterie de la Forêt-Auvray.

*19. Guillaume de Fallaise, Berney-sur-Orne.
*20. Me. Guy de la Villette, du Mesnil.
21. Guillaume de St-Bosmer, de la Carneille.
22. Jean du Fay, de la Fresnaye-au-Sauvage.
*23. Robert du Fay,
24. Jean de Courseule, de Brocotte-le-Ham.
25. Guillaume de Magny, de St-André-de-Briouze.
26. Raoul de Sainte-Marie,
27. Jean le Forestier, de Durcet.
28. Robin Thibout, St-Malo-au-Houlme.
29. Mre. Olivier de Vassy, cher., de la Forêt-Auvray.
*30. Jean de Corbar, de Loucey.

Sergenterie de Tournebu.

*31. Richard le Cloustier, St-Germain-le-Vasson.
32. Jean de Fédebry,
33. Jean du Theil, baron dudit lieu,
34. Robin Patry, Cingal.
35. Jean Aupoix, d'Espins.

36. Marin d'Acqueville, d'Espins.
37. Pierre de Sainte-Croix, de Bons.
38. Pierre Mallet, sergent fieffé, dudit lieu.
39. Jean de Martainville, de Sousmont.

Sergenterie de Briouze.

*40. Girard Thibout, du Grais.
41. Jean de la Motte, Lonlay-le-Tesson.
*42. Richard Lorillu, Bellou-au-Houlme.
43. Jean de Ste.-Marie, de Lignon.
44. Jean Fortin, Briouze.

Sergenterie de Breteuil.

45. Jean d'Auberville, Aubertville.
46. Robert Thibout, Bray-la-Campagne.

Sergenterie de Bretteville-sur-Laize.

47. Guillaume Thibout, Cinteaux.
*48. Bertrand Bateste, Quilly.
49. Jean de la Fresnaye, de St-Aignan-de-Cramesnil.

Sergenterie de la Ferté-Macé.

50. Jean de Durcet, Magny-le-Désert.
51. Jean de Magny,
*52. Thomin de Magny,
53. Guillemin de Magny,

*54. Jean Souquet, St-Ouen-le-Brison.
55. Jean Caignon, sergent fieffé, de Magny.

Sergenterie de Thury.

56. Martin du Breuil, d'Esson.
57. Guillaume du Vay, Thury.
58. Jean de St-Germain, de ladite paroisse.
59. Vigor Corpsd'Homme, des Loges-Saussses.
60. Jean de Clinchamp, de Donnay.
*61. Pierre de Croisilles,
62. M^e. Robert Seran, St-Loup.
63. Robert Louis, ou Loys, d'Ussy.

Sergenterie du Houlme.

*64. Hamon de Lougy, Lougy.
65. Guillaume du Bois, des Iveteaux.
66. Louis de la Lande, de la Lande de Lougy.
*67. Cardin du Fresne, St-Brice.
*68. Jean de Joué, Rasnes.
*69. Ambroise de Beaurepaire, Joué-du-Bois.

Sergenterie de Séez.

*70. Louis de Bennes, Séez.

Sergenterie de Gasprée.

71. Roger du Jardin, St-Léonard.
72. Guillaume des Mottes, Gasprée.

Sergenterie de Falaise.

73. Raoul de Cordey, du Mesnil-Hermé.
74. Fouque du Merle, St-Pierre du-Bu.
75. Colin de Cordey, Cordey.
76. Pierre le Porchier, fils d'anobli, Falaise.
77. Girard Bras-de-Fer, avocat, à Falaise.
*78. Me. Guy de la Villette, Falaise.
79. Jean de la Moricière,
80. Jean de Magny,
*81. Christophe Jean,
82. Ravan, le Fournier, anobli,
*83. Jean des Buats, anobli,
*84. Antoine des Buats,
85. Eustache de Cordey,
*86. Charles de Lougy,
87. Me. Jean de la Villette,
*88. Jean le Seigneur, anobli,
89. Robert le Porchier,
90. Jean Marie, Courteille.
91. Jean Grimout, Falaise.
*92. Somme des personnes nobles en l'élection de Falaise, 91.

Ensuivent ceux qui, en ladite élection de Falaise, n'ont point été trouvés nobles, assis à taille.

Sergenterie de St-Pierre-sur-Dives.

* 1. Richard Bauvieux, Bieuville.
* 2. Jean de Neufville, du Mesnil-Baqueler.
3. Philippes Cappelle, de Vieil-Pont.
4. Jean le Roux,
* 5. Guillaume le Gendre, Castillon.
* 6. Jean Bonnet, Bieuville.
7. Jean Bonnechose, Vieil-Pont.
* 8. Jean Bonnechose, Hieuville.

Sergenterie de Jumel.

* 9. Gillain, bâtard de Cordey, d'Ouezy.
10. Macé le Flamand, d'Eran.

Sergenterie de la Forêt-Auvray.

*11. Jean Turgot, des Tourailles.
*12. Thomas du Chemin, d'Eschalou.
*13. Guérin le Goulu, Millesavattes.

Sergenterie de Tournebu.

14. Cardin du Mesnil, Fresney-le-Vieil.
15. Jean le Clerc, Barbery.

*16. Cardin le Cloutier, St-Germain-le-Vasson.
17. Roger le Clerc, d'Urville.

Sergenterie de Briouze.

18. Guillaume du Chesnay, Briouze.

Sergenterie de la Ferté-Macé.

19. Guillaume des Prez, Magny-le-Désert.

Sergenterie aux Bruns.

20. Colin Regnault, Bray-en-Cinglais.
21. M^e. Louis Regnault,

Sergenterie de Falaise.

*22. Denys Caillon, Versainville.
*23. Jean du Mesnil-Bérard, Courteille.
*24. Jean le Verrier,
25. Guillaume Raison, Falaise.
*26. Pierre le Foulon,
*27. Gabriel Malet,
28. Jean Pasquet,
*29. Robin le Cloutier,
30. Henri le Viandier,

Sergenterie de Thury.

*31. Guillaume Fortin, d'Ussy.
*32. Perrin le Merey, d'Ouilly-le-Basset.
33. Hebert le Merey,
34. Perrin le Merey, leur frère,

Sergenterie du Houlme.

35. Jean le Mocqueur, Saint-Martin-l'Aiguillon.
36. Jean Buisson,

Sergenterie de Bretteville-sur-Laize.

37. Thomin le Cloutier, Cinteaux.
38. Jean de Villy,
39. Jean Guérin, Fresney-le-Puceux.
40. Michel Osmont, Mutrecy.
41. Alain Osmont,
42. Robin Andrieu, May.
*43. Somme en ladite élection de Falaise des personnes qui ne sont pas trouvées nobles, 43.

Les

Les personnes nobles en l'élection de Caen, certifiées être telles par les élus et autres officiers, à leurs âmes et consciences.

Sergenterie d'Ouestreham.

1. Roger de Sauques, Plumetot.
2. Me. Eustache Patry, anobli, St-Julien.
3. Philippes de Thaire, Mathieu.
4. Richard le Sousdoyen,
5. Jean Balleroy, Bieuville.
6. Colin de Bieury,
7. Colin de Bieury, son frère;
8. Andrieu Pantou;

Sergenterie de Bernières.

9. Jean Pigache, Courseule.
10. Henri Thiout, Bernières.
11. Richard du Bois, de Langrune.
12. Guillaume Néel, d'Anguerny.
13. Pierre Baudart, Colomby.
14. Guillaume de Graveron,
15. Jean Gondouin, Thaon.

Sergenterie de Creully.

16. Jean de la Croix, Vaux-sur-Seule.
17. Me. Philippe de Vierville, Creully.

18. Philippes de Manneville, Séqueville-en-Bessin.
*19. Jean Laurence, anobli, Creully.
20. Girard de Pierrepont, Amblie-sur-Seule.
21. Jean de Manneville, Lanteil.
*22. Denys le Touzey, St^e.-Croix-Grand-Tonne.
23. Jean Caillouet,
*23. 2.

Sergenterie de Villers en Bocage.

24. Bertrand de Noyers, Noyers.
25. Jean Gaalon, Vendes.
26. Pierre Gaalon, son fils.
*27. Bertrand Marguerin, Verson.
28. Jean Ruault, Mondrainville.
29. M^e. Jean de la Riviere, Missy.
30. Jean Gaalon, Villy.
31. Girot Benoît, Tournay.
32. Philippot Boissel, Parfouru-sur-Odon.
33. Jean Boissel,
*34. Jean Guernon,
35. Jean d'Esquay, Tessel.
36. Henri de Bretteville, Bretteville-sur-Bordel.
37. Jean de Mathan, Longvilliers.
38. Guillaume Malherbe,

Sergenterie de Cheux.

39. Jean de Cheux, Cheux.
40. Girot de Baulte,
41. Richard Gaalon, Fontenay.
42. André de Varinières, Audrieu.
43. Amfroi de Chaumontel,
44. Jean d'Estampes,
*45. Robert d'Estampes,
46. Mre. Pierre le Flamand, cher., Carpiquet.
*47. Nicolas Perrotte, anobli, Bretteville-l'Orgueilleuse.
48. Pierre Chrétien, Loucelles.

Sergenterie d'Evrecy.

49. Thomas Ruaut, Gavrus.
50. Girot d'Anjou, Benneville-sur-Ajon.
51. Jean Anzerey, d'Avenay.

Sergenterie de Préaux.

*52. Guillaume Jacquesson, Maizet.
*53. Pierre Bazin,
*54. Guillaume Bazin,
55. Guillaume de Rodes,
56. Jean le Hérissy, Préaux.
57. Jean Beaussein, Vieux.
58. Marquet Beaussein,

59. Gabriel Beaussein, Mayé-sur-Orne.
60. Raoul de Malfillastre, Curcy.
61. Jean de la Fresnaye,
62. Guillaume de la Bigne, Maltot.
*63. Gabriel du Four,

Sergenterie d'Argences.

64. Jacques de la Fosse, Soliers.
65. Guilbert Roger, de Démouville.
66. Thomin Vallée,
67. Jean de Mery, Cléville.
*68. Guillaume Bertrand,
*69. Thomas Bertrand, Cléville.
70. Jean Bon-Enfant, Mery.
71. Robin Cousin,
72. Robert Quesnay,
73. Olivier de la Fosse, Hubert-Folie.

Sergenterie de Troarn.

74. Jean des Fossés, Benneville-la-Campagne.
75. Robin de Touchet, d'Emiéville.
76. Colin du Vey,
77. Barthelemi Prosny, Gonneville.
78. M^re. Arnoul de Vaux, ch^er., Merville.

Sergenterie de Varaville.

79. Philippes de Touchet, Bavent.
80. Jean de Venoix,
81. Jean le Brun, du Buisson.

Sergenterie de la ville et banlieue de Caen.

*82. Pierre le Landois, Hérouville.
83. Jean Jourdain,
*84. Noel le Bel, St-Ouen de Caen.
*85. Guillaume de Bitot, St-Contest.
86. Philippes Gaalon,
87. Roger le Febvre, Caen.
88. Guillaume Grosparmi,
89. Jean Nollent,
90. Olivier de Verson,
91. Thomas de Loraille,
92. Guillaume le Landois,
*93. M^e. Philippes de Rivel,
*94. Guillaume de Garsale,
*95. Somme en l'élection de Caen des personnes nobles, 90.

En l'élection de Caen, les personnes qui ne sont point trouvées nobles, assis à taille.

Sergenterie d'Ouestreham.

*1. M^e. Guillaume le Sens, Lion-sur-Mer.
*2. Isaac le Sens, son frère,

Sergenterie de Creully.

5. Pierre du Manoir, St^e-Croix-Grand-Tonne.

Sergenterie de Villers en Bocage.

*4. Jean Fauvel, d'Espiney-sur-Odon.
*5. Raulin de la Cour, Grainville-sur-Odon.
6. Jean le Grand, Mouen.
*7. Jacques le Grand,
*8. Jean de Vernay, Monts-en-Bessin.
*9. Pierre de Vernay,

Sergenterie de Cheux.

10. Estienne de Loucelles, Cheux.
11. Robin Guerard,
*12. Colin Néel, Brouay.
*13. Olivier d'Estriac, de Christot.

Sergenterie d'Evrecy.

*14. Jean Moges, Notre-Dame-d'Esquay.
15. Pierre Baudouin, Baron.

Sergenterie de Préaux.

*16. Jean Noel, Maizet.

Sergenterie de Varaville.

17. Jean Hebert, St-Clair-de-Hérouville.
18. Robin le Cloutier,

Sergenterie de la ville et banlieue de Caen.

*19. Jean Baillehache, Saint-Pierre-de-Hérouville.
*20. Isaac le Sens,
*21. Jean le Sens, son fils, Caen.

Somme en ladite élection de Caen des personnes, assis à taille, qui ne sont pas trouvées nobles, 21.

Ensuivent les personnes nobles, en l'élection de Bayeux, qui sont par les officiers du Roi, à leurs âmes et consciences, trouvés nobles.

Sergenterie de Tour.

1. Richard du Vivier, Tour.
2. Jean Hébert,
3. Jean de Tour,
4. Mre. Gaultier Marguerie, cher., d'Estreham.
5. Raoul Grébert, Housteville.
6. Guillaume Grébert,
7. Alain le Séneschal,
*8. Robert de Fontenil, Neuville.
9. Jean de Grandval, Ste-Honorine-des-Pertes.
10. Guillaume Piced, Russy.

11. Pierre de Baussy, Russy.
*12. Guillaume de Percy, Fourmigny.
*13. Jacques de Surrain, Commes.
*14. Alain Vaultier, Maisons.
15. Jean d'Argouges, Argouges.
16. Jean Boulloye, Tour.

Sergenterie de St-Clair.

17. Estienne de Clamorgan, de la Meauffe.
18. Estienne de Villiers,
19. Colin de Parfouru, Couvains.
20. Jacques de Creully, Moon.
21. Jean de Montreuil, Airel.
*22. Michel Gaultier,
23. Jean de Creully,
*24. Guillaume Grelier, Villiers-Fossard.
25. Henri de Creully, St-Clair.

Sergenterie de Gray.

26. Pierre de Taillebois, Vienne.
*27. Pierre le Maré, anobli, du Manoir.
28. Guillaume de Reviers, Vienne.
29. Thomas de Bailleul, Sommervieu.
*30. Guillaume de Bailleul,
31. Guillaume Malherbe, Manvieux.
32. Jean Davy, Gray.
33. Jean le Coutelier,

34. Foucque de Mauny, Tierceville.
35. Guillaume de St-Gilles,
36. M^e. Jean le Hérissy, Creulet.
37. Tassin le Clerc, Magny.
38. Raoul de Mathan, Meuvaines.
39. Raoulet de Mathan,
40. Girard d'Anisy, Ver.
41. Jean le Forestier, Rie.
*42. Richard de Méhérenc,
43. Guillaume Belin, Villiers-le-Sec.
44. Richard de Roiville, Banville.
45. Olivier Regnauld,
46. Louis du Chastel, Crepon.
47. Richard de Reviers, Fontenaille.

Sergenterie de Briquessart.

*48. Guillaume de Cantelou, Cahagnole.
49. Robin du Fayel,
50. M^e. Michel Marguerie, Hotot-en-Bessin.
51. Jean Béton, Feuguerole.
52. Geffroi de Tournebu,
53. Louis de Tournebu, son frère,
54. Hébert Thézart, de la Bazoque.
55. Jean de Thaire, d'Arganchy.
56. Jean l'Archer, Tilly-Vérole.
*57. Monsieur de Bonnestable,
*58. Jean du Fayel, Foulogne.

59. Alain de la Boissaye, Trungy.
60. Jean de Liesseline,
61. Jean Gaalon, Longueraye.
62. Richard de Berrolle,
63. Girard Feron,
*64. Lucas de Banville, Sermentot.
65. Guillaume Roger, d'Orbois.
66. Olivier de Bérolle, Lingevre.
67. Guillaume de Manneville, Livry.
68. Pierre de Clinchamp,
*69. Thomas de Clinchamp,
70. Laurent Erard,
71. Martin Autin, anobli,
*72. Robert Marie, St-Martin-le-Vieux.
73. Gilles Flambard, Bernières-en-Bocage.
74. Jean Eurry, Parfouru-l'Éclin.
75. Jean Eurry, son frère,
76. Jean de Loucelles, Couvert.
77. Henri de St-Gilles, autrefois St-Gires,
78. Jean Thézart, Montfiquet.

Sergenterie de Cerisy.

79. Jean de Montfiquet, Notre-Dame-de-Blagny.
*80. Robert Durand,
81. Guillaume de Saon, Saonnet.
82. Thomas de Semilly, Rubercy.

85. Robert d'Escajeul, Trévière.
84. Guillaume de Méhérenc,
85. Guillaume de Méhérenc le jeune, son frère,
* 86. Michel Durand, St-Martin-de-Blagny.
87. Alain Bénard, Tessy.
* 88. Thomas de Semilly,
89. Jean de Montfréard, Litry.
90. Morel Hamon, Campigny.
91. Guillaume Hamon,
* 92. Richard du Castel,
93. Richard Suhard, Crouay.
94. Jean de Percy, Baine.
95. Robert Onfroi, anobli, Cerisy.
* 96. Jean de la Planque, Ranchy.
* 97. Gilles de Vaux, d'Aagy.
* 98. Morel Vincent, Noron.
99. Jean Vincent, Cerisy.
100. Jean Sabine,
101. Jean Sabine, s^r. de la Haye-Piquenot,
*101. 2.

Sergenterie des Vés.

102. Jean de Louvières, Louvières.
*103. Hebert Suhard, Fontenay-sur-le-Vé.
104. Jean Grébert, R. et d. a v., Criqueville.
105. Thomas de Hotot, Beaumont-le-Richard.

106. Jean Doisnel, St-Germain-du-Pert.
*107. Pierre Damours, Fontenay-sur-le-Vé.
108. Thomas de Percy, d'Angloisqueville.
109. Raoul de Semilly,
110. Girard Hébert, Caenchy.
111. Gabriel Hebert,
112. Guillaume de Vérigny,
113. Robin le François, de la Cambe.
114. Pierre de Lanquetot,
115. Henri de Vérigny, d'Escrameville.
116. Robin de St-Martin,
117. Jean de Fontaine, d'Osmanville.
*118. Jean de l'Isle,
119. Thomas Gohier, St-Clément-sur-le-Vé.
120. Antoine de Tilly, d'Asnières.
121. Jean de Vérigny,
122. Guillaume Dionis, R. et d. a. v., Caenchy.

Sergenterie d'Isigny.

123. Thomas du Chastel, Neuilly-l'Évêque.
124. Roger Suhard, Isigny.
125. Pierre Meurdrac,
126. Thomas de Semilly,
127. Guillaume Suhard, de l'Épiney-Tesson.
128. Thomas le Breton, de la Folie.
129. Raoul de Vaux, Maistry.
*130. Perrin Hamon, de l'Épiney-Tesson.

*131. Philippin Hamon, de l'Épiney-Tesson.
132. Gieffrey Suhard, des Oubeaux.
133. Jean Beatrix, anobli (en 1454), Vouilly.

Sergenterie de Torigny.

134. Colin d'Arclais, St-Martin-de-la-Besace.
135. Jean de Longaunay, St-Amand-de-Torigny.
136. Jean de Lamberville,
137. Jean de Brébeuf, Condé-sur-Vire.
*138. Jean le Champion,
139. Guillaume de Loucelles, Rousseville.
140. Guillaume Malherbe, St-Jean-des-Essartiers.
*141. Jacques Thézart, Dampierre.
*142. Perrin Moisson, St-Georges-d'Elle.
143. Richard de Mathan, St-Pierre-de-Semilly.
*144. Jean de Mauhugeon, baron, de St-Laurent-de-Torigny.
*145. Jean le Bouvier du Saussay, de Guilbertville.
*146. Jean de Manneville, Cahagne.
147. Guillaume Malherbe,
148. Jean Carbonnel, Mallouey.
149. Guillaume le Riche, Cormolain.

150. Laurent de Chantelou, ou Cantelou, Cormolain.
151. Jean de Haussay,
152. Jean Eurry le jeune,
153. Guillaume Eurry,
154. Guillaume Moisson, Précorbin.
155. Guillaume de St-Gilles, St-Jean-des-Baisans.
*156. Lucas du Fresne, s^r. du Fresne, St-Pierre-du-Fresne.
*157. Colin le Vaillant, de la Ferrière-Harenc.
158. Pierre de Lamberville, Biéville.
159. Geffroi Malherbe, de la Vacquerie.
160. Guillaume de Méhérenc,

Sergenterie de la ville et banlieue de Bayeux.

161. Guillaume de la Cour, de St-Loup, hors Bayeux.
162. Jean de Vienne,
163. Philippin de Courtelais, Cussy.
164. Raoul Laillet,
*165. Jean le Bouvet,
166. Michel le Pélerin, St-Martin-de-la-Lieue.
167. Pierre Hamon, de la Poterie.
168. Thomas Hélie, anobli, Barbeville.

*169. Pierre Hélie, anobli, Sully.
170. Jean d'Escajeul,
*171. Hervieu de Longaunay, de Damigny.
172. Jean Marguerie, Notre-Dame-des-Fossés-de-Bayeux.
173. Richard de la Dangie,
*173. 2.
174. Me. Richard le Pélerin, St-Sauveur-de Bayeux.
175. Jean Saumoncel, avocat,
176. Jacques du Chastel,
177. Jean Gautier,
178. Robert Portefaix, St-Malo-de-Bayeux.
179. Jean Portefaix, son fils,
180. Raoul Pélerin,
*181. Monsieur de Barneville,
182. Jean de St-Fremont,
183. Nicolas de Foulogne,
184. Thomas le Chevalier, anobli (en 1465),
185. Jacques Cornet, Bayeux.
186. Jean Gautier, anobli,
*187. Somme, en l'élection de Bayeux, des personnes nobles, 186.

En ladite élection de Bayeux, ensuivent ceux qui n'ont point été trouvez nobles, dont a été faite bonne et loyale inquisition par les élus et autres officiers, qui sont assis à taille.

Sergenterie de Tour.

* 1. Guillaume Béthon, Surrain.
* 2. Richard de Surrain,
* 3. Raoul de Cathinet (il est métayer), Mosles.

Sergenterie de Gray.

* 4. Guillaume de la Croix, Crepon.
* 4. 2.
* 5. Thomas Regnier, Gray.
* 6. Jean Louis, Meuvaine.
7. Guillaume Auvray, Vaux-sur-Seule.
* 8. Jean de Cantelou, Vienne.
* 9. Robert de Cantelou, son frère,

Sergenterie de Briquessart.

*10. Louis Boulaye, Lingèvre.
*11. Philippin Cappet, Bernières-en-Bocage.
*12. Pierre d'Esquetot (sursis), Parfouru-l'Éclin.

Sergenterie

Sergenterie de Cerisy.

*13. Jean le Peinteur, du Molay.
*14. Jean Huart, Tournières.

Sergenterie des Vés.

*15. Jean de Mauny, Criqueville.
*16. Jean Scelles, de Létanville.
*16. 2.
*17. Martin Beuzelin, de la Cambe.
*18. Cardin l'Anglois, St-Germain-du-Pert.
*19. Guillaume du Moustier, Vierville.

Sergenterie d'Isigny.

*20. Donast de Crege, d'Isigny.
*21. Jean de Bourran,
*22. Jean de Crepon, de la Folie.
23. Guillaume de la Bazonnière, Coulombières.
*24. Jean de la Bazonnière,
*25. Roger de la Bazonnière, Vouilly.

Sergenterie de Torigny.

25. 2.
26. Perrin Houel, Condé-sur-Vire.
27. Georges Farcy, de Guilbertville.
*28. Regnauld Bazire, des Loges.

Sergenterie de la ville et banlieue de Bayeux.

*29. Jean Lentrin, St-Vigor-le-Grand.
30. Jean l'Enfant,
31. Jean de la Porte, de Damigny.
*32. Somme en ladite élection de Bayeux des personnes, assis à taille, qui ne sont pas trouvées nobles, 51.

Ensuivent les personnes, en l'élection de Vire, qui sont par le rapport des élus, officiers du Roi et autres, trouvés nobles.

Sergenterie de Condé-sur-Noireau.

* 1. Pierre du Fresne, Cahaignes.
2. Thomas le Vaillant,
3. M^re. Jean de Semilly, ch^er., d'Auney et Bauqué.
4. Henri de Méhérenc, de la Lande-St-Simeon.
5. M^e. Robert de Cordey, Bréel.
6. Michel Poret, Condé-sur-Noireau.
7. Jean Poret, son frère,
8. Jean de Brieux, les Moutiers.
9. Jean Patry,
10. Geffroi de Glacy, Gouvets.
*11. Jean Aupoix, des Pins.

Sergenterie de St-Sever.

12. Pierre du Chesne, St-Sever.
13. Guillaume de Fontenay, St-Pierre-du-Tronchet.
*14. Robin de Fontenay,
15. Guillaume le Breton, les Sept-Frères.
*16. Baudouin de St-Germain, Courson.
17. Colin le Duc,
18. Thomas Riveray, anobli, le Champ-du-Bout.
19. Alain Malherbe, Gatemo.
20. Nicolas Chappedelaine, Clinchamp.
21. Laurent le Foulon, St-Pierre-du-Tronchet.
22. Jean Bellet, anobli, non vérifié, St-Sever.

Sergenterie de la ville et banlieue de Vire.

*23. Jacques Frédouit, Roulours.
24. M^re^. Michel d'Anfernet, ch^er^., la Neufville.
*25. Jean le Foulon, anobli, Vire.
*26. Jean de Marcé, St-Germ.-de-Talvende.
27. Jean de Banville, Vaudry.
28. Pierre Héraut, Coulonces.

Sergenterie du Tourneur.

29. Robert de St-Manvieu, le Teil.
30. Guillaume de la Bigne,

31. Raoulet de Percy, Montchamp.
32. Jean de Pertou, Trutemer.
35. Colart de Missy, Brémoy.
34. Pierre Poisson, St-Pierre-de-Tarantaine.
*35. Guillaume le Brun, le Tourneur.
*36. Guillaume le Mière,
*37. Pierre Houel,
*38. Jean le Vaillant,
39. Jean Carbonnel, le Bény.
*40. Jean Nantier, Beaulieu.
41. Richard Mahias, ou Mahéas, la Graverie.

Sergenterie de St-Jean-le-Blanc.

42. Jean Patry, Culey-le-Patry.
*43. Jean Guillaume, Perrigny.
*44. Guillaume de Mondrainville, Cauville.
45. Guillaume le Doulcet, Pontescoulant.
46. Bertrand du Guey,
*47. Jean du Grippel, le Plessis-Grimout.
48. Robert de Ste-Marie,
49. Jean de Cordey, Clécy.
50. Mre. Philippes de Clinchamp, cher., St-Vigor-des-Mezerets.
51. Me. Pasquier de la Fosse, Lacy.

Sergenterie de Vassy.

52. Mre. Roger de Briqueville, cher., Caligny.

53. Mᵉ. Jean de la Fresnaye, Caligny.
54. Raoul du Rosel, Mont-Secret.
55. Jean de la Roque,
56. Bertrand de la Bigne, Claire-Fougère.
57. Guerran de la Rivière, St-Germain-du Crioult.
58. Guillaume Poret,
*59. Guerran du Rosel, Vassy.

Sergenterie du Pont-Farcy.

60. Michel de Stᵉ-Marie, Stᵉ-Marie-Outre-l'Eau.
61. Thomas Ruault-de-Coupigny, Landelle.
62. Guillaume le Revenu,
*63. Raoul le Namptier, St-Vigor-des-Monts.
*64. Guillaume le Namptier, son frère,
65. Jean de Tallevende, Mesnil-Robert.
66. Guillaume de Tallevende,
67. Jean Payen, Campagnoles.
68. Jean Payen, son frère,

Assis pour un an, parce qu'ils font marchandise.

*69. Somme des personnes nobles en l'élection de Vire, 68.

Ceux qui n'ont point été trouvez nobles, et sont renvoyés payer taille en ladite élection de Vire.

Sergenterie de Condé-sur-Noireau.

1. Guillaume Trésor, St°-Honorine-la-Chardonne.
* 2. Jean Harivel, St-Pierre-du-Regard.

Sergenterie de St-Sever.

* 3. Thomas des Gouvets, St-Sever.
4. Guillot des Gouvets, son fils,
* 5. Roger Guilbert, dit Mestier, la Chapelle-Cecelin.
* 6. Macé Guilbert, St°-Cécile.

Sergenterie de la ville et banlieue de Vire.

* 7. Gilles de Bordeaux, Coulonces.
* 8. Jean de Bordeaux, son fils,
* 9. Laurent de Bordeaux,
*10. Jean de la Croix, St-Germain-de-Tallevende.
11. Pierre Héraut, Coulonces.

Sergenterie du Tourneur.

*12. Jean de Beaumont, St-Pierre-de-Tarantaine.

Sergenterie de St-Jean-le-Blanc.

*13. Robert le Peinteur, Lesnaut.
14. Jean le Masson, Lacy.
*15. Guillaume Guenet,
*16. Guillaume du Bain, Pontescoulant.

Sergenterie du Pont-Farcy.

*17. Raoul de Montisengier, Montbray.
*18. Robert Bernard, Asnebec.
*19. Thomas Bernard,
*20. Raoulet Bernard, Landelle.
*21. Pierrot Bernard,
*22. Somme de ceux qui n'ont point été trouvés nobles et sont renvoyez payer taille, en ladite élection de Vire, 21.

Les personnes trouvées nobles, et certifiées telles, par les élus et autres officiers du Roi, en l'élection d'Avranches.

Sergenterie de Pigache, et ville d'Avranches.

1. Jean Vivian, St-Loup.
2. Jean de Verdun, St-Quentin.
3. Jean de la Motte,

4. Guillaume du Homme, Poilley.
5. Richard du Plessis,
6. Jean Avenel, St-Pierre-de-Cresnay.
7. Jean Avenel, le jeune,
8. Robert des Jardins, Poillé.
9. Bertrand de la Roque, St-Pierre-de-Cresnay.
*10. Jean de Signy,
*11. Bertrand du Parc,
12. Thomas Aze, Mesnil-Adelée.
13. Vigor Vivian, Avranches.
14. Richard du Prael, élu,

Sergenterie du Val de Sée.

*15. Robert le Creux, Tirpied.
*16. Eon Cholet,
17. Guillaume Mahias, Vernix.
18. Jean Gauquelin, St-Ouen-de-Cellant.
19. Jean de Juvigny, St-Nicolas-des-Bois.
20. Jean le Prévôt, la Trinité.

Sergenterie du Pontorson.

21. M^re^. Jean du Homme, ch^er^., Sacey.
22. Pierre de la Paluelle,
*23. Olivier de Quarnet,
24. Guillaume Carbonnel, Auxé.
*25. Jean le Pesoul,

26. Guillaume de Verdun, Auxé.
27. Jean de Clinchamp, Montanel.
28. Pierre Martin, Boucé.

Sergenterie de St-James de Beuvron, autrement de Tieberge.

*29. Gilles de Rommilly, St-Martin-de-Landelle.
30. Pierre de Rommilly,
31. Robert de Rommilly,
32. Pierre de Rommilly,
33. Jean de Rommilly,
34. Vincent de Romilly,
*35. Guillaume de Maingot,
*36. Pierre Legier, St-Senier-de-Beuvron.
37. Guillaume Janvier, St-Martin-de-Montjoye.
*38. Jean de la Bunelaye, St-James-de-Beuvron.
39. Guillaume Guiton,
40. Guillaume de la Paluelle,
41. Jean d'Argouges, Argouges.
42. Jean Guiton, St-James-de-Beuvron.
43. Guillaume de Verdun, St-Laurent-de-Terre-Gaste.
44. Pierre des Loges,
45. Olivier Roussel,
46. Philippes Roussel,

47. Guillaume Taillefer, St-Laurent-de-Terre-Gaste.
48. Jean de Bois-Ivon,
49. Jean Pigache, Vergoncé.
50. Mre. Guillaume du Pont-Bellenger, chr., St-Brice-de-Landelle.
*51. Pierre de Carnet, Carnet.
52. Henri du Bois, St-Aubin-de-Terre-Gaste.
53. Jean Marie,
*54. Jean de Signy,
55. Guillaume Roussel, St-Laurent-de-Terre-Gaste.
56. Hervé, ou Henri, de la Cervelle, Villiers.

Sergenterie de Benoît.

*57. Mre. Guillaume de Breuilly, chr., Chavoi.
*58. Renaud de Litrey, le Luot.

Sergenterie de Héraut.

59. Nicolas le Creux, Lolif.
*60. Jean de Pont-Fol,
*61. Renaud de la Hache, Champeaux.
62. Jean de Bois-Ivon,
63. Colin de Bois-Ivon,
64. Guillaume de Bois-Ivon, Dragé.
65. Guillaume de Bréquigny, Sartilly.

Sergenterie de Mortain.

66. Guillaume Guerout, Mortain.
67. Guillaume de Juvigny, le Neuf-Bourg.
68. Olivier de Juvigny,
*69. Guillaume de Juvigny,
*70. Guillaume Couvey, Roumagney.
71. Thomas Cheval,

Sergenterie de Corbelin.

72. Jean de Corbelin, Martigny,
73. Thomassin Ferey, les Biarts.
*74. Jean de Percy, Parrigny.
*75. Guérin baron des Biarts, les Biarts.
*76. Jean Payen, les Biarts.
*77. Robert du Buat, le Buat.
78. Guillaume du Valborel,
79. Guillaume Avenel, Chalandrey.
80. Guillaume Roussel,
81. Roger le Bottey,
82. Jean de Mont-Gaultier, Mont-Gaultier.
*83. Pierre de Rommilly, la Mancelière.
84. Guillaume Roussel, Mesnil-Rainfroi.
*85. Jean Cheval,
*86. Colin de Brécey, Isigny.
87. Gilles de St-Germain,
88. Richard Roussel, Mesnil-Beuf.
89. Richard Thirel, Mesnil-Thibaud.

Sergenterie de Roussel.

90. Jean d'Auray, St-Pair, vulgairement St-Poix.
91. Guillaume du Mesnil-Adelée, Brouains.
92. Richard du Mesnil, son fils,
93. Jean de Rommilly, les Loges-sur-Brecey.
* 94. Jean le Moine, Sourdeval-de-la-Barre.
95. Pierre le Moine, son fils,
* 96. Jean de Brecey,
97. Jean Allard,

Sergenterie de St-Martin.

98. Bertrand du Mesnil-Adelée, Chérancé-le-Roussel.
99. Guillaume du Mesnil-Adelée,

Sergenterie d'Oissey.

100. Pierre du Jardin, St-Cyr-du-Bailleul.
*101. Guillaume d'Oissey, le Teilleul.
102. Geffroi d'Oissey, Notre-Dame-du-Touchet.
*103. Jean de Valborel, N.-D.-des-Bois.
104. Jean de Valborel, l'Appentis.
105. Gilles de Juvigny,

Sergenterie de Pont.

106. Jean de la Motte, St-Jean-de-la-Haize.

107. Alain de la Motte, St-Jean-de-la-Haize,
108. Michel Martin,
109. Jean Hérault, Plomb,

Sergenterie de Tinchebray.

110. Guillaume le Devin, Tinchebray.
111. Jean le Devin, son fils,
*112. Jean de Fréval, Bernières-le-Patry.
113. Jean le Cordier, Rully.
114. Pierre le Cordier,
115. Guillaume de Tallevende, St-Quentin-des-Chardonnets.
116. Jacques du Guey, Mesnil-Cibout.
117. Richard du Bur, St-Cristophe-d'Anfernet.
*118. Somme des personnes nobles en l'élection d'Avranches, 116.

Ceux qui n'ont point été trouvés nobles, et sont renvoyez payer taille, en ladite élection d'Avranches.

Sergenterie de Pigache.

* 1. Jean Dobé, St-Loup.
2. François Giraut, St-Quentin.
3. Jean le Guay, Poillé.
* 4. Pierre de la Broise, Mesnil-Adelée.
* 5. Thomas de la Broise,

Sergenterie du Pontorson.

* 6. Jean de Martigny, Curé.

Sergenterie de St-James de Beuvron.

* 7. Jean Bertine, St-James de Beuvron.
8. Estienne des Rats,
9. Colin Tahourdin,
10. Jean Tahourdin,

Sergenterie de Héraut.

11. Jean l'Ancesseur, St-Michel des Loups.
*12. Jean l'Ancesseur, Bacilly.
13. Jean de Cantilly, Angers.
*14. Guillaume Héraut, Dragé.
15. Jean Lambert,
16. Jean du Pray, le Bouillon.
17. Jean du Homme, la Luserne.
*18. Jean de Chantepie, les Chambres.

Sergenterie de Benoît.

19. Michel Maheust, le Luot.
*20. Richard Vivian, Roufigny.
*21. Henri Gaultier, le Bois-Ivon.

Sergenterie de Mortain.

22. Guillaume de la Chambre, Mesnil-Gilbert.

Sergenterie de Corbelin.

*23. Gilles Avenel, Fontenay-le-Husson.

Sergenterie de Roussel.

24. Me. Jean Champion, Sourdeval-de-la-Barre.
*25. Jean de Magny, Brécé.
*26. Guillaume Aze, Mesnil-Toue.
27. Guillaume du Bois,

Sergenterie d'Oissey.

28. Ambroise Cochard, Husson.
*29. Jean Avenel, Moulines.
*30. Robert Daugny, Heussey.

Sergenterie de Tinchebray.

*31. Robert le Marié, Rully.
*32. Pierre le Marié,

Somme de ceux qui n'ont point été trouvés nobles, et qui sont renvoyez payer taille, en ladite élection d'Avranches, 32.

Les personnes nobles en l'élection de Coutances, certifiées être tels, par les élus et autres officiers, et mesmement par aucuns gens nobles, à leurs âmes et consciences.

Sergenterie de la halle et ville de Coutances.

1. Michel Adam,
2. Robert Adam, son frère, } trouvés nobles par sentence. } Courcy.

* 3. . . . .

4. Louis Adam, par autre branche,

* 5. Fouquet de Caumont, le village de St-Nicolas de Coutances.

* 6. Charles le Porc (il est en Bretagne), Belval.

7. M^re^. Olivier de Coulombières, ch^er^., St-Denis-le-Vestu.

8. Richard l'Anglois, Orval.

9. Jean de Québriac, Aagon.

10. Jean de Camprond, le Lorey.

11. Jamin de Camprond,

12. Jean Richier,

13. M^e^. Jean le Breton, Aagon.

*14. Denis le Cointe, St-Denis-le-Vestu.

15. Colin Estienne, Ancteville,

16. Guillaume Cheron, St-Lo-de-Courcy.

17.

17. Pierre le Messager, Aagon.
*18. Colin Regnier, St-Lô-de-Courcy.
19. Jean Estienne, Heuqueville.
20. Guillaume le Coq, élu, à Coutances.
*21. Jean d'Anneville,
22. Jean l'Anglois,

Sergenterie de Maufras.

*23. Robert de Rozey, le Saussay.
*24. Guillaume des Isles.
*25. Clément le Comte,
26. Jean du Breuil,
27. Guillaume des Loges, Quettreville.
28. Colin Meurdrac, Contrières.
29. Guillaume de Cambernon, Montpinson.
30. M^re^. Guillaume de Cambernon, ch^er^.,
31. Richard de la Haye, Cerisi-la-Salle.
32. Esmond le Tavernier, Senilly.
*33.
34. Raoul Richier, Cerisi-la-Salle.

Sergenterie de Couroye.

35. Guillaume Adam, Cambernon.
36. Guillaume de Grimouville, Grimouville.
37. M^re^. Thomas du Bois, ch^er^., Pirou.
38. Mahiet des Touches, Montmartin.
39. Bertrand des Touches,

40. Thomas des Touches, Montmartin.
41. Jean de Grimouville, la Lande-d'Airou.
42. Jean de la Lande,

Sergenterie de St-Pair.

43. Louis de la Bellière, la Bellière.
44. Jacques de la Motte, St-Planchais.
45. Thomas de Mary, Longueville.
46. Olivier d'Anctoville, sieur d'Anctoville.
*47. Marquis de Mauny, Chantelou.
48. Esmes de Villiers, Longueville,
49. Thomas de Bréville, St-Jean-des-Champs.
*50. Jean d'Escrametot, St-Planchais.
*51. Bernard, bâtard de Briqueville (de la maison de l'Aune), Briqueville, près la Mer.

Sergenterie de la Halle au Gascoin.

52. Guerran le Gascoin, Heuqueville.
53. Germain le Gascoin,
54. Pierre de la Motte, St-Pair.
55. Jean de la Motte,
56. Fouque de Lezeaux,

Sergenterie de Gavray. Nihil.

Sergenterie de Drouart.

*57. Louis Louvel, Valency.
58. Guillaume de la Luzerne,

59. Jean Marie, (de l'ord. du Mont-Saint-Michel,) Bourré.

Sergenterie de Chalon.

*60. Salomon Damian (breton), Mesnil-Villeman.
*61. Jean des Isles, Mesnil-Amand.
62. Nicolas Frestard,
63. Jean de Montagu, Montagu-des-Bois.
64. Colin Grandin, Fleuri.
65. Pierre du Mesnil,
66. Guillaume de la Hague,
*67. Jean Rose,

Sergenterie de Petusse. Nihil.

Sergenterie de Moyon.

68. Philippes de la Haye, Beaucoudrey.
69. Jean de la Haye,
*70. Jean le Champion, St-Romphaire.
71. Jean de Mathan, Mesnil-au-Parc.
72. Guillaume de Percy, Percy.
*73. Guillaume de la Vallée, la Colombe.
74. Jean de Gourfalleur, St-Martin-de-Bon-Fossé.
75. Jean de Brebeuf, Fervaches.
76. Jean le Breton, le Guislain.
77. Girard, ou Richard, le Tellier, Percy.

78. Fouque, bâtard de Soule (de la maison de Percy), Soule.
79. Guillaume de Bouhon, Roncey.
80. Richard de Clinchamp, Anoville-Tourneville.
*81. Jacques de Signy,
*82. Robert de Tollevast, de l'ord. du Mont-St-Michel, } Mesnil-Raoul,
83. Guillaume Pinel, de l'ord. du Mont-St-Michel, } Soule.

Sergenterie de Richard-Pierre.

84. Jean de la Haye, la Haye-Comtesse.
85. M^re^. Jean de Fourmentières, ch^er^., St-Denys-le-Gast.
86. Guillaume de Thieuville, Guéhébert.
87. Henri du Saussay, Mesnil-Aubert.
88. Raoul de Grosparmi, Herenguerville.

Sergenterie de St-Gilles. Nihil.

Sergenterie de Blanlo.

*89. Guillaume du Homméel, la Vandelée.
*90. Henri du Saussay, Servigny.

Sergenterie de Gascoin.

*91. Raoult Vaultier, anobli, St-Michel-de-la-Pierre.
92. Guillaume le Tassé, Mesnil-Vigor.
93. Jean le Tassé,

94. Germain le Tassé, Mesnil-Vigor.
95. Guillaume le Gascoin, Remilly.
* 96. Jean Pitet,

Sergenterie de la Haye-Painel. Nihil.

Sergenterie de Courcye-d'Irville.

97. Raoul de Glatigny, Créances.
98. Guillaume de Glatigny,
* 99. Jean Ferrant, anobli, St-Sauveur-Lendelin.

Sergenterie de Sabot.

*100. Germain de la Haye, la Meurdracquière.
*101. Pierre Champion,
102. Jean de Sainte-Marie, d'Esquilly.
103. Louis de Foligny, Foligny.
104. Guillaume Bertrand, la Meurdracquière.
*105. Somme des personnes trouvées et certifiées nobles en ladite élection de Coutances, 102.

En ladite élection de Coutances, les personnes qui ne sont point trouvés nobles, lesquels sont assis à taille.

Sergenterie de la Halle.

1. Guillaume Grenet, St-Lo-de-Courcy.
*2. Raoul Poudrin, Aagon.

3. Guillaume Adé, Nicorp.
4. Raoul le Chevalier, Camprond.
* 5. Guillaume Siron, Briqueville-la-Blouette.
* 6. Guillaume Mondet, Regnéville.
7. Richard Hardouin, Muneville, près la Mer.

Sergenterie de Maufras.

* 8. Jean le Moine, le Saussay.
9. Guillaume Maurice, Savigny.
*10. Jean Langronne, Cenilly.
11. Jean Ouzouf,

Sergenterie de Couroye.

12. Robert le Febvre, Montmartin.

Sergenterie de St-Pair.

13. Bertrand Martin, St-Aubin-des-Préaux.
14. Thomas de Bréville, St-Jean-des-Champs.

Sergenterie de Chalon.

*15. Pierre le Breton, Draqueville.
16. Guillaume le Marchand, Mesnil-Amand.

Sergenterie de Blanlo.

17. Guillaume Lambert, la Vendelée.

Sergenterie au Gascoin.

*18. Pierre Fremin, Hauteville-la-Guichard.
*19. Guillaume le Guelinet, St-Louet-sur-Lozon.

Sergenterie de Couroye-d'Irville.

20. Jean Villequin, St-Sauveur-Lendelin.
21. Raoul Samson, Géfosse.
*22. Richard l'Evesque, Anneville.

Sergenterie de Moyon.

*23. Jean Michel, Percy.
*24. Jean le Breton,
*25. Robin Passemer, Dangy.
*26. Jean de Cremes, Soule.
*27. Richard Merlet, Trégots.

Sergenterie de Richard-Pierre.

28. Jean de Garsalle, Cérences.
*29. Robin Pierre, sergent fieffé dudit lieu.

Somme en ladite élection de Coutances, des personnes qui n'ont été trouvées nobles et assis à taille, 29.

Ceux, qui ont été trouvés et certifiés nobles par les élus et autres officiers, et mesmement par aucuns gens nobles, à leurs âmes et consciences.

Sergenterie de Carentan.

* 1. Robert Meurdrac, St-Michel-en-Graigne.
2. Raoul Meurdrac, Tripehou.
3. Jean de Faoucq, St-Hilaire.
4. Raoulin l'Enfant, Montmartin-en-Graigne.
5. Robert d'Auxais (s^r. du lieu), Mesnil-Veneron.
6. Tristan Fortescu, Mesnil-Angot.
7. Marin l'Enfant, Montmartin-en-Graigne.
* 8. Guillaume Grattelou,
9. Guillaume Hue,
*10. Colin d'Auxais,
11. Robert l'Enfant, les Villages.
12. Richard de Beuzeville, Beuzeville-sur-le-Vé.
13. M^e. Jean Coquet, Carentan.
*14. *La ville et dizaine de St-Lo.*
15. Robert de Pierrepont,
16. Jean Clerel,
17. Jean de la Haye, St-Ouen-de-Baudre.
18. Guillaume de Baudre.

19.

19. Guillaume du Quesne-Guérin, St-Ouen-de-Baudre.
*20. Raoul Varroc, St-Lo.
21. Richard Bechevel,
22. Olivier Coquet,
23. Guillaume de Parfouru,
24. Guillemin de Parfouru,
*25. Jean Varroc,
*26. Bernard le Marinel,
*27. Bernard le Pigné,
*28. Richard le Pigné,
29. Pierre de la Roque,
30. Pierre Boucard,

Sergenterie de St-Eny.

31. Guillaume de Hotot, Meautis.
32. Pierre Mauduit,
33. Briant d'Auxais, Auxais.
*34. Thomas le Forestier, Maubec.
35. Philippes d'Auxais, St-Eny.
36. Thomas d'Auxais,
37. Michel d'Auxais,

Sergenterie de Ste-Marie-du-Mont.

38. Nicolas de Mary, St-Cosme-du-Mont.
39. Jean du Bois, Appeville.
40. Richard Fortescu, Ste-Marie-du-Mont.

*41. Pierre Osbert, St^e-Marie-du-Mont.
42. Richard Beaugendre,
43. Colin Beaugendre,
44. Raoul Beaugendre,
45. Pierre Beaugendre,
46. Pierre, bâtard de M^re. Guillaume aux Espaules, ch^er.,
47. Jean du Buret, Carquebu.
48. Nicolas du Bosc,
49. M^re. Richard aux Espaules, ch^er., St^e-Marie-du-Mont.
50. Thomas l'Enfant, St-Cosme-du-Mont.
51. Jean le Danois, Brucheville.
*52. Jean le Danois, le jeune,

Sergenterie de St^e-Mère-Église.

53. Jean Maurice, Fouquarville.
54. Jean du Val, Chef-du-Pont.
55. Colin le Cerf, Turqueville.
56. Jean Mauduit, St-Martin-de-Vareville.
*57. Jean de Vastonne, St-Germain-de-Vareville.
*58. Jean le Roux, Beuzeville-au-Plain.
*59. Jean de Paris, St^e-Mère-Église.

Sergenterie de Périers.

60. Olivier de Litehaire, Millière.

61. Jacques de Coulombières, Millière.
62. Jean de Carnet,
63. Jean de Thiéville, St-Patrice-de-Clais.

Sergenterie de Couroye.

64. Roger de Camprond, Gorge.

Sergenterie du Hommet.

65. Hervé de Cantelou, la Chapelle-en-Juger.
66. Louis du Mesnil-Guillaume, Hebecrevon.
*67. M^re^. Raoul de Breuilly, ch^er^., sieur de Hebecrevon.
*68. Guillaume du Hommeel, Mesnil-Durand.
69. Nicolas Julian, Amigny.
70. Robert du Bois-Jugan, St-Jean-de-Day.
71. Jean de Thaire, St-Pierre-d'Artenay.
72. Guillaume le Canu,
73. Jean le Canu, le Hommet.
*74. Guillaume de Guienro, St-Fromond.
*75. Pierre Blondel,
*76. Robinet du Bois-Jugan, Cavigny.
77. Louis le Goupil, sieur de la Chapelle-en-Juger.
78. Michel du Mesnil-Eurry, s^r^. du Mesnil-Eurry.

Sergenterie de Lessey.

79. Ferrand de St-Germain, St-Germain-le-Vicomte.

*80. Pierre Coudran, Gonfréville.
*81. Guillaume de Mauhubert,
82. Robert Mauconvenant, St^e-Susanne-en-Bauptois.
83. Richard du Bois, Lastelle.
84. Thomas des Moutiers, Gerville.
85. M^re. Guillaume de Briqueville, ch^er., s^r. de l'Aulne.

Sergenterie d'Aubigny.

86. Jean de la Hazardière, St-Aubin-de-la Pierre.

Sergenterie de Varanguebec.

87. Guillaume le Forestier, Appeville.
88. Michel du Bois (il est pauvre),
89. Richard de Pierrepont,
*90 Pierre Yon, R. et d. a v., Cretteville-en-Bauptois.
*91. Guillaume Yon,
92. Nicolas des Moutiers, Neuf-Mesnil.
93. Thomas des Moutiers, Varanguebec.
94. Jean d'Orglande, Prétot.

Sergenterie de la Haye-du-Puits.

*95. Robert de Pierrepont, St-Nicolas-de-Pierrepont.
*96. Julien du Saussay, Barneville.

97. Michel le Febvre, Barneville.
* 98. Jean le Febvre, la Haye-d'Ectot.
99. Guillaume le Febvre,
100. François de Coulombières, la Haye-du Puits.
101. Guillaume de Clamorgan, Angoville-sur-Ay.
*102. Raoul le Mouton,
*103. Robert de Chantelou, Mont-Gardon.
*104. Jacques du Castel,
*105. Somme des personnes trouvées nobles en l'élection de Carentan, 103.

Ceux qui ne sont point trouvés nobles, ni extraits de noble lignée, s'ils ne le vérifient, lesquels ont été assis à taille pour ladite année.

Sergenterie de Carentan.

* 1. Denys Basire, Montmartin-en-Graigne.
* 2. Robert Guerout,
3. Guillaume Guerout, Carentan.
* 4. Cardin Busnel, les Villages.
* 5. Michel du Mesnil, Mesnil-Angot.

Sergenterie de St-Eny.

* 6. Colin Cochon, St-Georges-de-Bouhon.
* 7. Estienne de Millière, Meautis.

* 8. Jean de Bray, St-Eny.
* 9. Guillaume du Gardin,

Sergenterie de Ste-Marie-du-Mont.

10. Jean Avenel, Brucheville.
*10. 2.
*11. Jean Gourmont, Carquebu.
*12. Guillaume Gourmont, son frère,

Sergenterie de Ste-Mère-Église.

*13. Pierre Bréart, Fouquarville.
*14. Guillaume Bréart,
15. Guillaume Sauvegrain, Chef-du-Pont.
16 Jean Maupetit,
*16. 2.
*17. Colin Godefroi (certifié noble),
*18. Jean Guerout,
*19. Jean le Guilbert, Ravenoville.
*20. Guillaume le Gros,
*21. Guillemin le Demandé, St-Germain-de-Vareville.
*22. Michel Maheust,
*23. Colin de Thiéville, sergent dudit lieu.
24. Cardot Maurice,
*25. Georges Simon, avocat, Audouville-la-Hubert.

Sergenterie de Périers.

*26. Jean Tardif, Vaudrimesnil.
*27. Guillaume David, Périers.
*28. Nicolas David,
*29. Colin Petiot, avocat à Périers.
*30. Jean le Bouleur,
*31. Jean Martinet, sergent fieffé de Périers.

Sergenterie du Hommet.

*32. Guillaume Adigard, la Chapelle-en-Juger.

Sergenterie de Lessey.

*33. Fouquet de Bray, St-Germain-le-Vicomte.
*34. Jean de Bray, son frère,
*35. Guillaume le Berceur, sergent fieffé de Litehaire.

Sergenterie d'Aubigny.

*36. Jean David, St-Aubin-de-la-Pierre.

Sergenterie de Varanguebec.

*37. Roger, ou Robert, Simon, Beuzeville-en-Bauptois.
*38. 39.
*40. Somme de ceux qui n'ont point été trouvés nobles, et qui sont renvoyez payer taille, en l'élection de Carentan, 37.

Ceux qui ont été certifiés nobles par les élus et autres officiers, et mesmement par aucuns nobles, à leurs âmes et consciences.

Sergenterie de Valogne.

1. Guillaume d'Octeville, Octeville-l'Avenel.
2. Guillaume Cabourg,
3. Olivier Chappedelaine, Englesqueville.
4. Jean Damours,
* 5. Guillaume de Faoucq, St-Flocel.
6. Robert Marie,
7. Raoul de Tilly, la Pernelle.
* 8. Jean Meurdrac,
9. Benoît le Breton, Teurteville-au-Bocage.
*10. Guillaume Ferey,
*11. Guillaume Hervieu, Saulcemesnil.
12. Thomas de Grimouville, St-Germain-de Tournebu.
13. Jean de Beuzeville, Hubertville.
14. Pierre de la Roque, Flottemanville, près Valogne.
15. Guillaume d'Anneville, Mont-Aigu.
*16. Guillaume Torel, St-Germain-de-Tournebu.

Mémoire, que, le mercredi 13°. jour de febvrier $146\frac{1}{4}$, moi, venant de Carentan, arrive à Valogne, pour faire l'assiette.

17.

17. Michel l'Enfant, St-Martin-d'Andouville.
18. Bertrand l'Enfant, Crasville.
19. Jean le Clerc,
*20. Guillaume Meurdrac, Grenneville.
21. Guillaume du Quesney, Rideauville.
*21. 2.
22. Noel de Percy, Tamerville.
23. Guillaume de la Haye, Lieu-Saint.
*24. Guillaume Doinel, Crasville.
*25. Jacques Daufresne, St-Flocel.
26. Estienne Raoul, Teurteville-au-Bocage.

Sergenterie du Pont-l'Abbé.

*27. Roger de la Haye, Golleville.
28. M^re. Guillaume des Moulins, ch^er., St^e-Colombe.
29. Raoul de Boutemont, Urville, près Valogne.
30. M^e. Jean d'Oissey, Colomby.
31. Jean Ouzouf,
*32. Jean Louvel (de l'ordonnance du Mont-St-Michel),
33. Jean de Crosville, Crosville.
34. Pierre de St^e-Mère-Église, Hémêvez.
35. Jean de St^e-Mère-Église,
36. Jacques des Moulins, Morville.
37. Robert d'Anneville,

38. Jean Coudren, Morville.
*39. Jean le Houguais,
*40. Guillaume de Cartel, Rauville-la-Place.
*41. Robert de Fréville, la Bonneville.
42. Jean de Pierrepont, Estienville.
43. Denys de Reviers, Fréville.
44. Jean de Saumarais, Emondeville.
45. Pierrot Anquetil, Colomby.
*46. Thomas Anquetil,
47. Robert le Carpentier, Cauquigny.
*48. Geffroi Hannot, Colomby.

Sergenterie de Tollevast.

*49. Guillaume Carbonnel, Nacqueville.
50. Jean du Bosc, Gréville.
51. Robert Bazan, les Pieux.
*52. Raoul de Hettehou,
*52. 2.
*53. Colin de Couvert, Sottevast.
54. Girot des Moustiers, Rosel.
*55. Jean Carbonnel, Tonneville.
56. Richard Bazan, Querqueville.
57. Jean de Campserveur, Vasteville.
58. Jean Adam, Urville à la Hague.
59. Guillaume du Saussay, Virandeville.
*60. Colin Bazan, Martinvast.
*61. Guillaume de Hainville, Grosville.

62. Geffrey de Vauville, Digulleville.
*63. Mre. Jean de Sottevast, cher, sieur de Sottevast.
*64. Marin de Ste-Mère-Église, Osmonville.
65. Robin de Couvert, Hardinvast.
66. Gaultier de Silly, Quettetot.
*67. Jacques du Homméel, Beaumont.
*68. Jean Heuzé, Flottemanville à la Hague.
69. André Blondel,
70. Pierre Blondel, (de l'ordonn. du Mont-St-Michel), Martinvast.
71. Colin Blondel, Sideville.
72. André Heuzé, Gréville.

Sergenterie de Beaumont.

73. Richard d'Auxais, Néhou.
74. Mre. Guillaume le Tellier, cher., Ivetot.
75. Roger Carbonnel,
*76. Jean Meurdrac,
*77. Philippes Meurdrac,
*78. Jean le Houguais, (de l'ord. du Mont-St-Michel),
79. Mre. Jean de Magneville, cher., sieur de Magneville.
*80. Jean des Monts,
81. Jean de Taillepied, sieur de Taillepied.
*82. Jean Flequet, Portbail.

83. Jean de Percy, Pierrepont.
* 84. Jean de Breuilly, (de l'ord. du Mont-St-Michel), Baudreville.
85. Me. Nicolas de Thiéville, St-Maurice.
86. Raoul de Glatigny,
87. Jean Bertrand, Baubigny.
88. Colin des Moutiers, Fierville.
* 89. Raoul Briroy,
* 90. Jean Hervieu, Scenoville.
* 91. Bertrand de la Rivière, St-Lo-d'Ourville.
* 92. Thomas des Moutiers,
93. Robin de Breuilly, St-Nicolas-de-Pierrepont.
94. Robin de Glatigny, Surville.
95. Jean Blondel, Ivetot.
96. Jean Pierre, Negreville.
97. Estienne du Hecquet, Néhou.

Sergenterie du Val-de-Saire.

98. Mre. Thomas de Clamorgan, cher., St-Pierre-Église.
99. Raoul de Briqueville, Bretteville.
100. Jean de la Cour, Anneville-en-Saire.
*101. Jean Meurdrac,
102. Guillaume de Pirou, Fermanville.
103. Andrieu de Gonneville, Toqueville.

104. Robin de Hannot, Toqueville.
105. Jean de Hannot, son frère,
*106. Jean de Belleval, Montfarville.
107. Robin de Saumarais, le Vast.
108. Oudin Pierre, Brillevast.

Somme des personnes trouvées nobles en ladite élection de Valogne, 108.

Ceux, qui ne sont point trouvés nobles, sont en doubte, s'ils ne le vérifient, et sont assis à taille, pour ladite année.

Sergenterie de Valogne.

* 0.
* 1. Raoul Hébert, Morsalines.
* 2. Roger Durand, (en doubte, assis), le Vicel.
* 3. Thomas Lucas, Fontenay.

Sergenterie du Pont-l'Abbé.

* 4. Robin Martin, Biniville.
* 5. Sevestre le Sauvage, Cauquigny.
* 6. Michel Jean, Picauville.
* 7. Olivier Jean,
* 8. Thomas Yon,
9. Jean le Paslier,
10. Jean Sauvegrain,
11. Philippes du Bosc, Anfreville.

Sergenterie de Beaumont.

*12. Jacques Anquetil, Briquebec.
13. Thomas Cauchon, St-Sauveur-le-Vicomte.
*14. Raoul l'Anglois,
*15. Colin des Cuisses, Sénoville.
*16. Renaud le Sauvage, Pierreville.
*17. Michel Loir, (marchand, noble, comme l'on dit), Néhou.
*18. Guillot Jean, Ivetot.
*19. Raoulin Cordon,
*20. Marin Martin,
*21. Guillaume le Grand, Cauville.
*22. Guillaume du Pert, Bolleville.
*23. Guillaume Anquetil, Surtainville.

Sergenterie du Val-de-Saire.

*24. Guillaume l'Hermite, Brillevast.
25. Jean Simon, St-Pierre-Église.
*26. Guillaume Josel,
*27. M^e. Estienne Fouquet, St^e-Géneviève.
*28. Simon Fouquet, Goubertville.
*29. Charles Durand, Anneville-en-Saire.
*30. Gilles d'Aboville, Gonneville.
*31. Guillaume d'Aboville,

Sergenterie de Tollevast.

*32. Jean le Long, Hardinvast.
*33. Jean Lovet, les Pieux.
*34. Jean de Surtainville, Brice.
*35. Alain Prestrel, St-Germain-le-Gaillard.
*36. Jean le Fort, Martinvast.
*37. Jean d'Ivetot,
*38. Jean Tesson,
*39. Jean le Febvre, Teurteville à la Hague.
*40. Somme de ceux qui ne sont point trouvés nobles, et qui sont renvoyez payer taille, en ladite élection de Valogne, 39.

---

*41. Somme de toutes les personnes nobles des 9 élections ci-dessus, 1024.
*42. Somme de toutes les personnes, qui n'ont point été trouvées nobles, 303.

Toutes les élections du pays de Normandie sont au nombre de seize : Rouen, Caudebec, Montivilliers, Arques, Gisors, Evreux, Alençon, Lisieux, Falaise, Caen, Bayeux, Vire, Avranches, Coutances, Carentan, Valogne.

EXPLICATION

DES Abréviations employées dans les Notes sur MONTFAUT, avec une courte Notice des Manuscrits qui y sont le plus souvent cités.

A. — Aides. Tribunal souverain pour toute la Normandie. Voyez la Préface, p. 4.

C. — Cairon. Voyez au mot exemplaire.

Chamillart; c'est-à-dire sa Recherche des Nobles. Voyez Recherche.

El. — Election.

Elus de Bayeux. V. leur Recherche, au mot Recherche.

Elus de Lisieux. V. leur Recherche, au mot Recherche.

Ex. — Exemplaire. Nous avons surtout fait usage de cinq exemplaires de la Recherche de Montfaut.

1°. L'ex. de la Roque. Cet exemplaire, écrit de la main de mon père, a péri, au château de la Roque, en 1792; mais il m'en reste la copie que j'en avais faite à Caen, en 1782, corrigée sur les exemplaires que m'y communiquèrent alors Beziers, chanoine du Saint Sépulcre de Caen, et le seigneur de Béneauville, du nom de Touchet. Cette copie est la base de mon édition de Montfaut.

2°. L'ex. de Cairon. Cet exemplaire est au château de Cairon, près Caen, écrit de la main de Charles-Jean-Baptiste-Richard, seigneur de Cairon. On le croirait copié sur celui de Mathan, ci-après, tant ils se ressemblent.

3°. L'ex. de Mathan, appartenant au marquis de Mathan, pair de France, a été écrit avec soin, à la fin du 16°. siècle, ou au commencement du 17°. Il diffère beaucoup de celui de Toustain ci-après.

4°. L'ex. de Toustain. Il appartient à Charles-Gaspard, vicomte de Toustain-Richebourg, qui le croit fidèlement copié vers 1730, sur l'original de Montfaut, ou sur une très-ancienne copie revêtue de formes authentiques. Il nous a paru fort bon, et nous en avons fait un fréquent usage.

5°. L'ex. de Gautier, écrit au 18°. siècle, pour un Gautier de la Benseric, gentilhomme du Cotentin. Très-semblable à celui de Toustain ci-dessus, il a certainement la même origine; mais il a beaucoup plus souffert des copistes.

La Galissonnière. Voyez sa Recherche, au mot Recherche.

De Marle. V. sa Recherche, au mot Recherche.

De M. — De Mathan. V. son exemplaire de Montfaut, au mot ex.

P. —. Paroisse.

R. — Recherche des nobles et des usurpateurs de la noblesse. Nous en citons six, dont nous avons des exemplaires.

1°. La Recherche faite en 1523, par les élus de Bayeux dans leur élection, qui alors comprenait, outre l'élection de Bayeux, presque toute celle de St-Lo. Cette Recherche est des six la plus rare.

2°. R. faite en 1540, par les élus de Lisieux, dans leur élection, qui alors comprenait les élections de Lisieux et du Pont-l'Evêque en entier, et celle du Pont-Audemer en partie. Elle est moins rare que la précédente, plus rare que les suivantes.

3°. Recherche, en 1598 et 1599, par Jean-Jacques de Mesme, sieur de Roissi, dans la généralité de Caen, dont alors dépendait l'élection de Falaise, qui, en 1667, faisait partie de la généralité d'Alençon.

Les trois recherches suivantes, les dernières qui ayent été faites en Normandie, l'ont été simultanément, en 1667, 68 et 69, par les intendans respectifs des trois généralités de la province, savoir :

4°. Dans la généralité de Rouen, par Jacques Barrin, marquis de la Galissonnière.

5°. Dans celle de Caen, par Gui Chamillart.

6°. Dans celle d'Alençon, par Bernard-Hector de Marle.

Roissy. Voyez sa Recherche, au mot Recherche.

De la R. — De la Roque. Voyez son exemplaire de Montfaut, au mot ex. — Exemplaire.

S. — Sergenterie.

T. — De Toustain. V. son ex. de Montfaut, au mot exemplaire.

V. — Voyez.

NOTES

SUR

LA RECHERCHE DE MONTFAUT.

Le numéro qui précède la note indique dans le texte de MONTFAUT l'article auquel elle se rapporte.

ELECTION DE LISIEUX. NOBLES.

14. L'EX. de T. porte Fouques. C'est le même nom.
15. L'ex. de T. porte Lancelot.
17. L'ex. de T. porte Jean, au lieu de Colin.
22. Le Muet, suivant l'ex. de T., justifié par la Recherche des élus de Lisieux, en 1540. Presque tous les exemplaires portent le Mieux.
30. Au lieu de Richard, on trouve aussi Jean et Robert.
41. L'ex de T. porte de Loye, un autre de Louye. Louis s'écrivait autrefois Loys. C'est le nom d'une famille noble, qu'on trouve, à Prestreville, dans les Recherches de 1540, par les élus de Lisieux, et de 1666 par de Marle. Jean Louis fut renvoyé par Montfaut, comme non-noble, dans cette même sergenterie de Moyaux.
51. Suivant l'ex. de T. et autres. Il manque dans plusieurs.
55. Suivant l'ex. de T. et autres. Ceux de la R. de M. de C. portent Bouquentin.
57. Au lieu de Jean, on trouve aussi Guillaume.

58. Maintenu par arrêt des Aides, du 2 avril 148$\frac{6}{}$.

59. Maintenus par de Marle, en 1667, audit lieu de Mélicourt.

60. Un Jean le Roi, p. de Chamblac, S. de Chambrais, fut maintenu par arrêts des Aides, des 18 fev. $14\frac{82}{92}$ et 11 fév. $149\frac{8}{9}$.

62. Suivant l'ex. de la R. et autres. Des Hayes dans l'ex. de T.; de la Haye dans l'ex. de M.

66. Suivant les ex. de T. et de G. Surive dans ceux de la R., de M., de C. On trouve aussi d'Asnières.

77. 79. 83. Suivant l'ex. de T. et autres, justifiés par des chartes de l'abbaye du Valricher, dans la Neustria pia d'Artur du Monstier. Beaucoup d'ex. portent de Biéville.

81. Suivant l'ex. de la R. et autres. Celui de T. porte d'Emery; d'autres Jean de Mery.

85. Suivant les ex. de G., de T. et autres. Ce nom a été depuis écrit de la Chaule.

87. Brun, dans les ex. de G. et de T.

88. C'est, je crois, le même nom que Chef de Caux.

92. L'ex. de T. le marque anobli: et ce fut en fév. $14\frac{52}{60}$, suivant la Recherche des élus de Lisieux, en 1540.

106. Suivant l'ex. de T., conforme à leurs signatures, au 17e. siècle.

110. Silly est le nom d'un fief noble à Dosuley.

114. Suivant l'ex. de T. Vaudoré est le nom d'un fief noble à Bonnebosc, et d'une famille noble existante alors dans le Pays. Baudriot se trouve ici dans beaucoup d'exemplaires.

134. En 1540, les élus de Lisieux trouvèrent audit lieu de Manneville, un Richard de la Porte, petit-fils de Jean, anobli par les francs-fiefs, en 1470.

136. Suivant l'ex. de T., justifié par la R. des élus de Lisieux, en 1540, et par l'Hist. de la Maison de Harcourt, p. 937. Beaucoup d'ex. portent Mesneville.

138. Jean Néel, dudit lieu de Plainville, cousin germain de Jean Néel, de Brouay, él. de Caen, fut maintenu par arrêt des Aides, du 1er. octob. 1482. Voyez la note 12 des renvoyés, dans l'élection de Caen.

140. Suivant les ex. de la R., de M. et autres.

142. Suivant les ex. de la R., de M. et autres.

149. Les ex. de la R. et de T. portent Toustain.

155. La vraie leçon serait peut-être des Chesnes, que cependant je ne trouve que dans l'ex. de Toustain. Voyez ce nom dans la R. des élus de Lisieux, en 1540.

156. Suivant la plupart des ex. Celui de T. porte de Massonnet. La vraie leçon serait peut-être le Massonnet, diminutif de Masson.

161. Tous les ex. énoncent ici 160 nobles, quoique la plupart n'en aient réellement nommé que 156, 158, 159; celui de Toustain en énonce 157, et en a nommé 156.

ELECTION DE LISIEUX. RENVOYÉS.

2. L'ex. de T. le qualifie greffier d'Orbec.

3. Des Dandel, demeurans dans ce même canton, furent maintenus, en 1489, par des arrêts des Aides, cités dans les Recherches des élus de Lisieux, en 1540, et de la Galissonnière, en 1668.

4. Suivant tous les ex., excepté celui de T., qui porte le Parquéer.

6. Voyez la note du n°. 60 ci-dessus.

7. David et Jean Bottey, frères, dudit lieu de Villers,

furent maintenus par arrêt des Aides, du 31 janv. $148\frac{3}{4}$.

9. Ce Jacques Labbey, mon huitième aïeul, était seigneur d'Ecos, d'Auvillers assis à Hotot, de Beaufy, de Héroussart, de St-Jean de Livet. Il continua de jouir de la noblesse, sans aucun trouble. Voyez sa filiation depuis son bisaïeul, dans la note 36 ci-après, relative à Colin Labbey, son cousin.

11. Voyez la note 41 ci-dessus.

12. 13. Suivant l'ex. de Toustain, justifié par la Recherche des élus de Lisieux, qui, en 1540, trouvèrent nobles des Tiesses, au Sap et à la Halboudière, à 2 lieues de St-Denis d'Augeron. Beaucoup d'ex. ont Frolley; d'autres Fiolle.

16. L'ex de T. porte des Yesbles; d'autres, Gasté.

17. Jacques, son petit-fils, fit audit lieu de Manneville, en 1540, devant les élus de Lisieux, une preuve de noblesse que le procureur du Roi jugea insuffisante.

20. L'ex. de T. porte Bretteville. Le peuple prononce encore Berteville pour Bretteville.

24. Jean Houel fut maintenu, contre les habitans dudit lieu de Berville, par arrêt des Aides, du 24 mars 1483.

25. L'ex. de T. et autres, portent Beaumoncel. C'est le même nom.

30. L'ex. de T. porte Guenaut. C'est le même nom, comme Guilles pour Gilles. V. la note 74, dans les nobles de l'él. de Carentan.

31. Suivant l'ex. de T. et autres. On trouve aussi Folie, Felin, Fulix.

34. Arrêt des Aides, du 17 fév. $151\frac{6}{7}$, en faveur de ses descendans.

36.

36. Ce Colin Labbey ne possédait point de fiefs, n'était pas riche. Les habitans de Hotot l'accusèrent d'être fermier de plusieurs seigneurs, de commercer de cidre et de bétail, et contestèrent sa noblesse en 1468; mais il fut jugé noble par sentence des élus de Lisieux, du 24 nov. 1469, confirmée par arrêt contradictoire des généraux des Aides à Rouen, du 27 septembre 1470, cité dans les Recherches des nobles, par les élus de Lisieux, en 1540, et par la Galissonnière, intendant de Rouen en 1668. L'original est aujourd'hui chez l'auteur de cette présente édition de la Recherche de Montfaut. On y voit que les ancêtres de Colin Labbey étaient nobles, extraits de noble lignée, vivans noblement et suivans les guerres; que son trisaïeul, Colin Labbey, gentilhomme notable et de grande honnêteté, écuyer du connétable Bertrand du Guesclin, en la compagnie duquel il suivait les guerres, épousa Isabelle de Victot, fille de Jean, écuyer, frère puîné de monsieur Philippes de Victot, chevalier, seigneur de Victot; que desdits Colin et Isabelle sortit Raoul Labbey, qui de Raoulette Vatier, fille de Colin, écuyer, eut deux fils, Colin et Estienne; que Colin épousa Denise Gosse, fille de Jean Gosse, écuyer, sieur dudit lieu de Victot, dont il eut Pierre Labbey, père de Colin, impétrant de l'arrêt du 27 septembre 1470; et que du mariage d'Estienne, second fils de Raoul, avec Marguerite de Buhot, fille de Jean, écuyer, sieur de Boessay, était sorti Jacques Labbé, s^r. d'Ecos, qui est le sujet de la note 9 ci-dessus.

37. Suivant l'ex. de T. Le plus grand nombre porte le Sollier.

38. L'ex. de T. porte le Moulnier. C'est le même nom.

40. On trouve aussi Bindel, Thindel, Blondel.

41. On trouve aussi Bion, Bron, Broin.

48. Ce Renaud manque dans plusieurs exemplaires.

49. La plupart des exemplaires énoncent ici 48 non-nobles. Ceux qui en énoncent 47 omettent Robin Vindel, ou Renaud le Mire, ou Jean de la Porte.

ELECTION DE FALAISE. NOBLES.

10. Au lieu de Gyon, l'ex. de la R. porte Yvon, celui de T. Perrin.

15. Plusieurs ex. portent du Mesle. Le nom de cette illustre famille s'écrivait indifféremment, du Merle et du Mesle.

19. Suivant l'ex. de T. et autres. Beaucoup d'ex. portent de Fallay.

20. V. la note sur l'article 78 ci-après.

23. Ce Robert du Fay manque dans les ex. de T., de M. et autres.

30. Corbar; suivant l'ex. de T. Justifié par Roissi.

Loucey est dans presque tous les ex. On pourrait en inférer, que cette paroisse, située à une lieue et demie, ouest-sud d'Argentan, et à $\frac{3}{4}$ de lieue, sud-est, d'Ecouché, était autrefois de l'élection de Falaise, et qu'elle aura été depuis attribuée à l'élection d'Argentan comme en étant plus voisine; changement dont plusieurs autres paroisses offrent l'exemple.

31. Suivant tous les ex., excepté celui de T. qui le nomme Jean. Voyez la note sur l'art. 16 des renvoyés de l'élection de Falaise.

40. Au lieu de Girard, on trouve aussi Guérin.

42. Lorillu, suivant l'ex. de G.; celui de T. porte de Sorillu; celui de la R. Lorieu; ceux de M. et de C. Corilla, Corille. Noms, qui tous me semblent une altération de Lorillu, sobriquet, tiré des oreilles de celui à qui il aura d'abord été donné.

48. Les ex. que j'ai vus portent Curilley, Creully, Cenilly, Ceuilly. Ce sont des altérations de Cueilly, aujourd'hui Quilly, dans la Serg. de Bretteville.

52. Au lieu de Thomin, on trouve aussi Henri.

54. Souquet, suivant les ex. de T., de G. et autres, justifiés par Roissi et de Marle.

61. Suivant tous les ex., excepté celui de G., qui ici place, à Caumont, Pierre et Colin de Croisilles.

64. Aujourd'hui, on écrit Lougey.

67. Suivant tous les ex., excepté celui de T. qui porte de la Fresnée.

68. La plupart des ex. portent du Jour; un, d'Ajoné; celui de G., de Jouet; celui de T., de Joué; nom que cette famille aura pris d'une paroisse voisine, Joué du Bois, ou Joué du Plain.

69. Au lieu d'Ambroise, l'ex. de T. porte Aubry.

70. De Bennes est le nom d'une famille maintenue en 1667, par de Marle, dans l'él. d'Argentan. Au lieu de Bennes, on aura lu, les uns Beuves, les autres Vennes, qui sont les deux noms que j'ai trouvés dans presque tous les exemplaires. L'erreur était facile, parce que, dans les manuscrits du 15°. et du 16°. siècle, le B et le V, comme lettres capitales, se ressemblent, et qu'on n'y voit dans l'intérieur des mots que l'u rond, c'est-à-dire notre u voyelle, lequel est difficile à distinguer de la lettre n.

78. Ce Guy manque dans plusieurs ex. Peut-être serait-il

le même sujet, marqué, n°. 20, dans la Serg. de la Forest.

81. L'ex. de G. le marque anobli.

83. Antoine des Buats et ses frères, enfans de Jean, de la p. de la Sainte-Trinité de Falaise, furent maintenus par arrêts des Aides, du 27 juillet 1498.

84. Cet Antoine manque dans quelques exemplaires.

86. Manque dans quelques ex. Voyez la note 64 ci-dessus.

88. Cette qualité d'anobli lui manque dans quelques ex.

92. Tous les exemplaires énoncent ici 91 nobles. Nous en avons marqué nommément 91, qui se réduiraient à 89 si l'on admettait le double emploi de Richard le Cloutier, n°. 31, et de Guy de la Villette, n°. 78, et à 90, si en même temps on recevait le Colin de Croisilles, mentionné dans la note 61.

ELECTION DE FALAISE. RENVOYÉS.

1. Suivant les ex. de M. et de T. On trouve aussi Banvieux, Bravieux, Beauveux.

2. Girard de Neuville, fils Jean, dudit lieu du Mesnil-Bacler, fut maintenu par sentence des élus de Falaise, confirmée par arrêt des Aides du 30 mai 1482. Montfaut avait trouvé nobles ceux de ce nom, dans l'él. de Lisieux.

5. Manque dans plusieurs ex.

6. L'ex de T. porte Jean Bonnet, de Viette. D'autres portent Bourel, Bouviel, Basmel, et la plupart Bosmel.

8. Il fut maintenu par jugemens des commissaires des francs-fiefs des 14 mai 1471 et 4 mai 1571, cités dans les Recherches, par Roissi en 1598, et par la

Galissonnière en 1668. Montfaut avait trouvé nobles les Bonnechose, dans l'él. de Lisieux, numéros 21 et 33.

9. La Roque, traité de la noblesse, chap. 38, p. 161, dit, que Montfaut le renvoya, parce qu'il n'était pas légitimé; et qu'à cause de cela, il portait dans son écu un lion, au lieu des trois chevrons qui sont les armes de Cordey. Sa postérité n'en continua pas moins de jouir de la noblesse, comme on le voit par les Recherches, de 1668 par la Galissonnière, à Rouen, et de 1667 par de Marle, à Alençon.

11. Je vois dans des notes manuscrites, que ce Jean Turgot épousa, en 1445, Philippe Bertran, dame du fief des Tourailles, à cause duquel il fut anobli en 1472. La Recherche de Roissi, en 1599, dit, qu'il fut confirmé par lettres de maintenue des francs-fiefs du 6 juin 1476 : ce qui suppose un anoblissement précédent. Chamillart, dans sa Recherche de 1668, place les Turgot au rang des anoblis, comme anoblis en 1473. Enfin ils disent eux-mêmes dans le Dictionnaire de la Noblesse, in-4°., par la Chesnaye des Bois, que ce Jean Turgot fut reconnu noble d'extraction, maintenu dans sa noblesse et déchargé des francs-fiefs, par jugement des commissaires des francs-fiefs, du 5 juin 1473. N'ayant vu aucune de ces pièces, je laisse le lecteur dans son incertitude sur leur contenu; et je remarque seulement que cette famille, féconde en sujets utiles et vertueux, qui l'ont rendue riche et considérable, est la seule dont on ait tâché, dans l'Encyclopédie, de rehausser la noblesse. C'est que les auteurs, quoiqu'ennemis de cette distinction, à laquelle ils ne pouvaient prétendre, voulurent cependant en cette

occasion flatter leur ami Turgot, depuis ministre d'Etat, fauteur zélé de leurs systèmes, chaud partisan de leurs erreurs.

12. Anobli par charte de francs-fiefs de 1474.

13. Enguerran, ou Guerin le Goulu, fut anobli par ch. de francs-fiefs.

16. Cardin et Richard étant le même nom, on pourrait dire, que Cardin le Cloutier fut d'abord renvoyé, et qu'ayant ensuite prouvé sa noblesse, il fut placé entre les nobles sous le nom de Richard; comme il est arrivé à Pierre Yon, note 90 des nobles de l'élection de Carentan; à Jean de Paris, note 59 des nobles de ladite élection; à Roger Durand, note 2 des renvoyés de l'élection de Valogne, et à plusieurs autres, qui, comme eux, figurent en même-temps dans les deux classes; mais je vois que dans tous les exemplaires, Cloutier, le noble, est nommé Richard, et l'autre Cardin; et il me semble plus probable que Montfaut trouva, à St-Germain-le-Vasson, deux Cloutiers, l'un nommé Richard, qu'il mit au rang des nobles, comme ayant bien justifié sa noblesse de quatre degrés; l'autre nommé Cardin, qui pouvait être le père ou l'oncle du premier, et qui fut renvoyé, faute d'avoir prouvé le nombre de degrés requis. Cette explication est d'autant plus plausible, que certainement la noblesse des Cloutiers n'était pas ancienne. Voyez la note 29 ci-après, et l'Histoire de la Maison de Harcourt, t. p.

22. Suivant presque tous les ex. Celui de T. porte d'Eschallou.

23. Ils continuèrent de jouir. Voyez Roissi.

24. Ils continuèrent de jouir, comme on le voit par les

Recherches de Roissi, de de Marle et de Chamillart.

26. Jean le Foulon fut maintenu par arrêt des Aides du 14 avril 1516, contre les paroissiens de Neuvi, Sergenterie de Falaise. V. Roissi.

27. Un Pierre Malet est entre les nobles de la Serg. de Tournebu.

29. Ce Robin le Cloutier, nommé Jean dans l'ex. de T., est marqué anobli dans celui de M. et autres.

31. Ils continuèrent de jouir. Voyez Roissi, de Marle, Chamillart.

32. L'ex. de T. les nomme Mery, sans aucun article. C'est le même nom, comme Nocy et Nocey, Lougy et Lougey, etc.

43. Tous les exemplaires énoncent ici 43 renvoyés et n'en marquent nommément que 42. Le 43°. pourrait être Robin de Bernières, qui d'abord renvoyé, ne fut mis entre les nobles, n°. 9, qu'après qu'il eut vérifié.

ELECTION DE CAEN. NOBLES.

10. Suivant les ex. de la R., de M. et autres. Il manque dans celui de T. et autres.

14. Les ex. de G. et de T. portent Graverent.

16. Voyez la note sur l'article 10 des renvoyés à Vire.

19. Anobli par Charte de fév. 145$\frac{1}{2}$. Guillaume Laurence, dudit lieu-de Creully, fut maintenu par arrêt des Aides du 19 octob. 1482. Guillaume, issu des précédents, changea son nom en celui de Guerville, par lettres du Roi du 9 mars 1585, vérifiées, en 1586, par le bailli de Caen.

22. Son aïeul, Jourdain le Touzé, fut anobli par lettres

de décemb. 1410, registrées aux comptes à Paris, le janv. 141½.

23. 2. Ici, dans l'ex. de T., est un Jean le Mancel, de Creully, que je n'ai point vu ailleurs.

27. L'ex. de T. le nomme Marguerie.

34. Suivant les ex. de M. et de T., justifiés par Roissi. L'ex. de G. porte Guesnon; beaucoup d'autres Guérin.

45. Ce Robert manque dans les ex. de M., de C. et autres.

47. Ce Perrotte est la tige de la maison de Cairon. Anobli, pour services rendus dans la réduction de la Normandie, par charte latine de Charles 7, du 3 fév. 145⅘, registrée aux comptes à Paris le 2 juin 1455, il acquit, en 1459, le fief et sieurie de Cairon, dont Nicolas, son fils, prit le nom, au lieu de celui de Perrotte, par lettres de Louis XI, du 5 août 1472, vérifiées aux assises d'Evrecy le 12 novemb. 1472.

52. Suivant l'ex. de T., autorisé par Roissi et Chamillart. Beaucoup d'ex. portent Guillaume Baussain.

53. 54. Suivant les ex. de M., de C., et autres. Ceux de la R., de G., et autres portent Baussain; celui de T. Boissimon. Ce nom de Boissimon se trouve par erreur pour Bois-Ivon, dans quelques ex. de Roissi, en l'élection d'Avranches.

63. Ses descendans changèrent ce nom en celui de la Cour, sous lequel ils furent maintenus par Roissi et Chamillart.

68. Suivant les ex. de la R., de G., et autres. L'ex. de T. le nomme Guillaume Breton. Il manque dans l'ex. de M., et autres.

69. L'ex. de T. le nomme Thomas Breton.

82. Il se fit anoblir aux francs-fiefs. Jean, son petit-fils, changea son nom en celui de Hérouville, par lettres du 12 août 1549. V. la Roque, Traité de la noblesse; Traité des noms, ch. 34.

84. Les ex. de la R., de M., de C., et autres, portent le Liez; celui de T. le Bis; celui de G. de Lyf; d'autres le Lys, le Luez. Si, dans une telle variété de leçon, il était permis de suivre ses conjectures, au lieu de ces noms, la plupart suspects par leur barbarie, je lirais le Bel. En 1599, Roissi maintint des le Bel, à Fontenay, Serg. de Bretteville, élect. de Caen, vu leurs titres et Montfaut; où cependant ils ne se trouveront point, si on ne les voit pas ici.

85. Suivant l'ex. de G., justifié par l'histoire de la maison de Harcourt, p. 974. On trouve aussi le Bitot, de Vitot, de Bitoi, le Biton. Tant il est facile d'estropier un nom, même un nom fort simple.

93. On trouve aussi de Rivol.

94. Je n'ai trouvé que dans l'ex. de T. ce Guillaume de Garsale; mais il est dans la Recherche des élus de Bayeux en 1523; et Roissi les a maintenus, vu Montfaut, en la Serg. de Cerisi, élect. de Bayeux.

95. Les ex. de M. et de G. énoncent ici 90 nobles; celui de T., et plusieurs autres 91. Nous en avons marqué nommément 94. Les quatre surnuméraires paraissent être Henri Thiout, art. 10; Robert d'Estampes, art. 45; Guillaume Bertrand, art. 68, et Guillaume de Garsale, art. 94; qui peut-être furent oubliés, ou n'avaient pas encore vérifié leur noblesse, lorsque Montfaut forma sa liste des nobles de l'élect. de Caen.

ELECTION DE CAEN. RENVOYÉS.

1. 2. Ils furent anoblis par charte de francs-fiefs du 28 mai 1472, comme on le voit dans Roissi et Chamillart.

4. Jean Fauvel fut maintenu contre les paroissiens dudit Epiney, par arrêt des Aides du 2 juillet 1483.

5. Anoblis en vertu de la charte générale des francs-fiefs du 5 novemb. 1470.

7. L'ex. de G. place, à Grainville, Jacques le Grand. Il est nommé Philippes, dans l'ex. de T.

8. 9. Ils continuèrent de jouir, comme on le voit par Roissi et Chamillart.

12. Anobli aux francs-fiefs. Jean, un de ses descendans, fut maintenu contre les paroissiens de Brouay, par arrêt des Aides du 10 octob. 1480 ; lequel, pour certaines considérations, ordonna, qu'il payerait néanmoins son assiette, sans préjudice de sa noblesse. V. la Roque, Traité de la noblesse, chap. 89, p. 374. Voyez la note sur l'article 138 des nobles de l'élect. de Lisieux.

13. Ils continuèrent de jouir. Voyez Roissi et Chamillart.

14. Jean Moges fut anobli par lettres de décemb. 1464, registrées aux comptes à Paris le 6 fév. $146\frac{4}{5}$. Ses descendans produisirent en 1669, devant la Galissonnière, intendant de Rouen, et remontèrent leur filiation jusqu'à son trisaïeul, Pierre de Moges, écuyer, marié à Isabeau de Clisson, parente du connétable. Ils ont fait, au 18e. siècle, les preuves requises pour les honneurs de la Cour.

16. Ses descendans, maintenus par arrêt des Aides du 15 janv. $15\frac{29}{30}$. Voyez Roissi et Chamillart.

19. Anoblis en vertu de la charte générale des francs-fiefs.

20. 21. Anoblis par les francs-fiefs, comme les le Sens, articles 1 et 2, ci-dessus.

ELECTION DE BAYEUX. NOBLES.

8. Suivant les ex. de M., de C., de G. Ceux de la R. et de T. portent de Fontenay ; on trouve aussi de Fontenaille. Maurice de Fontenil, sieur de Cantepie, assis à Formigny et Engranville produisit aux élus de Bayeux en 1523, l'anoblissement de Robert, son aïeul, par charte de francs-fiefs du 13 juillet 1476.

12. 13. 14. Dans l'ex. de G., ces trois sujets sont nommés de Perchy, de Sieurrain, Gaultier. Gaultier est le même nom que Vaultier. Perchy et Sieurrain sont l'ancienne prononciation populaire de Percy et Surrain.

22. L'ex. de Gautier le place à Isigny, la Recherche des élus de Bayeux, en 1523, le dit fils de Julian, anobli par charte de 1450.

24. On trouve aussi Grolier, Guelier, Guelve, Golliney, Guelinel. Peut-être faudrait-il lire Clerel, que Roissi a maintenus, vu Monfaut, et que Chamillart place, avec l'ancienne noblesse, dans cette même Sergenterie de Saint-Clair.

27. Anobli par lettres du 25 août 1450, registrées aux comptes le 11 mars 145$\frac{1}{2}$.

30. Guillaume de Bailleul, de Sommervieu, manque dans plusieurs exemplaires.

42. Ce nom se voit aussi écrit Demiherenc, Demiharang, sans apostrophe, qui le sépare de son article.

48. Il paraît, que ses descendans produisirent, en 1523, devant les élus de Bayeux, sous le nom de Chantelou.

57. C'était Jean de Harcourt. V. l'histoire de la maison de Harcourt, p. 837, 852.

58. Jean du Fayel, dudit lieu de Foulongne, fut maintenu par arrêt des Aides du 20 juin 1482.

64. Suivant les ex. de la R., de G., de T. Ceux de M. et de C. portent de Surville.

69. Ce Thomas de Clinchamp manque dans les ex. de M., de C. et autres. Dans celui de G. il est accompagné de cette note « marqué au rôle de M. Paris ». On voit, par la Recherche des élus de Bayeux, en 1523, qu'il était frère de Pierre, après lequel on l'a placé.

72. Au lieu de Marie, l'ex. de T. porte Marguerie. Roissi maintint, comme ancienne noblesse, dans l'élect. de Bayeux, des Marguerie et des Marie. Ceux-ci n'avaient point paru en 1523 devant les élus de Bayeux.

80. 86. Pierre et Jean, dits Durand, produisirent, en 1523, aux élus de Bayeux, l'arrêt par eux obtenu aux Aides à Rouen le 27 mars $15\frac{19}{20}$, contre les habitans de Notre-Dame et de St-Martin de Blagni.

88. Suivant les ex. de la R., de C., de M. Celui de G. porte de Cussy; celui de T. de Cully. Thomas Pellevé épousa, par contrat du 26 janv. $143\frac{9}{7}$, Guillemette Avenel d'Octeville, fille de Jeanne de Cully, dame de Cully, paroisse dans la Serg. de Creully. Cette maison de Cully pouvait, en 1464, subsister encore dans une autre branche.

92. L'ex. de T. porte du Chastel. C'est le même nom.

96. Au lieu de Ranchy, on trouve aussi Kanchy, qui est

de la Serg. des Vés. On aura pris pour un K la lettre initiale du mot Ranchy.

97. Au lieu de Gilles, l'ex. de T. porte Pierre.

98. Au lieu de Morel, l'ex. de T. porte Robert; ceux de G. et de M., Raoul.

101. 2. Un Thomas de Godefroi, de St-Martin de Blagni, marqué ici dans l'ex. de la R. et quelques autres, manque dans ceux de C., de G., de M., de T. et autres. V. Roissi.

103. Au lieu de Hébert, l'ex. de T. porte Robert.

107. Fontenay sur le Vé est ici justifié par l'ex. de T. et par Roissi.

118. De l'Isle est justifié par la Recherche des élus de Bayeux, en 1523.

130. 131. L'ex. de T. les place à Maistri.

138. Il est nommé Jean Campion dans l'ex. de T. et dans la Rech. des élus de Bayeux, en 1523. C'est le même nom.

141. Nommé Jean dans l'ex. de T.

142. Robert Moisson, dans l'ex. de T.

144. Ce Mauhugeon était le second mari de Marguerite de Mauny, baronne de Torigny, veuve de Jean Goyon, sire de Matignon. Voyez la généalogie de Goyon-Matignon, dans l'Histoire des grands officiers de la Couronne, t. 5, p. 382.

145. Il était sieur du Saussay. V. la R. des élus de B., en 1523.

146. Suivant les ex. de la R., de G., de T., et autres, justifiés par l'Histoire de la Maison de Harcourt, p. 1978.

156. Au lieu de Lucas, l'ex. de T. porte Laurent.

157. Voyez la note sur l'article 38 des nobles de l'élect. de Vire.

165. Suivant les ex. de la R., de M., de C. D'autres portent le Bonnet. Je vois dans mes notes, que Jacques le Bonnet, dudit lieu de Cussy, fut maintenu par arrêt des Aides du 17 mars 1512; mais l'écrivain du manuscrit, dont j'ai tiré cette note aura pu lire Bonnet, là, où l'on avait écrit Bouvet avec deux u voyelles, parce qu'alors notre v consonne ne s'employait qu'au commencement des mots. V. la note sur l'art. 70 des nobles de l'élect. de Falaise, et la note 33 des renvoyés de l'élect. de Valogne.

169. Anobli par charte latine de Charles VII, du 24 mai 1461, registrée aux comptes à Paris le 4 fév. suivant. V. la Recherche des élus de Bayeux, en 1523.

171. Au lieu de Hervieu, on trouve aussi Henri, Herman.

173. 2. Ici, en la paroisse de Notre-Dame des Fossés de Bayeux, on voit, dans l'ex. de M. Jean Fumée, et dans l'édition de Varoquier Jean Finnée.

181. C'est François de Harcourt, fils aîné du seigneur de Bonnestable qui est le sujet de l'article 57 ci-dessus. Voyez l'Histoire de la Maison de Harcourt, p. 856.

187. Tous, les ex. énoncent ici 186 nobles. Nous en avons marqué nommément 186.

ELECTION DE BAYEUX. RENVOYÉS.

1. Guillaume Beton fut maintenu par arrêt des Aides du 2 août 1485. Voyez Roissi. Jean Beton est avec les nobles de la Serg. de Briquessart.

2. Maurice de Surrain, son petit-fils, produisit, en 1523,

aux élus de Bayeux, sa généalogie depuis Jean, son quart-aïeul, où paraissent, comme cousins-germains, ledit Richard, renvoyé par Montfaut, et Jacques, par lui trouvé noble dans cette même Serg. de Tour.

3. Ce Raoul manque dans plusieurs exemplaires.

4. Voyez la note sur l'art. 10 des renvoyés de l'élect. de Vire.

4. 2. Nicolas le Pelletier, de Bazanville, marqué dans les ex. de G. et de T., manque dans tous les autres. Nicolas, son petit-fils, fit sa preuve de 4 degrés, en 1523, devant les élus de Bayeux.

5. Les enfans de Jean Regnier produisirent, en 1523, aux élus de Bayeux, un arrêt des Aides, du 24 décemb. 1484, obtenu, contre les habitans de Gray, par leur mère, veuve, et par leurs oncles, Marcelet, et maître Alain Regnier.

6. Au lieu de Louis, l'éxempl. de T. porte Loyer.

8. 9. L'ex. de C. les nomme de Chantelou; ceux de G. et de T. les placent à Biéville, Serg. de Torigny. Des de Chantelou, ou de Cantelou, sont entre les nobles dans les Sergenteries de Torigny et de Briquessart.

10. Jacques, son fils, âgé de 80 ans, produisit, en 1523, aux élus de Bayeux sa généalogie depuis Jean, son aïeul. Jean Boulloye, nommé Bousley dans l'ex. de T., est entre les nobles, en la paroisse et Serg. de Tour.

11. Marin Capet produisit, en 1523, aux élus de Bayeux sa généalogie, depuis son bisaïeul Mathieu, père dudit Philippin, renvoyé.

12. L'ex. de T. porte Pierre Estoc, de Parfouru (sursis): Sous ce nom de d'Estoc, les élus de Bayeux, en 1523,

Roissi et Chamillart ont maintenu les descendans de Jean, frère de Pierre d'Esquetot, renvoyé. V. la note 16. 2. ci-après.

13. Ils continuèrent de jouir. V. Roissi et Chamillart.

14. Au lieu de Tournières, les ex. de G. et de T. portent Trévières.

15. Quelques ex. portent de Maugny. On voit, dans la Recherche des élus de Bayeux, en 1523, où il est nommé de Magny, et dans celle de Roissy, qu'il fut maintenu, contre les habitans dudit Criqueville, par arrêt des Aides du 24 octob. 1482.

16. Marqués dans Chamillart comme anoblis par les francs-fiefs. Les descendans de Jean Scelles produisirent aussi, devant les élus de Bayeux, en 1523, et devant Roissy.

16. 2. Après ce Scelles, l'ex. de T. porte un Guillaume Estoc, sergent de bois, qui paraît être mentionné dans la Recherche des élus de Bayeux, en 1523. V. la note 12 ci-dessus.

17. Ils continuèrent de jouir. Voyez Roissi.

18. Ses petit-fils produisirent, en 1523, aux élus de Bayeux leur généalogie, depuis leur bisaïeul, Raoul de Cuves, cadet de la maison de Cuves en Cotentin, noble de toute ancienneté; lequel, et son fils Richard (renvoyé par Montfaut) furent surnommés l'Anglois, à cause de leurs grands faits d'armes contre les Anglois.

19. Louis du Moutier produisit en 1523 aux élus de Bayeux sa généalogie, depuis ledit Guillaume, son aïeul, ou bisaïeul. Roissi et Chamillart les ont maintenus sous le nom de des Moutiers, quoiqu'ils les eussent renvoyés par Montfaut.

20.

20. Les ex. de G., de T. et autres, portent Donat du Liége.

21. Ils continuèrent de jouir. Voyez Roissi.

22. Thomas, son fils, produisit en 1523, aux élus de Bayeux, l'arrêt par lui obtenu aux Aides, le janv. 152$\frac{2}{3}$.

24. Ce Jean manque dans l'ex. de G.; celui de T. porte Jean Bazire.

25. Henri et Pierre de la Bazonnière, des p. de Vouilly et de Briqueville, en la Serg. d'Isigny, furent maintenus par arrêt des Aides, du 24 fév. 1527. Voyez Roissi.

25. 2. Les ex. de G. et de T. placent ici un Pierre Blancvillain, de St-Ouen de la Besace, marqué dans Roissi comme renvoyé par Montfaut. Les fils et petit-fils d'Eustache Blancvillain, produisirent en 1523, aux élus de Bayeux, son anoblissement par charte de francs-fiefs, du 20 juillet 1474.

28. Renaud Bazire, fut anobli par charte de francs-fiefs, du 20 décemb. 1473. Jean, son père, avait été maintenu par arrêt de la chambre des comptes du roi d'Angleterre à Rouen, du 22 mars 1448, comme on le voit dans la Recherche des élus de Bayeux, en 1523. Guillaume Bazire, de la p. de Quettehou, Sergenterie et élect. de Valognes, fut maintenu par arrêt des Aides, du 7 mars 1481.

29. Guillaume Lentrin, âgé de 80 ans, produisit en 1523, aux élus de Bayeux, l'anoblissement dudit Jean, son père, par charte de francs-fiefs de 1471.

32. Nous avons nommé 31 renvoyés comme non nobles, nombre énoncé par tous les exemplaires.

ELECTION DE VIRE. NOBLES.

1. Il n'y a qu'une paroisse nommée Cahaigne. Elle est près et au midi du bourg de Caumont. Montfaut en fait mention ici, et dans la Serg. de Torigny, élect. de Bayeux. Roissi la place toujours dans l'élect. de Vire, mais dans 3 Sergenteries différentes, dans celle de Torigny, article des Mahéas; dans celle de St-Jean le Blanc, art. des la Valette; et dans celle de Condé, aux 3 articles des la Croix. Masseville la place élect. de Vire. Jaillot, en 1719, la mit sur sa carte de Normandie, dans l'élect. de Caen. Un registre des paroisses de la généralité de Caen, imprimé (vers le même temps) place Cahaigne, élect. de Bayeux, Serg. de Briquessart. En 1787, l'assemblée provinciale de Caen l'attribua à l'arrondissement de Balleroy. En 1816, elle est du canton d'Aunay, arrondissement de Vire.

11. L'él. de Vire n'a point de paroisse nommée Espins, ou les Pins. Et c'est, je crois, une erreur, quoiqu'elle se trouve dans tous les exemplaires, de reproduire ici un sujet déjà marqué dans l'élection de Falaise, Serg. de Tournebu.

14. Robin de Fontenay manque dans plusieurs ex.

16. Au lieu de Baudouin, on trouve aussi Audouin, Antoine, André.

23. Suivant les ex. de G. et de T., et Toustain de Billy, curé du Mesnil-au-Parc, qui dit cette famille éteinte.

25. L'ex. de T. le marque « anobli, non vérifié. »

26. Suivant Roissi, Chamillart et le curé du Mesnil-au-

Parc. Ce nom de Marcé est un de ceux qu'ont le plus défiguré les copistes.

35. Suivant l'ex. de la R. et le curé du Mesnil-au-Parc. Beaucoup d'ex. portent le Brin.

36. Suivant les ex. de G., de T. et autres. On trouve aussi de Ammères, de Autemères, de Ameley. La vraie leçon est incertaine.

37. Suivant les ex. de la R., de G., de T., justifiés par Roissi.

38. Jean le Vaillant, son fils, fut maintenu contre les paroissiens du Tourneur, par arrêt des Aides, du 15 juillet 1482, vu une sentence de maintenue de noblesse, pour Colin, son aïeul, contre les habitans de la Ferrière-Harcng, donnée le 31 mai 1441, par les gens des comptes établis à Rouen par Henri VI, roi d'Angleterre, produite, en 1523, aux élus de Bayeux.

40. On écrit aussi Namptier, le Namptier.

43. On trouve aussi Guillaumin, Guillemin. C'est le même nom.

44. On trouve aussi Mondreville, Mandreville, Mondranville.

47. L'ex. de T. le place à Clécy. Guillaume du Grippel, de la p. de Démouville, Serg. d'Argences, él. de Caen; portant, facé d'or et d'azur, fut maintenu par arrêt des Aides, du 3 nov. 1480.

59. Suivant l'ex. de T. et Roissi. Les ex. de la R., de M., de G. et autres, portent Rousée. Au lieu de Guerran, on trouve aussi Guerin, Brion.

63. 64. Voyez la note 40 ci-dessus.

69. Nous avons nommé 68 nobles, nombre énoncé par tous les ex.

ELECTION DE VIRE. RENVOYÉS.

2. Anobli aux francs-fiefs. V. Chamillart.
3. Maintenus par Roissi, quoiqu'il les eut renvoyés par Montfaut.
5. L'ex. de T. le nomme Robert Guillebert, dit Meslier.
6. Jean Guillebert, de Cartigny, S. d'Isigny, produisit, en 1523, aux élus de Bayeux, l'anoblissement de Jean son père, par charte d'août 1467, vérifiée aux comptes à Paris le 4 f. 148½, et aux Aides à Rouen le 6 juin 1556.
7. 8. 9. Jean et Gilles de Bordeaux, dudit lieu de Coulonces, furent maintenus par arrêt des Aides, du 10 juin 1482. Voyez Roissi.
10. Jean, fils de ce Jean de la Croix, fut maintenu contre les paroissiens de Cahaigne, él. de Vire, par arrêt des Aides, à Rouen, du 13 déc. 1484, cité dans Roissi. Ce premier Jean et Guillaume, son frère, renvoyé à Crepon, él. de Bayeux, étaient fils de Guillaume, fils de Renouf, lesquels demeuraient à Vaux-sur-Seule, S. de Creully, él. de Caen, où Montfaut trouva noble un Jean de la Croix; suivant la généalogie produite, en 1523, aux élus de Bayeux, par les descendans dudit Guillaume II.
12. Rétabli contre le jugement de Montfaut, par lettres du Roi, d'avril 1466, registrées par les élus de Vire. V. Roissi.
13. V. la note 13, dans les Renvoyés de l'él. de Bayeux.
15. On trouve aussi Gueret, Guerinet, Gueril, Guerout. Roissi marque à Montbray, Serg. du Pont-Farcy, un Gueset; nom qu'on peut aisément confondre avec Gueret, ou Guenet.

16. On trouve aussi du Ham, du Hamp, du Champ, Lubain, de Baon, du Bais. La vraie leçon est incertaine.

17. Suivant les ex. de M. et de G., justifiés par l'Histoire de la Maison de Harcourt, p. 1766.

18. 19. 20. 21. Suivant Roissi, Chamillart, et la prononciation actuelle du nom de leurs descendans qui subsistent. La Roque, parlant de cette famille dans son Histoire de la Maison de Harcourt, p. 1555 et 1556, dit, qu'ils furent renvoyés par Montfaut, parce qu'ils sortaient par bâtardise de la maison de Sainte-Marie-l'Aumont; mais qu'ayant ensuite acquis leurs degrés, ils furent alors maintenus. Il paraît en effet par leur filiation, tant celle marquée à la page 1555 de ladite Histoire, que celle qu'on voit dans la Recherche des élus de Bayeux, en 1523, que devant Montfaut ils ne produisirent que depuis leur aïeul. Si, dans ladite Histoire de la Maison de Harcourt, et dans plusieurs exemplaires de Montfaut, ils sont nommés Besnard, c'est qu'on a pris pour un s la troisième lettre de leur nom Bernard.

22. Nous avons nommé 21 renvoyés, nombre énoncé dans tous les ex.

ELECTION D'AVRANCHES. NOBLES.

10. Suivant Roissi. Il manque dans quelques exemplaires. Ceux de M. et de G. portent Jean d'Isigny; celui de T. Robert de Segnay. Voyez la note 54 ci-après.

11. Ce Bertrand eut un frère, Jean du Parc, marié en Anjou, sixième aïeul de Constantin-Frédéric-Timo-

léon du Parc, ancien officier au régiment d'infanterie du Roi, chevalier de Saint-Louis, député de la Manche à la session de 1815, père de 3 fils, sous-licutenans dans la garde royale.

15. Suivant les ex. de la R., de M., de C.; d'autres portent de Crux; celui de T. de la Croix.

16. Suivant l'ex. de G. et autres. Dans celui de T., Lou Cheollet; dans celui de M., Dyon Chelet. On trouve aussi Challot, et au lieu d'Eon, Léon, Eloi. On aura lu facilement Lou, là où l'on avait écrit Eon.

23. Suivant l'ex de T.; c'est la vraie leçon. V. la R. des élus de Bayeux, en 1523. Carnet et Quarnet sont le même nom.

25. Suivant les ex. de M. et de C. On trouve aussi de Prefoul, de Poinserue, le Prince, Presnel. La vraie leçon est incertaine.

29. Au lieu de Gilles, l'ex. de M. porte Guillaume.

35. Suivant les ex. de la R. et de G.: ceux de M. et de C. portent de Manigot: celui de T., Jean Mangot.

36. Suivant les ex. de la R., de M., de C. et autres. Manque dans ceux de G., de T. et autres.

38. Ils reparaissent, dans Roissi, sous le nom de la Binolaye. Dans le vieux français, comme dans l'allemand, l'i et l'u sont souvent confondus.

51. Voyez la note 23 ci-dessus.

54. On trouve aussi d'Isigny, du Signet, de Signey. Signey est le même nom que Signy; comme Nocy et Nocey, Litry et Litrey, Lougy et Lougey, Brécy et Brécey, etc.

57. Suivant les ex. de la R., de G., de T. et autres. On trouve aussi de Voully. Mais la maison de Vouilly ne paraît que devant les élus de Bayeux, en 1523; on

ne la voit point dans les Recherches postérieures; et l'on suit au contraire celle de Breuilly depuis Montfaut jusqu'à Chamillart.

58. On trouve aussi de Litry, de Luteray. V. la note 54 ci-dessus.

60. On trouve aussi Pontfou, Pontfoul, qui sont le même nom. Ailleurs Préfonds.

69. Les ex. de G., de M., de T. placent ici ce second Guillaume de Juvigny, omis dans plusieurs autres.

70. Justifié par Roissi et Chamillart. L'ex. de T. le nomme Thomas.

75. Au lieu de Guérin, on trouve aussi Guyon, Simon. Je crois que le sujet ici désigné avait pour nom de famille le nom de la baronie et paroisse des Biarts, qu'il la possédait et y demeurait.

76. Au lieu de Jean, l'ex. de T. porte Guillaume.

77. Du Buat est justifié par Roissi.

83. Au lieu de Pierre, l'ex. de M. porte Jean.

85. Enguerran Cheval fut maintenu, contre les paroissiens de Saint-Lo de Courcy, près Coutances, par arrêt des Aides du 3 déc. 1527, comme issu de Guillaume, s^r. de Suraumont, anobli aux francs-fiefs.

86. L'ex. de T. porte de Bressy. V. la note 54 ci-dessus.

94. On trouve aussi le Moigne, qui est l'ancienne orthographe.

96. Voyez la note 54 ci-dessus.

101. Ce nom est le plus souvent écrit Doissey, Douessey.

103. L'ex. de T. porte Guillaume, au lieu de Jean. Vauborel et Valborel sont le même nom.

112. Richard de Fréval, d'Espiney-sur-Odon, S. de Villers, él. de Caen, fut maintenu par arrêt des Aides, du 18 mars 1483.

118. L'ex. de G. énonce 117 nobles, tous les autres 116. Nous en avons nommé 117. Le surnuméraire pourrait être Guillaume de Javigny, article 69, ou Jean de Signy, article 10.

ELECTION D'AVRANCHES. RENVOYÉS.

1. Suivant les ex. de la R., de G., de T.; ceux de M. et de C. portent du Bur. J'ai trouvé aussi Dursus.
4. 5. Ils continuèrent de jouir. V. Roissi.
6. Maintenus par Roissi, quoiqu'il les sut condamnés par Montfaut.
7. Suivant les ex. de la Roque, de M. et autres. On trouve aussi Bertins, Bertrune. L'ex. de T. porte Robert Bertinière.
12. Continuèrent de jouir. V. Roissi.
14. Continuèrent de jouir. V. Chamillart.
18. Maintenus par Roissi. On trouve aussi de Cantepie. C'est le même nom.
20. Montfaut trouva nobles ceux de ce nom à Avranches et dans la Serg. de Pigache.
21. Maintenus par Roissi, audit lieu de Bois-Ivon.
23. L'ex. de T. porte Guillaume Avenel. Roissi les maintint, audit Fontenay, vu leurs titres d'ancienne noblesse. Montfaut avait trouvé nobles ceux de la Serg. de Pigache.
25. Maintenus par Roissi, quoiqu'il les sut condamnés par Montfaut.
26. Thomas Aze fait l'article 12 des nobles de l'élection d'Avranches.
29. Maintenus par Roissi, quoiqu'il les sut condamnés par Montfaut. V. la note 23 ci-dessus.

30.

30. Suivant les ex. de la R. et de G.; on trouve aussi Dangy, Dougy, de Augin.

31. 32. Au lieu de Pierre, l'ex. de T. porte Michel. Ils furent anoblis en décembre 1466.

ELECTION DE COUTANCES. NOBLES.

5. Les ex. de G. et de T. placent ici un Drouet Adam, qui manque dans tous les autres.

8. Au lieu de Caumont, les ex. de G. et de T. portent Campront.

6. Le Pioc, dans les ex. de M. et de C. Plusieurs ex. portent: il est de Bretagne.

14. La plupart des ex. portent le Comte; ceux de C. et de T. le Cointe. Les le Cointe sont dans Roissi, él. de Coutances; ils sont dans Chamillart au rang de l'ancienne noblesse; et ce n'est qu'ici qu'on les peut trouver dans Montfaut. Au lieu de le Cointe, on aura lu le Comte. L'erreur est facile.

18. Omis dans l'ex. de T.; nommé Colin Riquier dans celui de G.

21. Suivant les ex. de la R. et de G. Ceux de M. et de C. portent de Hainneville; celui de T. Robert d'Anquetteville.

23. Suivant l'ex. de T., justifié par Roissi. On trouve aussi le Drozay, de Droisay.

24. Suivant les ex. de G. et de T., justifiés par Roissi, par Chamillart et par les manuscrits du curé du Mesnil-au-Parc.

25. Maintenus par Roissi, audit lieu du Saussay.

53. Raoul de Breuilly est ici dans l'ex. de T. et manque dans tous les autres.

47. Suivant l'ex. de T. On trouve aussi Maugny, Mangny, Marigny.

50. L'ex. de T. porte Jean d'Escrametot, de St-Jean des Champs. Les d'Escrametot se retrouvent à Bayeux, dans Roissi. Cependant tous les autres ex. portent Jean de Rantot, de St-Planchais.

51. De lui viennent les Briqueville, aux feuilles de chesne, suivant la Roque, Histoire de la Maison de Harcourt, p. 112 et 1457. Joignez-y leurs articles dans Roissi, et vous aurez leur filiation bien suivie jusqu'à ceux que Chamillart a maintenus en 1668.

57. Valenci ne paraît plus comme paroisse. On le voit, comme chapelle, à $\frac{1}{4}$ de lieue ouest du bourg de Gavray, sur la carte du diocèse de Coutances, par Mariette, Paris, 1689. 4 feuilles.

60. Suivant les ex. de la R., de M. et autres. On trouve aussi Darien, Dorion.

67. L'ex. de T. porte du Rosey; tous les autres Rose.

70. Ici et à la Meurdraquière, Serg. de Sabot, les ex. de G. et de T. portent le Campion. C'est l'ancienne prononciation.

73. Au lieu de la Colombe, l'ex. de T. porte la Haye-Comtesse.

81. Suivant l'ex. de la R. Presque tous les autres portent d'Isigny. V. les notes 10 et 54, dans les nobles de l'él. d'Avranches.

82. Suivant les ex. de G. et de T.; les autres portent Tallevast. Guillaume Tallevast fut anobli par charte de 1466, produite, en 1523, aux élus de Bayeux, par son fils.

89. Suivant l'ex. de T. Les autres ont du Homme. Mais auprès de la Vandelée, est la paroisse du Hommel.

d'où tirent leur nom les du Hommeél, encore existans.

90. Ce du Saussay manque dans les ex. de G. et de T.

91. Anobli par charte de fév. 145$\frac{7}{8}$. Les ex. de G. et de T. le nomment Roger.

96. Suivant les ex. de la R., de M., de C. On trouve aussi Pitel, Petel, Petit, Postel.

100. Au lieu de Germain, l'ex. de M. porte Jamin, et celui de T. Bertrand.

101. Voyez la note 70 ci-dessus.

105. Ici, l'ex. de M. énonce 101 nobles, tous les autres 102. Nous en avons nommé 102, entre lesquels Henri du Saussay, article 90, et Germain le Tassé, art. 94, sont les seuls sur lesquels il puisse y avoir quelque incertitude.

ELECTION DE COUTANCES. RENVOYÉS.

5. Il est compris dans le rôle des taxés aux francs-fiefs dans la vicomté de Coutances.

6. Martin Mondet, paroisse de Grimouville, S. de Couroye, fut maintenu par arrêt des Aides, du 27 juillet 1482.

8. Voyez la note 94, dans les nobles de l'él. d'Avranches.

10. Suivant les ex. de G. et de T., justifiés par le rôle des taxés aux francs-fiefs en la vicomté de Coutances, où Jean Langronne est compris.

15. Anobli par charte de francs-fiefs de 1473.

18. Suivant l'ex. de T. Ceux de la R., de M., de C. portent Froumouin, d'autres Fourmin, Fremonin.

19. Suivant les ex. de G. et de T. On trouve aussi le Glivel, le Glinel, le Glinet, de Guelins, Quedinel.

22. Suivant les ex. de G. et de T., et le rôle des taxés aux francs-fiefs en la vicomté de Coutances, où ce l'Evesque est compris.

23. En 1469, arrêt des Aides, pour Louis Michel. En 1585, arrêt du grand-conseil, vu force titres. En 1587, arrêt des Aides. V. Roissi, qui les a maintenus dans les él. de Coutances et de Carentan.

24. V. la note 15 ci-dessus.

25. Maintenus par Roissi, vu leurs titres.

26. Suivant l'ex. de M. et autres. On trouve aussi de Crémert, le Coinier, de Coyenoes, de Chovones, Bernières. La vraie leçon est incertaine.

27. Maintenus par Roissi, audit lieu de Tresgots.

29. Ils continuèrent de jouir. V. Roissi.

ELECTION DE CARENTAN. NOBLES.

1. Cette paroisse est, je crois, celle de Graigne, sur la rive droite de la Taute, S. de Carentan, él. de St-Lo.

8. Suivant l'ex. de T. On trouve aussi Gradelie, Gradelier, Goudelac.

10. Ici, l'ex. de T. porte Robert d'Auxais, des Villages.

14. Suivant l'ex. de T. Au lieu de ce titre, les autres ex. portent : la ville, faubourg et banlieue de St-Lo.

20. 25. Gautier et Ravan Varroc, d'Airel, S. de St-Clair, él. de Bayeux, furent maintenus par arrêt des Aides du 27 juin 1527, comme fils de Girard, anobli aux francs-fiefs à cause du fief de Houesville, dans le bailliage du Cotentin. Leur filiation, dans la Recherche des élus de Bayeux, en 1523, ne les lie point aux Varroc de Montfaut.

26. Suivant les ex. de G. et de T., justifiés par la Roque, traité de la noblesse, chap. 52, p. 141.

27. 28. On écrit aussi le Peigné, le Pigny. Leurs descendans produisirent devant les élus de Bayeux, en 1523.

34. Au lieu de Thomas, l'ex. de T. porte Charles.

41. Dans les ex. de M. et de C., cet Osbert est dit être : (de l'ordonnance.)

52. Manque dans les ex. de G. et de T. Dans ceux de M. et de C., il est entre les renvoyés, après Jean Avenel, n°. 10.

57. Suivant l'ex. de T. et Roissi. L'ex. de la R. porte de Bastonne, d'autres le Bastonnier. Le peuple, en Normandie, dit encore Vaton pour Baton, les lettres V et B s'employant indifféremment.

58. Guillaume et Jean le Roux, dudit lieu de Beuzeville, furent maintenus par arrêt du 3 déc. 1481, les garnissemens demeurans aux paroissiens, dépens confondus.

59. Suivant les ex. de la R. et de T. D'autres le mettent avec les renvoyés, après Jean Maupetit, n°. 16. L'ex. de M. le place dans les deux classes.

67. V. la note 57, dans les nobles de l'él. d'Avranches.

68. Suivant les ex. de G. et de T., justifiés par la Recherche des élus de Bayeux, en 1523, article le Pigny.

74. Guienro est la vraie leçon. Les altérations de ce mot s'expliquent par l'ancienne prononciation, retenue par les paysans, qui prononcent encore gi et ge, comme nous prononçons gui et gué.

75. Au lieu de Pierre, on trouve aussi Guillaume.

76. Au lieu de Bois-Jugan, l'ex. de T., porte Bois-Ivon.

80. Au lieu de Pierre, les ex. de T. et de M. portent Richard.

81. Dans l'ex. de G., Germain, au lieu de Guillaume.

Dans l'ex. de T., Monthubert, au lieu de Mauhubert.

90. Suivant les ex. de la R., de Mathan et de T., qui le mettent dans les deux classes. Celui de T. y joint la note : Renvoyé et depuis a vérifié. Roissi, qui les trouva audit lieu de Cretteville, dit, qu'ils justifièrent leur ancienne noblesse, et qu'ils étaient nobles au registre de Montfaut. V. les notes 38 et 39, dans les renvoyés de l'él. de Carentan.

91. Suivant les ex. de la R. et de M. Il manque ici dans les ex. de G. et de T., qui le placent entre les renvoyés. V. les notes 38 et 39, dans les renvoyés de Carentan.

95. 96. 98. Saint-Nicolas de Pierrepont, Barneville et la Haye-d'Ectot paraissent avoir été placées depuis dans l'él. de Valogne, S. de Beaumont. V. Masseville et le Registre des paroisses de la généralité de Caen, imprimé, in-fol.

102. Au lieu de Raoul, on trouve aussi Robert. Un Thomas le Mouton, de la Haye du Puits, fut maintenu par arrêt des Aides, du 26 fév. 149$\frac{0}{7}$.

103. L'ex. de G. le nomme Jean. Ceux de M. et de C. le placent à Montaigu, Serg. et él. de Valogne.

104. L'ex. de G. le nomme Jean. Celui de T. porte du Chastel, qui est le même nom.

105. Nous avons nommé 103 nobles ; nombre énoncé par tous les ex.

ELECTION DE CARENTAN. RENVOYÉS.

1. Voyez la note 28, dans les renvoyés de l'él. de Bayeux.

2. Robert, Guillaume et Raoul Guerout furent maintenus contre les habitans dudit Montmartin, par arrêt des Aides du 20 mai 1482. V. Roissi.

4. Suivant l'ex. de T.; les autres portent Vainel, Vannet, Vanus, Boinel.

5. Roissi les a maintenus, au même lieu, vu leurs titres, quoiqu'il les sût condamnés par Montfaut.

6. Suivant les ex. de la R. et de G.; celui de T. porte Cochart; ceux de M. et de C. Archen.

7. Roissi les maintint, vu un arrêt des Aides de 1528.

8. Roissi les maintint, vu un arrêt des Aides de 1533.

9. On trouve aussi du Jardin. C'est le même nom.

10. 2. Voyez la note 52, sur Jean le Danois le jeune, dans les nobles de l'él. de Carentan.

11. 12. Ce Guillaume est nommé Jeanot dans les ex. de M. et de C. Raoul Gourmont, fils Pierre, de Saint-Germain de Vareville, Serg. de St^e-Mère-Église, el. de Carentan, fut maintenu par arrêt des Aides du 18 juillet 1493. Richard, fils Jean, dudit Carquebu, fut maintenu par semblable arrêt du 26 février suivant. V. Roissi.

13. 14. Suivant l'ex. de T., justifié par Roissi.

16. 2. Voyez la note 59, sur Jean de Paris, dans les nobles de l'él. de Carentan.

17. Nicolas Godefroi, de St^e-Mère-Église, fut maintenu par arrêt des Aides, du 24 mars 1483.

18. V. la note 2 ci-dessus.

19. V. la note 6, sur Macé Guilbert, dans les renvoyés de Vire.

20. Roissi a maintenu ses descendans, vu leurs titres et Montfaut.

21. Ils continuèrent de jouir. V. Roissi.

22. Suivant les ex. de la R. et de M. On trouve aussi Mahuet, Mahault, Meheult.

23. Suivant les ex. de G. et de T., portant Thiéville et

Thieuville, qui sont le même nom. Ceux de la R., de M. et autres, portent de Lyeville. Liéville est une paroisse sur l'Ouve, à 2 ou 3 lieues de St-Germain de Vareville.

25. Jean et Guillaume Simon, dudit lieu d'Andouville, furent maintenus par arrêt des Aides du 20 mai 1482. Les Saint-Simon, s^rs. de Courtomer, paraissent venir, soit des susdits Simon, soit de Robert ou Roger Simon, article 37 ci-après. V. Roissi.

26. Maintenus par Roissi, audit lieu de Vaudrimesnil.

27. 28. Maintenus par Roissi, quoiqu'il les sût condamnés par Montfaut.

29. Suivant les ex. de T., de G. et autres. Beaucoup d'autres portent Petit, dont Petiot est un diminutif que le peuple employe encore.

30. Guillaume le Bouleur, fils Jean, s^r. des fiefs de Congnes et du Mesnil, à Aubigny, él. de Carentan, fut anobli par charte de francs-fiefs de 1471.

31. Maintenus par Roissi, vu leurs titres, audit Périers.

32. Maintenus par Roissi, vu leurs titres. Le curé du Mesnil-au-Parc dit, qu'ils obtinrent un arrêt dont il ignore la date.

33. 34. Roissi les maintint, à ce même lieu, vu un arrêt des Aides de 1533. V. l'Histoire de la Maison de Harcourt, p. 1532, 1633, 1634, 1642.

35. Chamillart les maintint, comme anoblis aux francs-fiefs, à Fontenay, Serg. de Valogne, él. de Carentan.

36. Voyez la note sur les David, art. 27 et 28 ci-dessus.

37. V. la note sur Georges Simon, art. 25 ci-dessus.

38.

38. 39. Pierre et Guillaume Yon, placés entre les nobles, articles 90, 91. Voyez les notes sur ces articles.

40. Tous les ex. énoncent ici 39 renvoyés. Nous en avons nommé 37. Les deux autres sont ou les deux Yon ci-dessus, ou Jean le Danois le jeune, et Jean de Paris, art. 52 et 59 des nobles de l'él. de Carentan.

ELECTION DE VALOGNE. NOBLES.

8. Au lieu de Meurdrac, qui est la vraie leçon, l'ex. de T. porte toujours Muldrac, d'autres Meudrac.

10. Suivant les ex. de la R. et de G. On trouve aussi Féru, Farcy, Fleury.

11. La Recherche des élus de Bayeux, en 1523, le dit proche parent de Richard Heryé, maintenu, contre les habitans de Criqueville, S. des Vés, él. de Bayeux, par arrêt des Aides à Rouen, du 19 oct. 1482. Hervé et Hervieu sont le même nom, comme André et Andrieu, etc.

16. Suivant les ex. de la R., de M. et autres. Ceux de M. et de T. portent Trochet, Trochel.

21. 2. V. la note sur l'article 2 des renvoyés ci-après.

24. Ce Doinel fut un des 45 taxés aux francs-fief en 1473, en la vicomté de Valogne.

25. Jacques Daufresne, de St-Flocel, fut maintenu par arrêt des Aides du 12 novembre 1484. Cependant je n'ai vu Daufresne dans aucun ex. de Montfaut. Celui de M. et autres portent Daufrans; un autre Daufrent; celui de G. Dauffrout; ceux de la R. et de T. Danfernet.

27. Suivant l'ex. de T. La plupart des autres portent Catteville, qui est de la S. de Beaumont.

32. Suivant les ex. de la R., de M. de T. Celui de G. porte Louvet; celui de T. le nomme Guillaume. Louvel et Louvet sont le même nom, dans les titres latins Lupellus. Roissi a maintenu un Louvel, él. de Coutances, et un Louvet él. de Val., S. de Tollevast.

39. Ce mot ne viendrait-il point de hongner, vieux mot qui signifie gronder.

40. Suivant les ex. de la R., de M., de C., et autres. Ceux de T. et de G. portent de Cartot; d'autres de Carles. Au lieu de Rauville, l'ex. de T. porte Raoulville, qui est le même nom.

46. Au lieu de Thomas, l'ex. de T. porte Charles.

48. Geffroi Hannot, de Colombi, fut maintenu par arrêt des Aides, du 28 mars 1481.

49. Au lieu de Nacqueville, l'ex. de T. porte Tollevast.

52. Nicolas, frère dudit Raoul, demeurant à Réville, élect. de Bernay, fut déclaré noble par arrêt du 12 décemb. 1488.

52. 2. Ici l'ex. de M. porte: Jean Dyenis, d'Auderville. Je ne l'ai pas vu ailleurs.

53. Au lieu de Colin, plusieurs ex. portent Raoulin.

55. Au lieu de Jean, l'ex. de T. porte Guillaume.

60. Suivant les ex. de G. et de T.; beaucoup d'autres ont Bazin; mais on ne voit de Bazin, ni dans Roissi, ni dans Chamillart.

61. Ici l'ex. de T. porte de Gresville; celui de G. de Thieuville.

65. Suivant les ex. de la R., de M., et autres. Ceux de G. et de T. portent: Messire Jean de Tollevast, sieur de Tollevast.

64. Suivant les ex. de G. et de T., justifiés par Roissi, et par Chamillart, qui les a maintenus à Omonville la Roque, Serg. de Tollevast.

67. Suivant les ex. de G. et de T. Ceux de la B., de M., et autres portent du Hommet.

68. Au lieu de Jean, on trouve aussi Jacques.

76. V. la note 8 ci-dessus.

77. Omis dans l'ex. de T. Celui de G. porte Thomas, au lieu de Philippes.

78. V. la note 39 ci-dessus.

80. Roissi en a maintenu de ce nom, dans cette S. de Beaumont.

82. L'ex. de T. porte Fouques.

84. V. la note 57, dans les nobles de l'élect. d'Avranches.

89. Suivant l'ex. de T., justifié par Roissi; c'est la vraie leçon.

90. V. la note 11 ci-dessus.

91. Manque dans les ex. de M. et de C. Celui de T. porte ici Robin de la Rue.

92. Manque dans les ex. de T., de M., de C.

101. V. la note 8 ci-dessus.

106. Suivant les ex. de T. et de G. Ceux de la R., de M., de C., portent Bellevast. Mont-Farville est près Barfleur.

ELECTION DE VALOGNE. RENVOYÉS.

6. L'ex. de G. place ici Pierre du Prael, de St-Vast, près la Hougue; et Roissi a maintenu des du Prael, à Morsaline, près St-Vast. Mais je ne le trouve que dans ce seul exemplaire; et tous, ou presque tous, ceux que j'ai vus n'énoncent, dans l'élect. de Valogne, que 39 renvoyés.

1. Au lieu de Raoul, l'ex. de T. porte Jean.

2. Roger Durand, dans les ex. de T. et de M., est nommée ici, et entre les nobles, après Guillaume du Quesnay, n°. 21, avec cette note (en doute, assis). Ils ont été maintenus par Roissi et par Chamillart.

3. Élie Lucas, s^r. de Lubrecey, fut maintenu par arrêt des Aides, du 26 novemb. 1527, comme fils Charles, fils Guillaume, anobli aux francs-fiefs à cause de ce fief. V. Roissi et Chamillart.

4. Pierre Martin, fut anobli aux francs-fiefs, à cause du fief de Rétoville, en la vicomté de Valogne.

5. Au lieu de Sevestre, l'ex. de M. porte Silvester. Silvester, Sevestre, Sauvage, sont 3 variations du même nom. Renaud et Jean le Sauvage, de Pierreville, S. de Beaumont, furent maintenus par arrêt des Aides, du 2 mai 1482. Roissi les y a maintenus, vu leurs titres d'ancienne noblesse.

6 et 7. L'ex. de G., porte à la marge cette note : rétablis.

8. Chamillart a maintenu des Yon, vu leurs titres, audit lieu de Picauville. Un Lambert Yon, de Ver, S. de Gray, élect. de Bayeux, anobli aux francs-fiefs, à cause du fief du Quesne, fut maintenu par arrêt des Aides, du 2 mars 148[illegible].

12. Voyez la note sur l'article 23 ci-après.

14. Suivant Toustain de Billy, curé du Mesnil au Parc, Jean l'Anglois obtint, comme issu d'un anobli par les francs-fiefs, un arrêt du 8 mars 1548, contre les habitans de Tréauville, S. de Tollevast, où ils furent depuis maintenus par Chamillart.

15. Les des Cuisses, furent maintenus par Chamillart, à Surtainville, S. de Beaumont.

16. V. la note 5 ci-dessus.

17. Les ex. de G., de C., de M., et autres le qualifient marchand. Celui de G. porte en marge : rétabli par arrêt. Ceux de M., de C. et autres, ont en marge : noble, comme l'on dit. Chamillart les a maintenus audit Néhou.

18. L'ex. de G. le nomme Gilles; celui de T. Guillaume.

19. On trouve aussi Cardon, Cardin.

20. V. la note 4 ci-dessus.

21. L'ex. de T. le nomme Jean. Un arrêt des Aides du 27 janv. 148$\frac{3}{4}$, maintint un Jean le Grand, de la paroisse de St-Pierre de Courcy en l'Isle.

22. Suivant l'ex. de G., justifié par Roissi et Chamillart, qui les ont maintenus, vu leurs titres, audit Bolleville.

23. Guillaume Anquetil fut maintenu par arrêt des Aides du 7 mars 148$\frac{4}{5}$, à Surtainville, où Roissi et Chamillart les ont aussi maintenus, vu leurs titres.

24. Anobli aux francs-fiefs.

26. Ives Josel, son fils ou petit-fils, fut maintenu, comme noble d'ancienneté, contre les paroissiens de St-Pierre-Église, par arrêt des Aides du 30 mars 1519. Chamillart marque comme anobli aux francs-fiefs, un Josel, à St-Fromond, S. du Homet, él. de Carentan.

27 et 28. Jean Fouquet fut maintenu par arrêt des Aides du 14 mai 1487. Roissi et Chamillart les maintinrent, vu leurs titres, à Ste-Geneviève et à Réville.

29. V. la note 2 ci-dessus.

30 et 31. Guillaume, Gilles, Jacques, Thomas et Jean d'Aboville furent maintenus, audit Gonneville, par arrêt des Aides du 19 mars 1486. François, fils Jean, fut maintenu contre les habitans de ce lieu,

par arrêt des Aides du 20 fév. $15\frac{12}{16}$. Voyez Roissi et Chamillart.

32. Ils continuèrent de jouir. V. Roissi.

33. L'ex. de T. porte Louvel, tous les autres Louet; nom qui paraît être celui des Louvet, maintenus, vu leurs titres, par Roissi, à Tourlaville, S. de Tollevast. En effet, du temps de Montfaut, où notre v consonne ne s'employait qu'au commencement des mots, et était ailleurs remplacé par l'u voyelle, Louet pouvait être prononcé Lovet; et Lovet, Louvet, Louvel sont le même nom.

34. Philippes et Jean de Surtainville, de Saint-Germain des Vaux, en la Hague, S. de Tollevast, furent maintenus par arrêt des Aides du 10 avril 1483. Maintenus par Roissi, vu leurs titres d'ancienne noblesse, à Omontville à la Hague, S. de Tollevast, et à Juganville, S. du Pont-l'Abbé.

35. Jean le Prestrel, maintenu, comme de noble et ancienne lignée, par arrêt des Aides du 1er. juillet 1482, contre les habitans de Picauville, S. du Pont-l'Abbé.

36. Anobli aux francs-fiefs. Un Isambard le Fort fut maintenu par arrêt des Aides du 16 août 1482, à Tournay.

37. Maintenus par Roissi, vu leurs titres, à Martinvast et ailleurs. Dans quelques ex., ce Jean d'Ivetot est suivi d'un Guillaume d'Ivetot, que je rejette, parce que tous, ou presque tous les ex. que j'ai vus n'énoncent que 39 renvoyés dans l'élection de Valogne.

38. Anobli aux francs-fiefs. Ses descendans, maintenus, vu leurs titres, par Roissi.

39. L'ex. de G. porte en marge cette note: rétabli par

arrêt. Chamillart les place entre les nobles de 4 degrés, dans la S. de Beaumont, él. de Valogne.

40. Nous avons nommé 39 renvoyés, nombre énoncé par tous ou presque tous les ex. V. les notes 1 et 37 ci-dessus.

41. Suivant l'ex. de M. et autres. Celui de T. porte 1023; celui de G. 1019. D'autres diffèrent un peu des nombres ci-dessus; mais je n'en ai vu aucun avoir nommé réellement le nombre qu'il énonçait. Nous mêmes en énonçons 1024, et en avons réellement nommé 1030. Nous tâchons d'indiquer les six surnuméraires, dans les notes, 95 de l'él. de Caen, 188 de l'él. de Bayeux, et 118 de l'él. d'Avranches.

42. Suivant l'ex. de M. et autres. Ceux de T. et de G. portent 301. Nous en avons réellement nommé 300. Nous tâchons d'indiquer les 3 sujets omis dans les notes, 43 de l'él. de Falaise, et 40 de l'él. de Carentan.

ORDRE DES TABLES CI-APRÈS.

1. Table alphabétique de tous les surnoms, ou noms de famille, employés dans le texte de Montfaut.
2. Table alphab. des noms encore incertains.
3. Table des noms rejettés.
4. Table des chevaliers.
5. Table des bâtards.
6. Table des avocats et des gens de loi.
7. Table des sergens.
8. Table de ceux qui étaient en garnison au Mont-St-Michel.
9. Table des sujets anoblis.
10. Table de ceux qui furent depuis anoblis par les francs-fiefs.
11. Table des nobles dans Montfaut, taxés aux francs-fiefs.
12. Table des familles maintenues par arrêt.
13. Table des nobles demeurans sur la terre de leur nom.
14. Table des noms propres, ou noms de baptême, employés dans Montfaut.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES FAMILLES CONTENUES

DANS LA RECHERCHE DE MONTFAUT.

Chaque nom est suivi des lettres initiales des Elections où il se trouve. La lettre C. indique Caen, Ca. Carentan.

La lettre R précède le nom de ceux qui furent renvoyés comme non-nobles.

L'Abbé. V. Labbey.
R. D'Aboville. Va.
Adam. Co. Va.
R. Adé. Co.
R. Adigard. Ca.
Allart. A.
Amiot. L.
R. L'Ancesseur. A.
D'Anctoville. Co.
D'Anésy. L. F. B.
R. Andrieu. F.
D'Annebaud. L.
D'Anneville. Co. Va.
D'Anfernet. Vi.
D'Angerville. L.
L'Anglois. Co.
R. L'Anglois. B. Va.
D'Asnières. L.
D'Anisy. V. d'Anésy.
D'Anjou. C.
Anquetil. Va.
R. Anquetin. L.
Anzerey. C.
Aoutin. V. Autin.
D'Aqueville. F.
L'Archer. B.
D'Arclais. B.
D'Argouges. B. A.
D'Auberville. F.
D'Auge. L.
Aupoix. F. Vi.
D'Auray. A.
D'Aureville. L.
Autin. B.
R. Auvray. B.
D'Auxais. Ca. Va.
Avenel. A.
Avenel. V. d'Octeville.

R. Avenel. A. Ca.
Aze. A.
R. Aze. A.

Baignart. L.
Baillehache. C.
De Bailleul. L. F. B.
R. du Bain. Vi.
R. Basley. L.
Balleroi. C.
De Banville. B. Vi.
Baratte. L.
R. Bardou. L.
De Barneville. B. V. Harcourt.
Baron. A.
De Barville. L.
Bazan. Va.
Bazin. L. C.
R. Bazire. B. Ca.
R. de la Bazonnière. B.
Bateste. F.
De Baucancey. V. Bosquencey.
Baudart. C.
R. Baudoin. C.
De Baudre. Ca.
Baudry. L.
De Baussy. B.
De Baulte. C.
R. De Bauvieux. F.
Beatrix. B.
Beaugendre. Ca.
R. De Beaumont. Vi.
R. De Beaumouchel. L.
De Beaurepaire. F.
Beau-Sein. C.
De Bechevel. Ca.
Le Bel. C.
De Belleau. L.
De Bellemare. L.
Bellet. Vi.
De Belleval. Va.
De la Bellière. Co.
Belin. B.
Benard. B.
De Bennes. F.
Benoist. C.
R. Le Berceur. Ca.
R. Bernard. Vi.
De Bernières. F.
De Berolle. B.
R. De Berteville. L.
R. Bertine. A.
R. Bertout. L.
Bertrand. C. Co. Va.
De Betteville. L.
Beton. B.
R. Beton. B.
R. Beuzelin. B.
De Beuzeville. Ca. Va.
De Beufville. L.
De Bienfaite. L.
De Bicury. C.

De Bigards. L.
De la Bigne. C. Vi.
De Bitot. C.
Blondel. Ca. Va.
De Boshenri. V. Boschenri.
Du Bois. F. C. A. Co. Ca.
R. Du Bois. A.
De la Boisiaye. B.
Boissel. C.
Boissey. L.
Du Bois-Ivon. A.
Du Boisjugan. Ca.
Bonenfant. C.
Bonnechose. L.
R. Bonnechose. F.
R. Bonnet. F.
De Bonnestable. B. V. de Harcourt.
De Bonneville. L.
R. de Bordeaux. Vi.
Borel. L.
Du Bosc. Ca. Va.
R. du Bosc. L. Va.
De Boschenry. L.
De Bosquencey. L. F.
Le Bottey. A.
R. Bottey. L.
Boucard. Ca.
De Boubon. Co.
R. Boulaye. B.
R. Le Bouleur. Ca.
Boulloye. B.
De Bouquetot. L.
R. de Bourran. B.
Le Bouteiller. F.
R. le Bouteiller. L.
De Boutemont. Va.
Le Bouvet. B.
Le Bouvier. B.
Bras de fer. F.
R. de Bray. Ca.
R. Bréart. Ca.
De Brébeuf. B. Co.
De Brécey. A.
De Brequigny. A.
De Bretteville. C.
Le Breton. B. Vi. Co. Va.
R. Le Breton. Co.
Du Breuil. F. Co.
De Breuilly. A. Ca. Va.
Brevedent. L.
De Bréville. Co.
R. De Bréville. Co.
De Brieux. Vi.
Brin. B.
De Briqueville. Vi. Co. Ca. Va.
Briroy. Va.
R. De la Broise. A.
Le Brun. C. Vi.
Du Buat. A.
Des Buats. F.
R. Buisson. F.
R. Bunel. Ca.

De la Bunelaye. A.
Du Bur. A.
Du Buret. Ca.

Cabourg. Va.
Caignon. F.
R. Caillon. F.
Caillouet. C.
R. Callaye. L.
De Cambernon. Co.
Campion. L.
De Camprond. Co. Ca.
De Campserveur. Va.
De Cantelon. B. Ca.
R. De Cantelou. B.
R. De Cantilly. A.
Le Canu. Ca.
R. Capelle. L. F.
R. Capet. B.
Carbonnel. L. B. Vi. A. Va.
Carrel. L.
De Carnet. A. Ca.
De Carrouge. F.
Le Carpentier. Va.
De Cartel. Va.
Du Castel. B. Ca.
R. De Cathinet. B.
R. Cauchon. Va.
De Caumont. Co.
De la Ceaule. L.
Le Cerf. L. Ca.
R. Le Cerf. L.
De la Cervelle. A.
R. De la Chambre. A.
Le Champion. B. Co.
R. Le Champion. A.
De Chantelou. B. Ca.
R. De Chantepie. A.
Chappe-de-Laine. Vi. Va.
Du Chastel. B.
De la Chaule. V. la Ceaule.
De Chaumontel. C.
Chef de Caux. V. Quief de Caux.
R. Du Chemin. F.
Du Chesne. L. Vi.
Chesne-Varin. V. Quesne-Guerin.
R. Du Chesney. F.
Cheron. Co.
De Cheux. C.
Cheval. A.
Le Chevalier. B.
R. Le Chevalier. Co.
Cholet. A.
De Claire. L.
Clairel. Ca.
R. Le Clavier. L.
De Clamorgan. B. Ca. Va.
Le Clerc. B. Va.
R. Le Clerc. F.

De Clinchamp. L. F, B. Vi. A. Co.
Le Cloutier. F.
R. Le Cloutier. F. C.
R. Cochard. A.
R. Cochon. Ca.
Le Cointe. Co.
Collet. L.
Le Compte. L.
Le Conte. Co.
Le Coq. Co.
Coquet. Ca.
De Corbar. F.
Corbelin. A.
De Cordey. F. Vi.
R. De Cordey. F.
De la Cordelle. L.
Le Cordier. A.
R. Cordon. Va.
Cornet. B.
Corps-d'Homme. F.
Du Couldrey. L.
Coudren. Ca. Va.
De Coulombières. Co. Ca.
De la Cour B. Va.
R. De la Cour C.
R. De Courcery. L.
De Courcy. F.
De Courseule F.
De Courtelais. B.
Cousin. C.
Le Coutelier. B.
Couvey. A.
De Couvert, Va.
R. De Crege. B.
R. De Cremes. Ca.
R. De Crepon. B.
Chretien. C.
De Creully. B.
Le Creux. A.
De Croisilles. F.
De la Croix. C.
R. De la Croix. B. Vi.
De Croville. Va.
Cuillier. L.
R. Des Cuisses. Va.
Damien. Ca.
Damours. B. Va.
R. Dandel. L.
De la Dangie. B.
Le Danois Ca.
Daufresne. Va.
R. Daugny. A.
David. B.
R. David. Ca.
R. Le Demandé. Ca.
Le Devin. A.
Dionis. B.
R. Dobey. A.
Le Doyen. L.
Doinel. B. Va.
Doissey. V. d'Oissey.
Du Douet. L.

Le Doulcet. Vi.
Drozey. F.
R. Droulin. L.
Dubain. V. du Bain.
Le Duc. Vi.
Durand. B.
R. Durand. Va.
De Durcet. F.

Edouard. F.
D'Emery. L.
L'Enfant. Ca. Va.
R. L'Enfant. B.
Erard. B.
D'Escajeul. B.
D'Escrametot. Co.
Aux Espaules. Ca.
D'Esquay. C.
R. D'Esquetot. B.
D'Estampes. C.
Estienne. Co.
D'Estoc. V. d'Esquetot.
R. D'Estriac. C.
Eurry. B.
Eustache. L.
R. L'Evesque. Co.

Du Fay. F.
Du Fayel. B.
De Falaise. F.
Du Faoucq. F. Ca. Va.
Farcy. L.
R. Farcy. B.
R. Fauvel. C.
Fédebry. F.
R. Félix. L.
Ferrand. Co.
Ferey. A. Va.
De la Ferrière. L.
Féron. L. B.
Le Febvre. C. Ca.
R. Le Febvre. Co. Va.
Le Flamand. C.
R. Le Flamant. F.
Flambard. B.
Flequet. Va.
De Foligny. Co.
De Fontaines. B.
De Fontenay. Vi.
R. De Fontenelle. L.
De Fontenil. B.
Le Forestier. L. F. B. Ca.
R. Le Fort. Va.
Forteseu. Ca.
Fortin. F.
R. Fortin. F.
De la Fosse. C. Vi.
R. Fossey. L.
Des Fossés. C.
De Foulongne. B.
Le Foulon. Vi.
R. Le Foulon. F.
Fouquet. L.
R. Fouquet. Va.

De Foucqueville. F.
Du Four. C.
De Fourmentières. Co.
De Fourneaux. L.
Le Fournier. F.
Le François. B.
De Franqueville. L.
Frédouit. Vi.
R. Fremin. Co.
De la Fresnaye. F. C. Vi.
Du Fresne. F. B. Vi.
Frestard. Co.
De Fréval. A.
De Freville. Va.

R. Le Gai. A.
Le Gaillon. L.
Gaalon. C. B.
R. Du Gardin. Ca.
De Garsale. C.
R. De Garsale. Co.
Le Gascoin. Co.
Gauquelin. A.
Gaultier. B.
R. Gaultier. A.
R. Genaut. L.
R. Le Gendre. F.
R. Giraud. A.
De Glacy. Vi.
De Glatigny. Co. Va.
R. Godefroi. Ca.
Gohier. B.
Gondouin. C.
De Gonneville. Va.
Gosset. L.
R. Le Gouez. L.
Goulaffre. L.
R. Le Goulu. F.
Le Goupil. Ca.
De Gourfaleur. Co.
R. Gourmont. Ca.
Des Gouvets. Vi.
Le Grand. L.
R. Le Grand. C. Va.
Grandin. Co.
De Grandouet. L.
De Grandval. B.
Grattelou. Ca.
De Graterville. L.
De Graveron. C.
Grebert. B.
Grelier. B.
R. Grenet. Co.
Grente. L.
Grimout. F.
De Grimouville. Co. Va.
Du Grippel. Vi.
R. Le Gros. Ca.
Grosparmi. C. Co.
Du Guey. Vi. A.
R. Le Guelinet. Co.
R. Guenet. Vi.
R. Guerard. C.
Guerente. V. Grente.

Guérin. L.
R. Guérin. F.
Guernon. C.
Guerout. L. A.
R. Guerout. Ca.
De Guienros. Ca.
R. Guilbert. Vi. Ca.
Guillaume. Vi.
Guiton. A.

De la Hache. A.
De la Hague. Co.
Haye. L.
De la Haye. Co. Ca. Va.
R. De la Haye. L.
De Hainville. Va.
Hamon. B.
Hannot. Va.
De Harcourt. L. B. V. de Barneville et de Bonnestable.
R. Hardi. L.
R. Hardouin. Co.
R. Harel. L.
R. Harivel. Vi.
De la Hazardière. Ca.
De Haussay. B.
De Haultemer. L.
Hébert. B.
R. Hébert. C. Va.
Hélie. B.
Du Hecquet. Va.
De Héthery. V. d'Emery.
Héraut. Vi. A.
R. Héraut. Vi. A.
Le Hérissy. C. B.
R. L'Hermite. Va.
Herviеu. Va.
De Hettehou. Va.
De Heudreville. L.
Heuzé. Va.
Du Homme. A.
R. Du Homme. A.
Du Hommeél. Co. Ca. Va.
De Hotot. B. Ca.
Houel. Vi.
R. Houel. L. B.
Le Houguais. Va.
Du Houme. V. du Homme.
R. Huart. B.
Hue. Ca.

De l'Isle. B.
Des Isles. Co.
Ion. Ca.
R. Ion. Va.
R. D'Ivetot. Va.

Janvier. A.
Jacquesson. C.
Du Jardin. F. A.
Du Jardin. V. du Gardin.

Des

Des Jardins. A.
Jean. F.
R. Jean. Va.
R. Josel. Va.
De Joué. F.
Jourdain. C.
Julien. Ca.
De Juvigny. A.

Kirkebi. Voyez Quierqueby.

R. Labbey. L.
Laillet. B.
R. Lambert. A. Co.
De Lambertville. B.
De la Lande. L. F. Co.
Le Landois. C.
Langlois. V. l'Anglois.
R. Langronne. Co.
De Languetot. B.
Laurence. C.
Legier. A.
R. Lentrin. B.
De Lezeaux. Co.
De Liée. L.
De Liesseline. B.
De Litehaire. Ca.
De Litrey. A.
Des Loges. A. Co.
R. Loir. Va.
De Lombelon. L.
R. Le Long. Va.
De Longaunay. B.
De Longchamp. L.
De Loraille. C.
Lorillu. F.
De Loucelles. B.
R. De Loucelles. C.
R. Louet. Va. Voyez Lovet.
De Lougy. F.
Louis. F.
R. Louis. L. B.
De Louis. Voyez de Loys.
Louvain. F.
Louvel. Co. Va.
R. Louvet. Va. V. Lovet.
De Louvières. B.
De Louvigny. L.
R. Lovet. Va.
De Loys. L.
R. Lucas. Va.
De la Luzerne. Co.

De Magneville. Va.
De Magny. F.
R. De Magny. A.
R. Maheust. A. Ca.
Mahias. Vi. A.
Mahiel. L.
De Mailloc. L.
De Mainbeville. L.
De Maingot. A.
Le Maisonnet. L.

Malet. F.
R. Mallet. F.
Malhastre. C.
Malherbe. C. B. Vi.
Malortie. L.
De Manneville. C. B.
R. Le Mangeant. L.
R. Du Manoir. C.
De Maré. Vi.
R. Le Marchand. Co.
De la Mare. L.
Le Maré. B.
R. Maréchal. L.
Marguerie. B.
Marguerin. C.
De Mary. Co. Ca.
Marie. F. B. A. Co. Va.
R. Le Marié. A.
Marinel. Ca.
R. De Martigny. A.
Martin. A.
R. Martin. Co. V.
R. Martinet. Ca.
De Martinville. L. F.
R. Le Masson. Vi.
De Mathan. C. B. Co.
Maucouvenant. Ca.
Mauduit Ca.
De Mauhubert. Ca.
De Mauhugeon. B.
De Mauny. B. Co.
R. De Mauny. B.
Maunoarry. L.
R. Maupetit. Ca.
Maurice. Ca.
R. Maurice. Ca. Co.
De Méhérenc. B. Vi.
Du Merle. F.
R. Merlet. Co.
Du Mésle. Voyez du Merle.
Du Mesnil. L. Co.
R. Du Mesnil. L. F. Ca.
Du Mesnil-Adelée. A.
R. Du Mesnil-Berard. F.
Du Mesnil-Eurry. Ca.
Du Mesnil-Guillaume. Ca.
R. Le Meré. F.
De Mery. L. C.
Le Messager. Co.
Meurdrac. B. Co. Ca. Va.
R. Michel. Co.
Le Mière. Vi.
R. De Millière. Ca.
R. Le Mire. L.
Mire. L.
De Missy. Vi.
R. Moges. C.
Le Moine. A.
R. Le Moine. Co.
Moisson. B.
R. Mondet. Co.
R. Le Monnier. L.

Du Mont. L.
Des Monts. Va.
De Montagu. Co.
De Montenay. L.
De Mondrainville. Vi.
De Montfiquet. B.
De Montfréard. B.
De Mantgaultier. A.
R. De Montiesgnier. Vi.
De Montreuil. B.
R. Le Mocqueur. F.
De la Moricière. F.
De Morteaux. L.
De la Motte. F. A. Co.
Des Mottes. F.
Des Moulins. Va.
R. Du Moutier. B.
Des Moutiers. Ca. Va.
Le Mouton. Ca.
Le Muet. L.
Le Namptier, ou Nantier. Vi.
Néel. L. C.
R. Néel. C.
De Neufville. L.
R. De Neufville. F.
R. Noel. C.
De Noyers. C.
Nollent. L. F. C.
D'Octeville. Va.
D'Oisey. A. Va.
Onfroi. B.
D'Orbec. L.
D'Orglande. Ca.
D'Orville. V. d'Aurville.
Osbert. Ca.
Osmond. L. F.
R. Osmond. F.
Ouzouf. Va.
R. Ouzouf. Co.
Payen. Vi. A.
De la Paluelle. A.
Pantou. C.
Du Parc. A.
De Parfouru. B. Ca.
De Paris. Ca.
R. De la Parque. L.
R. Le Paslier. Va.
R. Pasquet. F.
R. Passemer. Co.
Patry. F. C. Vi.
Le Peigné. V. le Pigné.
R. Le Peinteur. B. Vi.
Le Pélerin. B.
De Percy. B. Vi. A. Co. Va.
Perrotte. C.
R. Du Pert. Va.
De Pertou. Vi.
Le Pesoul. A.

Le Petit. V. le Petiot.
R. Le Petiot. Ca.
Picot. B.
Pierre. Va.
R. Pierre. Co.
De Pierrepont. C. Ca. Va.
Pigache. C. A.
Le Pigné. Ca.
Pinel. Co.
De Pirou. Va.
Pitet. Co.
De la Planque. L. B.
Du Plessis. A.
Poilvillain. L.
Poisson. L. Vi.
Du Pont-Bellenger. A.
De Pontfol. L. A.
Le Porc. Co.
Le Porchier. F.
Poret. Vi.
De la Porte. L.
R. De la Porte. L. B.
Portefaix. B.
Pouchin. L.
R. Poudrin. Co.
Poussin. V. Pouchin.
Du Prael. A.
R. Du Pray. A.
R. Des Prés. F.
R. Prestrel. Va.
Le Prévôt. A.
Prosni. C.

De Quarnet. A. Voyez Carnet.
De Québriac. Co.
Quesnay. C.
Du Quesney. L. Va.
Du Quesne-Guérin. Ca.
De Querville. L.
De Quetteville. L.
Quief de Caux. L.
R. Quierqueby. L.

R. Raison. F.
Raoul. Va.
R. Raoul. L.
R. Des Rats. A.
De Récusson. L.
Regnaud. B.
R. Regnaud. F.
Regnier. Co.
R. Regnier. B.
Le Revenu. Vi.
De Reviers. B. Va.
Le Riche. B.
Richier. Co.
Rioult. L.
De Rivel. C.
Riverey. Vi.
De la Rivière. L. C. Vi. Va.
De Rodes. C.
Roger. C. B.
Le Roy. L.

R. Le Roy. L.
De Roiville. B.
De Romilly. A.
De la Roque. Vi. A. Ca. Vá.
Rose. Co.
De Rosey. Co.
Du Rosel. Vi.
Le Rouil. L.
Le Roux. Ca.
R. Le Roux. F.
Roussel. A.
Ruaut. C. Vi.
R. Ruaut. L.
Ruffaut. L.
De Rupierre. L.

Sabine. B.
De Saint-Aubin. L.
De Saint-Baumer. F.
De St-Fromond. B.
De St-Germain. F. Vi. A. Ca.
De St-Gilles. B.
De St-Manvieu. Vi.
De St-Martin. B.
De St-Ouen. L.
De St-Pierre. L.
De Ste-Croix. F.
De Ste-Marie. F. Vi. Co.
De Ste-Mère-Église. Va.
R. Samson. Co.
De Saon. B.
De Saumarais. Va.
Saumoncel. B.
De Sauque. C.
Du Saussey. Co. Ca. Va.
R. Le Sauvage. Va.
R. Sauvegrain. Ca. Va.
Le Sec. L.
De Segrie. L.
Le Seigneur. F.
R. Scelles. B.
R. Le Scelleur. L.
De Semilly. B. Vi.
Le Sénéchal. B.
R. Le Sens. C.
Séran. F.
De Signy. A. Co.
De Silly. L. Va.
R. Simon. Ca. Va.
R. Siron. Co.
De Sottevast. Va.
De Soule. Co.
Souquet. F.
Le Sous-Doyen. C.
Suhard. B.
De Surrain. B.
R. De Surrain. B.
De Survie. L.
R. De Surtainville. Va.

R. Tahourdin. A.
De Taillebois. B.

Taillefer. A.
De Taillepied. Va.
De Tallevende. Vi. A.
R. Tardif. Ca.
Le Tassé. Co.
Le Tavernier. Co.
Du Teil. F.
Le Tellier. Co. Va.
De Thaire. C. B. Ca.
Tézart. B.
R. Tesson. Va.
Thibout. F.
R. Tiesse. L.
De Thieuville. L. Co.
De Thiéville. Ca. Va.
R. De Thiéville. Ca.
De Tilly. B. Va.
Thiout. C.
Tirel. A.
De Tollevast. Co.
Torel. Va.
Tostain. L.
Des Touches. Co.
De Touchet. C.
De Tour. B.
De Tournebu. L. B.
R. De Tourville. L.
Le Touzey. C.
Toustain. V. Tostain.
R. Trésor. Vi.
De Tribat. L.
R. Turgot. F.
Le Vaillant. B. Vi.
Du Val. L. Ca.
Du Valborel. A.
Vallée. C.
R. Vallée. L.
De la Vallée. Co.
De Varinière. C.
Varroc. Ca.
De Vassy. F.
De Vastonne. Ca.
Vauborel. V. Valborel.
De Vaudaré. L.
Vaultier. B. Co.
De Vauville. Va.
De Vaux. C. B.
Du Vay, ou du Vey. F. C.
De Vennes. F. V. de Bennes.
De Venois. C.
De Verdun. A.
De Vérigny. B.
R. De Verney. C.
R. Le Verrier. F.
De Verson. C.
R. Le Viandier. F.
De Vienne. B.
De Vierville. C.
Du Vieu. L.
R. Villequin. Co.
De la Villette. F.
R. De Villy. F.

De Villiers. B. Co.
Vincent. B.
R. Vindel. L.
Vipard. L.
Vitard. L.
Vivien. A.
R. Vivien. A.
Du Vivier. B.
R. Vivin. L.

La table ci-dessus contient 735 surnoms ou noms de famille, dont 510 n'appartiennent qu'aux nobles, 159 n'appartiennent qu'aux renvoyés, et 66 appartiennent aux deux classes.

TABLE II, CONTENANT LES NOMS SUR LESQUELS IL RESTE ENCORE DE L'INCERTITUDE.

Ils sont suivis des lettres initiales de l'élection. Le chiffre indique la note: et par la note on jugera du degré de probabilité ou d'incertitude.

D'Anneville. Co. Nobles. 21.
Du Bain. Vi. Renvoyés. 16.
Basley. L. R. 16.
De Banville. B. N. 64.
De Bauvieux. F. R. 1.
Bazan. Va. N. 60.
Bazin. C. N. 53, 54.
De Belleval. Va. N. 106.
De Bennes. F. N. 70.
Bertine. A. R. 7.
Le Bel. C. N. 84.
De Bitot. C. N. 85.
Bonnet. F. R. 6.
Le Bouvet. B. N. 166.
De Breuilly. A. N. 57; Ca. N. 67; Va. N. 87.
Brin. L. N. 87.
Le Brun. Vi. N. 35
Busnel. Ca. R. 4.
Caillon. F. R. 22.
De Cartot. Va. N. 40.
De Caumont. Co. N. 5.
Du Chesne. L. N. 155.
Cholet. A. N. 16.
Cochon. Ca. R. 6.
De la Cordelle. L. N. 140.

Cordon. Va. R. 19.
De Crege. B. R. 20.
De Cremes. Co. R. 26.
Le Creux. A. N. 15.

Damian. Co. N. 60.
Daufresne. Va. N. 25.
Daugny. A. R. 30.
Dobé. A. R. 1.

D'Escrametot, Co. N. 50.

Felix. L. R. 31.
Ferey. Va. N. 10.
De Fontenil. B. N. 8.
Fremin. Co. R. 18.
Du Fresne. F. N. 67.

Grattelou. Ca. N. 8.
De Graveron. C. N. 14.
Grelier. B. N. 24.
Le Guelinet. Co. R. 19.
Guenet. Vi. R. 15.

De Hainville. Va. N. 61.
Du Hommeel. Va. N. 67.

Jacquesson. C. N. 52.
De Joué. F. N. 68.

Langronne. Co. R. 10.
Lovet. Va. R. 33.

Maheust. Ca. R. 22.
De Maingot. A. N. 35.
Le Maisonnet. L. N. 156.
De Marcé. Vi. N. 26.
Marguerin. C. N. 27.
Marie. B. N. 72.
De Mauhubert. Ca. N. 81.
De Mauny. Co. N. 47.
De Merville. B. N. 147.
Le Mière. Vi. N. 36.
De Mondrainville. Vi. N. 44.

Du Pert. Va. R. 22.
De la Parque. L. R. 4.
Le Pesoul. A. N. 25.
Pitet. Co. N. 96.
Poudrin. Co. R. 2.
Prosny. C. N. 77.

De Rivel. C. N. 93.
De la Rivière. Va. N. 91.
Rose. Co. N. 67.

Le Scelleur. L. R. 37.
De Semilly. B. N. 88.
Siron. Co. R. 5.
De Sottevast. Va. N. 63.
De Survie. L. N. 66.

Tiesse. L. R. 12. 13.
Torel. Va. N. 16.
De Vastonne. Ca. N. 57.

Vindel. L. R. 40. Vivin. L. R. 41.
Vitard. L. N. 76.

TABLE III, CONTENANT LES NOMS REJETTÉS DE LA RECHERCHE DE MONTFAUT,

Quoiqu'ils se trouvent dans plusieurs exemplaires.

LISIEUX. NOBLES.

22. Le Mieux.
41. De la Coye.
55. De Bouquentin.
79. 83. De Biéville.
114. De Baudriot.
136. De Mesneville.
156. De Massonnet.

LISIEUX. RENVOYÉS.

4. Le Parquéer.
12. 13. Frolley. Fiolle.
31. Folie. Fulix.
37. Le Sollier.
40. Bindel. Blondel.
41. Bron.

FALAISE. NOBLES.

19. De Fallay.
30. Couban.
42. Lorieu.
54. Fouquet.
68. Du Jour.
70. De Beuves. De Vennes.

FALAISE. RENVOYÉS.

6. Bosmel.

CAEN. NOBLES.

34. Guérin.
52. 53. 54. Baussain.
53. 54. Bois-Simon.
68. Breton.
84. Le Liez, le Bis.
85. Le Biton, de Vitot.

BAYEUX. NOBLES.

8. De Fontenay.
24. Grolier, Guelinel, Clerel.
64. De Surville.

88. De Cussy, de Cully.
147. De Merville.
166. Bonnet.

BAYEUX. RENVOYÉS.

4 *bis*. Le Pelletier.
12. 16 *bis*. Estoc.
19. Des Moutiers.
20. Lu Liége.
25 *bis*. Blancvillain.

VIRE. NOBLES.

26. Le Massel, Messel, Moissel.
35. Le Brin.
36. De Ammères.
59. Rousée.

VIRE. RENVOYÉS.

15. Gueret, Gueril, Guerinet.
16. Du Hamp, Lubain, de Baon.
17. Mont-Langier, Mont-Gautier.
18. 21. Besnard.

AVRANCHES. NOBLES.

10. 54. D'Isigny.
15. De Crux, de la Croix.
16. Challot, Chelet.
25. De Poinserue.
57. De Voully.
60. De Préfonds.
70. Commes.

AVRANCHES. RENV.

1. Du Bur, Dursus.
7. Bertinière.
30. Dangy, de Augin.

COUTANCES. NOBLES.

5. De Camprond.
14. Le Comte.
18. Riquier.
21. De Hainneville, d'Anqueteville.
23. Le Drozay.
24. De Selles.
50. De Rantot.
60. Darien, Dorion.
67. Du Rosey.
81. D'Isigny.
82. Tallevast.
89. Du Homme.
96. Petit, Postel.

COUTANCES. RENV.

5. Saron.

10. Langionne.
18. De Froumouin.
19. Le Glivel.
22. Corvesque.
26. Le Coinier, de Chovones.

CARENTAN. NOBLES.

8. Gradelie, Goudelac.
26. De Marivel.
57. De Bastonne, le Bastonnier.
67. De Voully.
74. De Gerraut.
68. Du Hommet.
76. De Bois-Ivon.

CARENTAN. RENV.

4. Vaïnel, Boinel.
6. Cochart.
13. 14. Briart, Boyard.
23. De Liéville.
29. Petit.

VALOGNE. NOBLES.

10. Feru, Farcy.
16. Trochel.
25. Danfernet.
40. De Cartot.
52 *bis*. Dyenis.
60. Bazin.
63. De Tollevast.
64. Mère-Église.
67. Du Hommet.
82. Fouques.
89. Voisin, Brisay.
91. De la Rue.
106. De Bellevast.

VALOGNE. RENVOYÉS.

1. De Prael.
17. Lair.
19. Cardon, Cardin.
22. Du Parc.
33. Louet, Louvet.

TABLE IV, CONTENANT LES NOMS DES NOBLES MENTIONNÉS DANS LA RECHERCHE DE MONTFAUT, *Avec le titre de Chevalier.*

LISIEUX.

Jean de Montenay.
Jean de Bouquetot.
Guillaume de Gaillon.
Jean Trihan.
Guillaume Vipart.
Guillaume Vipart le jeune.
Robert d'Angerville.
Jacques de Harcourt.
Nicolas Gosset.

FALAISE.

Olivier de Vassy.

CAEN.

Jean de Cheux.
Arnoul de Vaux.

BAYEUX.

Gautier Marguerie.

VIRE.

Jean de Semilly.
Michel d'Anfernet.
Philippes de Clinchamp.
Roger de Briqueville.

AVRANCHES.

Jean du Homme.
Guillaume du Pont-Bellenger.
Guillaume de Breuilly.

COUTANCES.

Olivier de Coulombières.
Guillaume de Cambernon.
Thomas du Bois.
Jean de Fourmentières.

CARENTAN.

Richard aux Espaules.
Raoul de Breuilly.
Guillaume de Briqueville.

VALOGNES.

Guillaume des Moulins.
Jean de Sottevast.

Guillaume le Tellier. Thomas de Clamorgan.
Jean de Magneville.

Total, 32 chevaliers sur 1019 nobles. C'est un chevalier sur 32 nobles.

TABLE V, CONTENANT LES NOMS DES BATARDS.

LISIEUX.

Robert de St-Pierre.

COUTANCES.

Fouque de Soule.
Bernard de Briqueville.

FALAISE.

R. Gilain de Cordey.

CARENTAN.

Pierre aux Espaules.

TABLE VI, CONTENANT LES NOMS DES AVOCATS ET GENS DE LOI.

Ceux-ci, comme gradués en droit, sont qualifiés maîtres, titre, que Montfaut ne donne point aux avocats.

La lettre R indique les sujets qu'il ne trouva pas nobles.

LISIEUX.

Jean de Fourneaux.
Robert Grente.
R. Jean de la Haye, greffier.
R. Bertrand Basley.
Robert Seran.
Girard Bras-de-Fer, avocat.
Gui de la Villette.
Jean de la Villette.
R. Louis Regnault.

FALAISE.

Jean Drozay.
Gui de la Villette.

CAEN.

Eustache Patry.
Philippes de Viervillc.

Jean de la Rivière.
Philippes de Rivel.
R. Guillaume le Sens.

BAYEUX.

Jean le Hérissy.
Michel Marguerie.
Richard le Pelerin.
Jean Saumoncel, avocat.

VIRE.

Robert de Cordey.
Pasquier de la Fosse.
Jean de la Fresnaye.

AVRANCHES.

R. Jean Champion.

COUTANCES.

Jean le Breton.

CARENTAN.

Jean Coquet.
R. Georges Simon, avocat.
R. Colin Petiot, avocat.

VALOGNE.

Jean d'Oissey.
Nicolas de Thiéville.
R. Estienne Fouquet.

Total, 31, dont 8 non-nobles.

TABLE VII, CONTENANT LES NOMS DES SERGENTS MENTIONNÉS DANS MONTFAUT.

FALAISE.

Pierre Malet.
Jean Caignon.

COUTANCES.

R. Robin Pierre.

CARENTAN.

R. Colin de Thiéville.
R. Jean Martinet.
R. Guillaume le Berceur.

TABLE VIII, CONTENANT LES NOMS DE CEUX QUI SONT MARQUÉS DANS MONTFAUT, COMME ÉTANT DE L'ORDONNANCE DU MONT ST-MICHEL.

COUTANCES.

Jean Marie.
Robert de Tolleyast.
Guillaume Pinel.

VALOGNE.

Jean Louvel.
Pierre Blondel.
Jean Houguais.
Jean de Breuilly.

TABLE IX, CONTENANT LES NOMS DE CEUX QUI SONT MARQUÉS DANS MONTFAUT, COMME ANOBLIS.

FALAISE.

Ravan le Fournier.
Jean des Buats.
Jean le Seigneur.
Jean Béatrix.
Thomas Hélie.
Pierre Hélie.
Thomas le Chevalier.
Jean Gaultier.

CAEN.

Eustache Patry.
Jean Laurence.
Nicolas Perrotte.

VIRE.

Thomas Riverey.
Jean Bellet.
Jean le Foulon.

BAYEUX.

Pierre le Maré.
Robert Onfroi.

COUTANCES.

Raoul Vaultier.

TABLE X, CONTENANT LES NOMS DES FAMILLES, QU'ON VOIT, DANS LES NOTES, AVOIR ÉTÉ ANOBLIES PAR LES FRANCS-FIEFS.

LISIEUX. NOBLES.

Le Cerf.
De la Porte.

FALAISE. RENVOYÉS.

Turgot.
Du Chemin.
Le Goulu.

CAEN. NOBLES.

Le Landois.

CAEN. RENVOYÉS.

Le Sens.
De la Cour.
Néel.
Baillehache.

BAYEUX. NOBLES.

De Fontenil.

BAYEUX. RENVOYÉS.

Scelles.
Blancvillain.
Bazire.
Lentrin.

VIRE. RENVOYÉS.

Harivel.

COUTANCES. RENV.

Le Breton.

CARENTAN. RENV.

Le Bouleur.
Le Berceur.

VALOGNE. RENV.

Lucas.
Martin.
Yon.
L'Anglois.
L'Hermite.
Le Fort.

TABLE XI, CONTENANT LA LISTE DE QUELQUES-UNS DE CEUX QUI FURENT TAXÉS AUX FRANCS-FIEFS, en 1471, 1472, 1473, quoiqu'en 1464 ils eussent été trouvés nobles par Montfaut.

VICOMTÉ D'AUGE.

Sevestre du Coudrey.
Thomas de Quief de Caux.

Dans la vicomté de Coutances, furent taxées 61 personnes, et entre autres :

VICOMTÉ DE FALAISE.

Robin de Bernières.
Girard Bras-de-Fer.
Les surnommés des Buats.
Jean de la Fresnaye.
Les hoirs de Jean Grimout.
Pierre Malet.

VICOMTÉ DE CAEN.

Les hoirs de Pierre Baudart.
Jean de la Croix.
Jacques de la Fosse.
Pierre le Landois.
Raoul Patry, s^r. de Cingal.
Henri Thiout.
Robert Adam.
Richard Langlois.
M^e. Jean d'Anneville.
Les hoirs de M^e. Robert Blondel.
M^e. Thomas le Breton, s^r. du Guislain.
Jean Ferrant.
Germain le Gascoin.
Guillaume Huc.
M^e. Pierre des Loges.
Jean Louvel.
Pierre Martin.
Jean Pigache.
Jean Richer.
Emond le Tavernier.
Richard le Tellier.

Dans la vicomté de Valogne, furent taxées 45 personnes, et entre autres :

Jean Adam.
Richard Bazan.
Jean du Bosc.
Guillaume Doisnel.
Jean de la Cour.
Geffroi de Hennot.
Estienne du Hecquet.
Jean Hervieu, de Sénoville.
Jean Heuzé.

TABLE XII, CONTENANT LES NOMS DES FAMILLES, QU'ON VOIT, DANS LES NOTES, AVOIR ÉTÉ MAINTENUES, COMME NOBLES D'EXTRACTION, PAR DES ARRÊTS DU 15°. SIÈCLE.

LISIEUX. NOBLES.

De Morteaux.
Le Roi.
Néel.

LISIEUX. RENVOYÉS.

Dandel.
Botté.
Labbé.
Houel.
Fossey.

FALAISE. NOBLES.

Des Buats.

FALAISE. RENVOYÉS.

De Neuville.
Bonnechose.
Turgot.
Le Foulon.

CAEN. RENVOYÉS.

Fauvel.
Néel.
Noel.

BAYEUX. NOBLES.

Du Fayel.
Durand.
Le Bouvet.

BAYEUX. RENVOYÉS.

Béton.
Regnier.
De Mauny, Maugny, ou Magny.
La Bazonnière.
Bazire.

VIRE. NOBLES.

Le Vaillant.
Du Grippel.

VIRE. RENVOYÉS.

De Bordeaux.
De la Croix.
De Beaumont.

AVRANCHES. NOBLES.

De Fréval.

COUTANCES. RENV.

Mondet.
Michel.

CARENTAN. NOBLES.

Le Roux.
Le Mouton.

CARENTAN. RENV.

Guerout.
Gourmont.
Godefroi.
Simon.
Adigard.

VALOGNE. NOBLES.

Hervieu.
Daufresne.
De Hettehou.

VALOGNE. RENV.

Le Sauvage.
Le Grand.
Anquetil.
Josel.
Fouquet.
D'Aboville.
De Surtainville.
Le Prestrel.

TABLE XIII, CONTENANT LES NOMS DE CEUX QUI, DANS MONTFAUT, SONT MARQUÉS DEMEURANS SUR LA TERRE DE LEUR NOM.

LISIEUX.

Geffroi de Bailleul.

FALAISE.

Guillaume de Courcy.
Jean, Thomin et Guillemin de Magny.
Jean de Saint-Germain (Langot).
Hamon de Lougy.
Louis de la Lande (de Lougey).
Colin de Cordey.

CAEN.

Bertrand de Noyers.
Henri de Bretteville (sur Bordel).
Jean de Cheux.

BAYEUX.

Jean de Tour.
Jean d'Argouges.
Guillaume de Saon (Saonnet).
Jean de Louvières.
Lucas du Fresne (St-Pierre-du Frêne.)
Richard de Surrain.

VIRE.

Jean Patry (Culey-le-Patry.)
Michel de Sainte-Marie (Outre-l'Eau.)

AVRANCHES.

Jean d'Argouges.
Pierre de Carnet.
Guerin, baron des Biarts.
Robert du Buat.
Jean de Mont-Gautier.

COUTANCES.

Guillaume de Grimouville.

Jean de la Lande (d'Airou).
Olivier d'Anctoville.
Bernard de Briqueville, bâtard.
Jean de Montagu.
Louis de la Bellière.
Guillaume de Percy.
Jean de la Haye (Comtesse)
Louis de Foligny.

CARENTAN.

Richard de Beuzeville.
Guillaume de Baudre.
Briant d'Auxais.
Michel du Mesnil-Eurry.
Ferrand de Saint-Germain (le Vicomte).
Robert de Pierrepont.
Michel du Mesnil (Mesnil-Angot).

VALOGNE.

Guillaume d'Octeville (l'Avenel).
Jean de Croville.
Jean de Sottevast.
Jean de Magneville.
Jean de Taillepied.

TABLE XIV, CONTENANT LES NOMS PROPRES ÉTANT DANS LA RECHERCHE DE MONTFAUT.

En ne comptant que pour un nom le primitif et ses dérivés, par exemple, Nicolas, Colin, Colard; Richard, Cardin; Eustache, Tassin, etc., on trouve 86 noms qui désignent les 1319 sujets mentionnés par Montfaut.

Jean est répété 418 fois.
Guillaume, 214.
Pierre, 86.
Robert, 85.
Richard, 61.
Thomas, 52.
Nicolas, 48.
Raoul, 44.
Philippes, 21.
Michel, 21.

Jacques, 20.
Louis, 16.
Olivier, 16.
Roger, 15.
Henri, 14.
Bertrand, 14.
Etienne, 9.
Gilles, 9.
Geoffroi, 10
Alain, 8.
André, 8.
Girard, 7.
Laurent, 6.
Renaud, 6.
Fouque, 6.
Denis, 5.
Marin, 5.
Germain, 4.
Gabriel, 4.
Martin, 4.
Girot, 4.
Guerran et Guerrodin, 4.
Antoine, 3.
Bernard, 3.
Charles, 3.
Gui, 3.
Guillot, 3.
Gautier, 3.
Hebert, 3.
Hervé, 3.
Eustache et Tassin, 3.
Guyon, 2.
Guérin, 2.
Isaac, 2.
François, 2.
Lucas, 2.
Georges, 2.
Morel, 2.
Macé, 2.
Noel, 2.
Sevestre, 2.
Vigor, 2.
Ambroise, 2.
Ancelot, 1.
Archambaud, 1.
Amfroi, 1.
Arnoul, 1.
Bartélemi, 1.
Baudouin, 1.
Benoît, 1.
Briant, 1.
Clement, 1.
Christophe, 1.
Esme, 1.
Esmond, 1.
Eon, 1.
Ferrand, 1.
Gilain, 1.
Gueffin, 1.
Guilbert, 1.
Hamon, 1.
Jamin, 1.
Julien, 1.
Mahiet, 1.

Marquet, 1.
Marquis, 1.
Oudin, 1.
Pasquier, 1.
Ravan, 1.
Salomon, 1.
Simon, 1.
Tristan, 1.
Vincent, 1.